



Livret pédagogique

Prévention des accidents de la vie courante



Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur



Sommaire

Avant-propos	page 5
Présentation	page 7
Les thèmes d'accidents :	
• Les intoxications	page 13
• Les brûlures	page 25
• Les chutes	page 39
• Les chutes graves ou mortelles	page 53
• Les accidents graves ou mortels	page 59
• Les blessures - les coupures	page 69
• Les dangers de l'électricité	page 79
• Les risques dans le jeu	page 85
• Vivre avec les animaux	page 95
Documentations sur les sites Internet	page 101
Sigles et adresses des organismes	page 102
Les centres anti-poisons	page 104
Les numéros de téléphone indispensables	page 105
Questionnaire d'évaluation	page 106



Avant-propos

Le *Kit Célestin* est un matériel d'éducation à la sécurité domestique qui complète les moyens dont disposent les enseignants, en matière de sécurité domestique. Cette nouvelle version actualisée du kit est disponible aujourd'hui sur des supports tel que cédérom ou DVD. Le texte propose des nouvelles références statistiques, réglementaires, normatives ou documentaires publiées lors de la précédente édition.

Il enrichit ainsi les réalisations nombreuses dans un domaine dans lequel l'Adéic s'est constituée, depuis 1985, une spécificité reconnue par tous.

Le *cédérom* explore deux thèmes relatifs au besoin de développer:

- la connaissance des pictogrammes européens de danger ;
- une meilleure prévention des accidents liés aux activités de jeux et de loisirs des enfants.

Sur la forme, il se veut concret facilitant le plus possible la mise en oeuvre pédagogique et laisse à chaque enseignant ou éducateur la possibilité d'adapter son contenu aux enfants.

Le *DVD* de dessins animés exploite l'attrait des enfants pour les activités télévisuelles.

Le *trptyque*, un matériel d'animation simple et d'une grande qualité technique, illustre en permanence dans la classe la sécurité auprès des enfants.

L'ensemble (cédérom, DVD et triptyque) est pratiquement suffisant puisqu'il lie connaissances et activités pédagogiques.

Enfin, le *Kit Célestin* vise à faciliter une démarche cohérente et généraliste des enseignants en posant des aspects communs entre la prévention à la sécurité domestique et d'autres préventions, notamment la sécurité routière.

Bienvenue dans le petit monde de Célestin dont les personnages sont présentés au verso.



LUCAS



CELESTIN



WOOFY



Présentation

Les accidents de la vie courante (AcVC) regroupent les accidents domestiques qui surviennent au domicile et à ses abords immédiats (cours d'immeuble, de ferme, jardin), les accidents de sports et de loisirs, les accidents scolaires et tous ceux survenant à tout autre moment de la vie privée, à l'exclusion des accidents du travail et de la circulation.

Les accidents domestiques arrivent en tête des statistiques avec 48 % des accidents de la vie courante, suivis principalement par les accidents liés au sport (19 %), les accidents liés aux loisirs et les accidents scolaires (8 %).

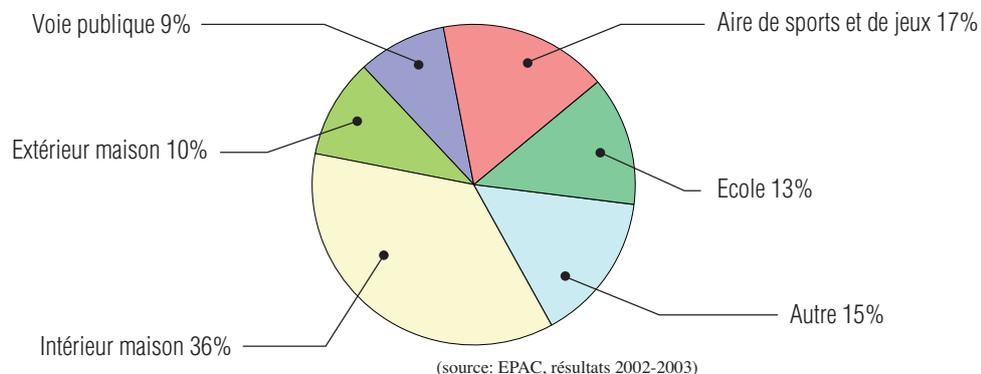
Chaque jour, 2000 enfants de 0 à 6 ans sont victimes d'accidents de la vie courante dont 80 % se produisent lors d'activités de jeux et de loisirs à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

Ces accidents sont la première cause de mortalité avec 1 décès sur 5 entre 1 et 4 ans (140 décès en 2002) et 1 décès sur 9 entre 5 et 14 ans (140 décès en 2002).

Le taux de mortalité par accidents de la vie courante a diminué de 17 % entre 1989-1991 et 2000-2002. Cette baisse a surtout concerné les moins de 25 ans (-72 % chez les moins de 1 an, - 26 % chez les 1-14 ans, - 30 % chez les 15-24 ans).

Chez les enfants âgés de moins de 5 ans, 62% des accidents surviennent au domicile ; à partir de 5 ans, 50% des accidents se produisent au domicile, et 50% d'entre eux aux abords immédiats.

Répartition des AcVC de 0 à 16 ans



Les chutes sont les accidents les plus fréquents avec 73 % des causes d'accidents chez les moins de 1 an et 55 % chez les moins de 16 ans, puis viennent les intoxications et les brûlures. Mais à partir de 5 ans, les accidents dus aux coups et collisions deviennent plus importants.

Il convient de rappeler que les accidents domestiques ne sont pas une fatalité mais résultent de circonstances impliquant à la fois un comportement et un produit (dans 90% des accidents). Une prévention de l'enfant dès le plus jeune âge permet d'en réduire le nombre et surtout de diminuer la mortalité.

L'objectif est d'apprendre à l'enfant à reconnaître une situation dangereuse, à saisir ses limites et à adopter le comportement qui lui permettra de se protéger et de protéger les autres.

Dans ce but, l'Adéic s'était d'abord investie dans la réalisation de Célestin, dessin animé sur la prévention des accidents domestiques chez l'enfant. Cette série de 50 épisodes de deux minutes chacun de la cassette diffusée sur France 3 avait reçu un accueil très favorable de la part des enfants. Chaque scénario traite d'un accident domestique sur un ton amusant.

Beaucoup d'enseignants avaient souhaité poursuivre l'information que constitue la diffusion télévisuelle par une action d'éducation construite sur l'utilisation des dessins animés de Célestin. Pour les aider à mettre en oeuvre leur projet, l'Adéic avait réalisé le 3 en 1 de la sécurité constitué par un livret, une cassette vidéo, et un triptyque. Vite épuisé et face à la demande insistante des enseignants l'Adéic décide de les réactualiser. Dans cette actualisation le livret du maître est remplacé par un livret pédagogique sur cédérom et la vidéo VHS sur les 24 scénarios «Célestin» par un DVD. Il vous propose classés par types d'accidents domestiques :

- des informations
- des pistes pédagogiques et des activités
- des dessins à compléter, des exercices et des jeux.

1. Public

Le Kit Célestin est conçu particulièrement pour les enfants du cycle II (grande section de l'école maternelle et CP - CE1 de l'école élémentaire).

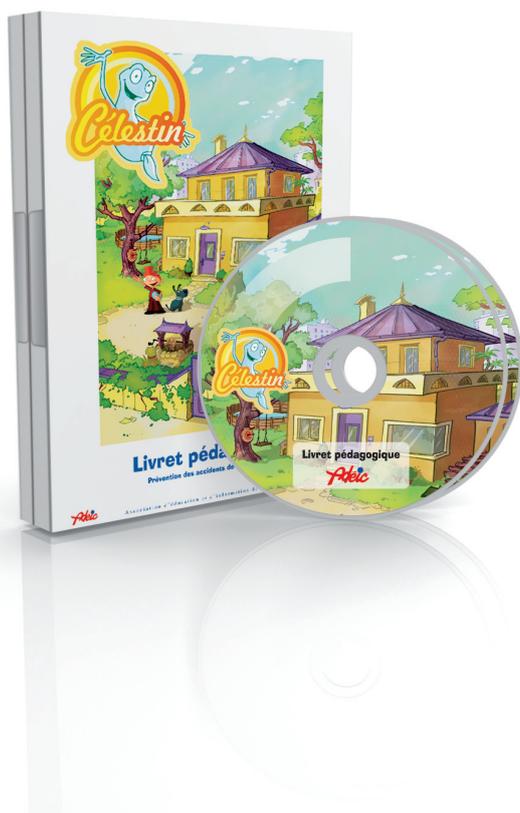
Il peut être adapté à d'autres niveaux de l'école primaire, voire de collège, aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (S.E.G.P.A.). Principalement destiné aux instituteurs et aux professeurs des écoles, il peut aussi être largement utilisé par les éducateurs.

2. Descriptif du Kit Célestin

1) Un DVD

Il comprend 24 des scénarios du dessin animé Célestin. Chaque scénario de 2 mn est construit en trois phases : avant, pendant et après l'accident.

• Les 24 scénarios



Les intoxications

Sirop dangereux
Cocktail d'enfer
Baies fatales

Les brûlures

A toute vapeur
Le coup de la casserole
Le feu dans la prairie
Coup de soleil

Les chutes

Un coin dangereux
Escalade dangereuse
Toi Lucas, pas Tarzan

Les chutes graves ou mortelles

La course infernale
Chute libre
Nage libre

Les accidents graves ou mortels

Halloween
Balle perdue
Hors jeu
Contact

Les blessures - Les coupures

Fine lame
Ras le gazon
Ouille! mon doigt

Les dangers de l'électricité

Coup de jus

Les risques dans le jeu

L'homme volant
Dans le mille

Vivre avec les animaux

Nom d'un chien

• Les personnages du dessin animé



Lucas est un casse-cou de 5 ans qui court partout, grimpe aux arbres, touche à la tondeuse, joue avec les allumettes ou les appareils ménagers. Il imite aussi son père ou sa mère dans les activités quotidiennes.



Célestin est un petit fantôme sympathique. Il est le protecteur de son ami Lucas. Il est toujours là pour le sauver d'une catastrophe et lui rappeler les règles élémentaires de sécurité. Mais Lucas est le SEUL enfant qui possède un Célestin.



Woofy, le chien, toujours présent dans les scénarios est le compagnon de jeu de Lucas.

La mère et le père sont, parfois, présents en voix off ou en présence physique "secondaire".

2) Un support visuel

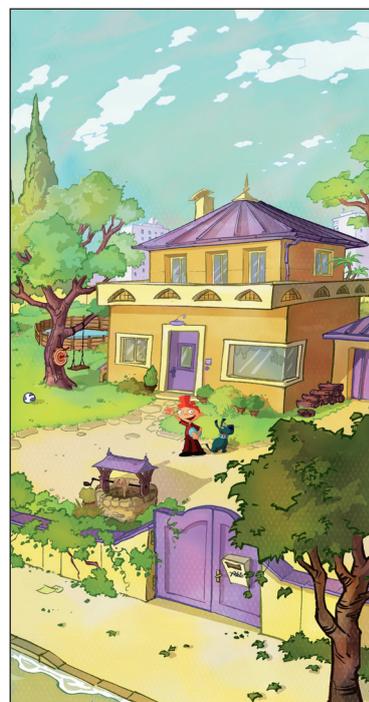
Un grand triptyque en couleur, avec un jeu de 6 cartes (10 x 10 cm) représentant les principaux pictogrammes de danger accompagné d'un tableau blanc (en forme de Célestin) pour écrire chaque proverbe du grand-père à l'aide de marqueurs effaçables à sec.

Le triptyque représente :

• Fermé (37,5 x 75 cm) :

au recto : la façade de la maison de Lucas et de Woofy où veille Célestin.

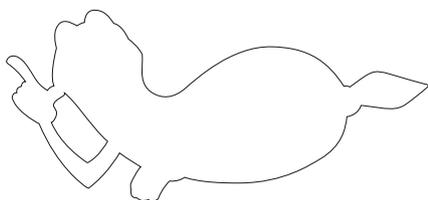
au verso : les pictogrammes de danger.



• **Ouvert (71 x 75 cm) :**

l'intérieur de la maison, du garage et le jardin de Lucas.

Ce support est à poser ou à accrocher dans la classe pendant toute l'année scolaire.



La bulle représentant Célestin doit être positionnée sur le triptyque ouvert à l'emplacement du grenier. L'accroche de cette bulle se fait au moyen d'une gomme adhésive ou d'une cordelette passée dans les perforations du triptyque.

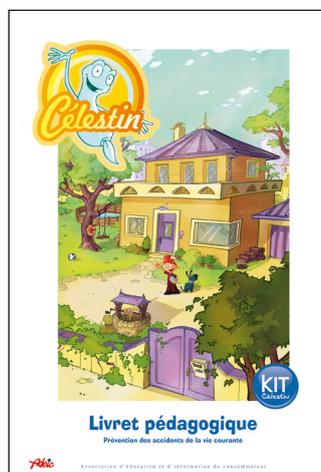


Les cartes représentant les symboles de danger sont à placer sur la partie feuillue de l'arbre à l'aide du même procédé d'attache que pour la bulle.



3) livret pédagogique sur cédérom

Il propose 9 thèmes d'accidents de la vie quotidienne des enfants, des adresses et numéros de téléphone utiles, dans un format imprimable 21 X 29,7 cm et de 107 pages.



Pour chaque thème la structure est identique :

Pour l'enseignant :

1. Résumé de chaque scénario
2. Proverbes de Célestin
3. Informations générales (statistiques, gestes de prévention et réglementations...)
4. Notions et comportements à acquérir
5. Pistes pédagogiques.

Pour l'élève :

6. Dessins individuels (1 par scénario)
7. Exercices annotés par difficultés :
logo d'un Célestin pour les GS
logo de deux Célestin pour les CP et CE1
8. Jeux.

Eu égard au respect des droits d'auteurs et en accord avec ces derniers, l'Adéic autorise les enseignants et les éducateurs, dans le cadre de leurs activités d'éducation et de prévention à imprimer les pages «élèves» autant que de besoin.

3. Objectifs pédagogiques

Conçu conformément aux instructions officielles de 1995 et s'inscrivant dans l'arrêté du 22 février 1995 paru au J.O. du 2 mars 1995 et au B.O.E.N. du 5 mars 1995, le *Kit Célestin* permet aux élèves :

- › la prise de conscience des différents accidents de la vie quotidienne liés à leur âge et à leurs activités ;
- › la capacité à être des observateurs, puis des acteurs, de leur propre sécurité et de celle des autres, notamment des enfants de leur entourage ;
- › l'éveil à la citoyenneté par l'élaboration d'un code de bonne conduite et de règles de vie.

4. Travail de base proposé

Ce travail de base est proposé à titre indicatif. Chaque enseignant et éducateur peut le modifier ou l'adapter à son public.

Progression

Les séquences peuvent être réparties :

- soit sur l'année scolaire, à raison, par exemple, d'une séance par scénario ;
- soit en continuité sur la durée du cycle, à raison de plusieurs séances par scénario.

Les 9 thèmes peuvent être abordés dans n'importe quel ordre.

Déroulement éventuel

- 1 - Projection de l'épisode.
- 2 - Commentaires et discussion avec les élèves.
- 3 - Reformulation de la situation à l'aide du triptyque et du dessin.
- 4 - Rédaction et écriture du proverbe sur l'ardoise plastifiée.
- 5 - Evaluation à l'aide des exercices et des jeux.

Les exercices de niveau 1 peuvent être traités en niveau 2 sous forme d'exercices oraux. Exemples : Jacques a dit - "oui" "non" ou "vrai" "faux".

Lors de la première séance de travail, l'enseignant présente le thème et installe le matériel et les personnages dans la classe.

Il est important, dans la présentation de Lucas et de Célestin, de rappeler sans cesse que Célestin le fantôme est le gardien de Lucas, mais que Lucas est le SEUL enfant à posséder un Célestin.

Des pistes pédagogiques de prolongement sont proposées pour chaque thème, sauf pour le thème "Les accidents graves ou mortels". Ce dernier sera traité dans le même esprit que la sécurité routière. Certaines situations très dangereuses nécessitent un interdit dont le but est la **protection de la vie**.

L'Adéic serait très honorée de recevoir vos remarques, suggestions et critiques après votre utilisation du *Kit Célestin* :

- par courrier à l'adresse suivante

Adéic
3, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris,

- par courriel :

adeic.nat@adeic.asso.fr



Les intoxications



1. Résumé de chaque scénario

Sirop dangereux

Après avoir soigné Lucas, maman laisse le sirop sur la table. Lucas aimerait en reprendre.

Cocktail d'enfer

Lucas veut préparer une potion magique avec des produits ménagers mais il fabrique du poison.

Baies fatales

Lucas, déguisé en docteur, distribue des bonbons en guise de vitamines à ses amis. Quand il n'en a plus, il donne à Célestin une baie rouge cueillie dans le jardin.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"



Certains sirops sont des médicaments. Si tu en prends trop, tu seras plus malade qu'avant !

Les liquides pour nettoyer, c'est pas pour jouer, c'est pour laver. Si tu les bois tu n'auras plus d'estomac !



Les petits fruits rouges ou noirs sont parfois empoisonnés. Demande toujours à une grande personne si tu peux les manger !



3. Informations générales

Caractéristiques des intoxications

Les intoxications sont nombreuses surtout chez l'enfant de moins de 5 ans où elles représentent 15% des accidents domestiques. Chez l'enfant de 5 à 9 ans, ce taux décroît pour représenter 7% des accidents domestiques.

De toutes les intoxications, l'origine médicamenteuse est la plus fréquente : un cas sur deux, voire trois cas sur quatre, chez l'enfant de 1 à 5 ans. La plupart du temps, elles sont bénignes mais elles peuvent être très graves et nécessitent, alors, une hospitalisation parfois prolongée.

L'intoxication se déroule le plus souvent - 84% des cas - dans la maison. La cuisine est le lieu privilégié des intoxications médicamenteuses et des intoxications par produits ménagers. Ce type d'accident survient aussi dans la salle de bains puis, dans une moindre mesure, dans la salle à manger, la chambre, le garage et le jardin.

Lorsque l'accident se produit, et avant de faire le moindre geste, il convient de téléphoner au centre anti-poisons régional ou de composer le 15 pour le SAMU, le 18 pour les pompiers depuis un téléphone fixe ou mobile ou le 112 depuis un téléphone mobile. Ces communications sont acheminées gratuitement par l'opérateur (c'est une obligation législative) et ne doivent faire l'objet d'aucune facturation. Le 112, est un numéro d'appel d'urgence européen universel (médecine, police, pompiers) et cela quelque soit le pays européen ou vous vous trouvez en Europe. Les médecins donnent des conseils en fonction du type d'intoxication.

Répartition des principales intoxications par tranche d'âge

	de 1 à 4 ans	de 5 à 9 ans
Les médicaments	55%	7%
Les produits ménagers	25%	6%
L'oxyde de carbone	7%	14%

Source : EHLASS - Direction générale de la santé.

Les intoxications médicamenteuses

Ce sont surtout des intoxications dues aux médicaments destinés aux adultes et utilisés quotidiennement (tranquillisants, somnifères, antitussifs et analgésiques) non rangés, laissés trop souvent à la portée des enfants. Les médicaments vendus sans ordonnance ne sont pas sans danger, par exemple : l'aspirine. Lors de la découverte de l'accident, il convient de repérer le ou les médicaments absorbés, la quantité avalée, l'heure probable de l'ingestion, l'heure du dernier repas, le poids de l'enfant et son âge. Ces renseignements sont demandés par le médecin lors de l'appel d'urgence.

La plupart du temps, l'intoxiqué ne présente encore aucun trouble lors de la découverte de l'intoxication ; on conseille à l'entourage ou aux parents d'emmener rapidement le malade aux urgences hospitalières. En l'absence de moyen de transport personnel, une ambulance sera dépêchée sur les lieux pour assurer le transport, mais un taxi peut être plus rapide si le médecin est d'accord.

Il arrive que la dose absorbée soit insuffisante pour être toxique, ou le médicament peu dangereux (vitamine C, pilule contraceptive, produits homéopathiques...) l'enfant sera laissé à domicile après quelques conseils téléphoniques (50% des cas).

Si l'intoxiqué présente des signes tels que des convulsions, un coma, des difficultés respiratoires, des vomissements ou un état d'ébriété (comme saoul), une équipe des services d'urgence sera immédiatement envoyée.

Les intoxications alcooliques

Elles peuvent entraîner un coma, une hypothermie (chute de la température du corps au-dessous de la normale), une chute de la concentration du sucre dans le sang et des troubles respiratoires secondaires au coma. L'attitude est la même que pour les intoxications médicamenteuses. Si l'enfant est dans le coma, il doit être couché sur le côté (position latérale de sécurité) en attendant les secours.

Les intoxications par les produits cosmétiques

Leur toxicité est certes, souvent modérée car les cosmétiques (produits de beauté, parfums, eaux de toilette...) sont vendus en faible volume et la concentration des différents principes actifs est faible. Mais certains contiennent de l'acétone, du formol, de l'ammoniaque,...qui sont des produits dangereux. D'autres recèlent de grandes quantités d'alcool, qui représentent un réel danger pour les jeunes enfants. Il ne faut pas négliger ce type de produits qui doivent être rangés et mis hors de portée des enfants, comme les médicaments.

Les intoxications par les produits ménagers

En particulier par l'eau de Javel dont l'usage est fréquent dans les maisons. On trouve aussi les détergents (produits de lessive, de vaisselle), les adoucissants, les poudres à récurer, les détartrants et l'ammoniaque....

Ces produits se présentent sous forme de solution liquide, en gel, en paillettes, en bombe aérosol. La forme liquide est la plus dangereuse puisqu'elle peut se répandre dans la bouche, la gorge et le tube digestif (oesophage et estomac).

De nombreux détergents, dont les produits à laver la vaisselle à la main, les lessives et l'eau de Javel diluée à 12° chlorométriques sont simplement irritants. Ils occasionnent quelques douleurs abdominales.

En revanche, des produits à base d'ammoniaque ou de soude caustique sont très dangereux : les déboucheurs de canalisation, le décapfour, l'eau de Javel concentrée à 48° chlorométriques (berlingot), les produits pour lave-vaisselle, les détartrants de WC à base d'acides dilués. Ils provoquent de graves brûlures de la bouche, de la gorge et du tube digestif.

40% des cas d'intoxications résultent du transvasement d'un produit ménager dans une bouteille d'eau minérale ou tout autre récipient à usage alimentaire.

**Ne pas faire vomir.
Ne rien faire boire.
Emmener immédiatement l'enfant
à l'hôpital, si possible dans un service
d'urgence O.R.L.**

Les intoxications par les produits industriels à usage domestique

Les produits industriels à usage domestique sont pour la plupart des produits de bricolage et de jardinage. Parmi les intoxications accidentelles les plus fréquentes, on relève les solvants de peinture (white-spirit le plus souvent), les produits pétroliers (essence, alcool à brûler, essence pour briquet), les cires, l'antigel, les détachants du linge (trichloréthylène), le métaldéhyde, etc....

Deux gestes sont donc à proscrire formellement, car ils aggraveraient toute intoxication par ces produits : faire vomir et donner du lait.

Ne jamais déconditionner un produit ménager ou industriel à usage domestique. Tout transvasement pour dilution ou par économie est à proscrire ; c'est une attitude très dangereuse.

Les intoxications par le monoxyde de carbone (CO)

Elles sont souvent collectives et s'étendent à tout ou partie de la famille ; elles sont le fait du mauvais fonctionnement de petits chauffe-eau de cuisine raccordés ou non à un conduit de cheminée de chaudière murale, d'appareils de chauffage d'appoint, de cheminées obstruées, fissurées ou modifiées, de poêles, etc....

Certains symptômes peuvent faire penser à une intoxication alimentaire (nausées, vomissements), auxquels s'ajoutent une grande fatigue et de la somnolence pouvant aller jusqu'au coma. Les symptômes sont variables selon la quantité de monoxyde de carbone absorbée. Il se fixe sur l'hémoglobine à la place de l'oxygène. Les enfants sont particulièrement sensibles à ce phénomène qui provoque la mort des cellules.

Les intoxications par les produits agricoles

Ce sont les engrais, les pesticides (les insecticides, les herbicides, etc...). **Ces produits sont très dangereux.** Ils peuvent provoquer des paralysies, des convulsions, un coma (produit anti-limaces), des atteintes pulmonaires et digestives dramatiques, voire mortelles.

Les intoxications par les végétaux (feuilles, tiges, baies) et les champignons

Beaucoup de plantes ornementales et de végétaux sont dangereux pour les jeunes enfants qui vont sucer les feuilles, croquer les tiges ou manger les baies (noires, rouges, bleues, blanches).

Certaines plantes sont connues pour leur toxicité : le marron, le laurier rose, la digitale pourpre, les graines des pois de senteur, l'arum, l'if, le chèvrefeuille (les trois dernières ont des baies rouges), la belladone (baies noires), le gui (baies blanches).

Dans les jardins, certaines plantes présentent des dangers : muguet, houx, fusain, vigne vierge, lierre, troène, cityse. D'autres plantes d'intérieur sont redoutables par leur action allergisante, comme le dieffenbachia picta.

**Ne jamais donner de lait.
Il peut aggraver une intoxication.**

Réglementation

1) Les pictogrammes de danger

L'étiquetage figurant sur l'emballage du produit est un moyen d'information pour l'acheteur ou l'utilisateur afin qu'il connaisse le danger lié à son utilisation et qu'il le prévienne.

Les différents arrêtés du 21 février 1990, du 08 juin 1998 et du 20 avril 1994 complétés par les trois derniers du 18 novembre 2004 transposant les directives européennes définissent les critères de classification, les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses. Ces textes font obligation :

- **D'apporter le marquage d'un pictogramme de danger**

Ce sont des carrés, à fond orange, sur lesquels sont dessinés, en noir, des symboles représentant, chacun, un danger particulier.

- **D'associer au symbole l'indication du danger présenté par la substance.**
- **D'indiquer le danger présenté par la substance.**
- **De donner les phrases types indiquant les risques particuliers résultant des dangers de la substance.**
- **De donner les phrases types indiquant les conseils de prudence concernant l'emploi de la substance.**

LES PICTOGRAMMES DE DANGER

Le symbole	L'indication de danger	La signification du danger	Exemple de produits concernés
	Nocif Irritant	En cas d'ingestion, risque d'intoxication. En cas de contact avec la peau ou les yeux, ou en cas d'inhalation, risque d'irritation de la peau, d'inflammation des yeux ou d'irritation des voies respiratoires.	Irritant : Produit vaisselle, pesticide. Nocif ou irritant : Anti-mites à base de paradichlorobenzène. Lave-glace à base de méthanol. Nocif : Antigel concentré à base d'éthylène glycol. Pastille d'eau de Javel effervescente.
	Corrosif	Risque de destruction des tissus vivants.	Bâtonnets d'engrais. Eau de Javel en berlingot. Déboucheur de canalisation. Détartrant W.C. Ammoniaque. Acide chlorhydrique.
	Toxique ou très toxique	Risque d'intoxication : produit très dangereux en cas de pénétration dans l'organisme.	Méthanol pur. Certains anti-rouille. Certains herbicides. Produits contenant de l'amiante.
	Comburant	Risque d'incendie : Ces produits peuvent favoriser ou activer la combustion d'une substance combustible. Au contact de matériaux d'emballage, papier, carton, bois ou d'autres substances combustibles, ils peuvent provoquer un incendie.	Chlorate de sodium. Pastille d'eau de Javel effervescente.
	Inflammable ou très inflammable	Risque d'incendie en présence d'une source d'inflammation.	White spirit. Produit de traitement des plantes en aérosol.
	Explosif	Risque d'explosion sous l'action d'un choc, d'un frottement, d'une flamme ou de la chaleur.	Acide picrique. Trinitrotoluène (TNT).

Un exemple : les pastilles d'eau de Javel effervescentes.

L'emballage indique deux pictogrammes :

Le pictogramme



avec l'indication de danger : **NOCIF**

Le pictogramme



avec l'indication de danger : **COMBURANT**

Il comporte quatre phrases types de risque particulier résultant des dangers de la substance :

- favorise l'inflammation des matières combustibles,
- est nocif en cas d'ingestion,
- dégage un gaz toxique, au contact d'un acide,
- est irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

et les phrases types indiquant les conseils de prudence liés à l'emploi de la substance dangereuse :

- conserver sous clé et hors de portée des enfants,
- conserver le récipient à l'abri de l'humidité,
- en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau froide et consulter un spécialiste,
- en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

L'emballage indique également l'avertissement suivant :

ATTENTION ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits,
des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

2) Les bouchons de sécurité, dits "fermeture à l'épreuve des enfants"

L'emballage des produits contenant des substances dangereuses qui porte un pictogramme de danger indiquant corrosif, toxique ou très toxique, inflammable ou très inflammable doit obligatoirement être équipé d'un bouchon de sécurité.

Pour les autres pictogrammes (exemple: nocif, irritant, comburant) la mise en place d'un bouchon de sécurité reste à l'initiative du fabricant.

**Il convient donc lors de l'achat de préférer
les produits possédant un bouchon de sécurité.**

3) Les dangers de certaines colles

Un texte du ministère de l'Education nationale adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, aux directeurs des services départementaux et aux directrices et directeurs d'école et chefs d'établissement, attire leur attention sur les dangers liés à l'inhalation volontaire et répétée des colles et solvants chez les adolescents :

“ La recherche de sensations d'euphorie et d'ivresse à travers l'inhalation de solvants organiques est connue depuis longtemps.

Les enfants ont découvert aujourd'hui cette pratique en raison des informations largement offertes par les moyens de communication actuels et de la grande disponibilité de ces produits. En effet, tout enfant dispose facilement de plusieurs sortes de tubes de colles comportant des solvants organiques volatils (souvent chlorés) pour son usage scolaire, de bricolage ou ménager. L'essai est à portée de main. La curiosité que suscite cette pratique jointe au désir de transgresser les interdictions des adultes et au statut que croit obtenir près de ses pairs le jeune “sniffeur”, le fait passer à l'acte ; souvent il y entraîne quelques camarades.

Cette toxicomanie, qui peut être dangereuse, est le plus souvent de courte durée. Il importe d'en faire la prévention en évitant de susciter une épidémie, en parlant trop et mal du problème et en adoptant une attitude de disponibilité et d'écoute.

Sur le plan pratique, il faut être attentif à n'utiliser les colles semi-liquides qu'en cas de nécessité. Je vous invite à recommander aux enseignants de veiller à ce que leurs élèves emploient de préférence des colles pâteuses blanches et sans odeur au lieu de colles parfumées (à la framboise ou au chèvrefeuille...). De la même façon, les municipalités et les coopératives pourraient être invitées à n'acheter que ce type de colle pour les usages courants.

En ce qui concerne les formations technologiques, il serait utile de rechercher, en fonction des matériaux utilisés, les colles les plus appropriées et les moins dangereuses, en liaison avec le conseiller médical de l'académie, l'inspecteur principal de l'enseignement technique et le centre anti-poison.

En cas de problème, il y aura lieu de se mettre en contact avec le centre anti-poison de la région dont les coordonnées devraient toujours figurer en bonne place dans le bureau du directeur d'école ou du chef d'établissement.

(Note de service n°83-523 du 16 décembre 1983 - B.O. n°1 du 5 janvier 1984).

4. Notions et comportements à acquérir

- Connaître le danger de certains produits de la vie quotidienne.
- Identifier les pictogrammes de danger.
- Utiliser le numéro de téléphone des urgences médicales (Samu - Centre **15**).
- Repérer les éléments toxiques dans la nature.
- Prévenir l'enfant des risques éventuels de produits qu'il ne connaît pas.
- Différencier les médicaments des sucreries.
- Respecter les ordonnances médicales.
- Eviter l'automédication.

5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

- Présentation de nombreux produits de consommation courante (entretien, jardinage, alimentation).
- Tri des produits alimentaires par rapport aux autres et, dans ces deux catégories, distinction des produits dangereux et des produits inoffensifs.
- Classement des produits selon leur utilité et/ou la place habituelle de rangement.
- Découverte de toutes les informations données sur l'emballage et, en particulier, sur l'étiquette.

Il est conseillé d'utiliser plutôt des emballages pleins. Des réactions chimiques pouvant être déclenchées à l'ouverture du paquet, le produit complet présente souvent moins de risques que l'emballage après utilisation. Si des emballages vides sont apportés en classe, une fermeture hermétique (avec du ruban adhésif par exemple) sera indispensable.

- Lecture, description et reproduction des pictogrammes de danger, comparaison avec les panneaux du code de la route.
- Réalisation d'une affiche opposant des produits inoffensifs et des produits dangereux en les accompagnant d'un message de prévention.
- Mise en scène d'une situation d'intoxication, en recherchant le comportement à adopter. Explication des gestes à éviter : ne pas faire vomir, ne pas faire boire du lait.
- Composition du **15** ou du **18** depuis un téléphone fixe ou mobile ou le 112 depuis un mobile, pour faire appel aux services de secours et formulation précise du message d'alerte (description de l'accident, nom du produit, quantité avalée, heure de l'ingestion, âge du blessé, adresse précise, etc...).
- Utilisation d'une clé de détermination pour identifier et trier des champignons ou des plantes récoltées ou représentées.
- Lecture des recommandations inscrites au dos des notices de médicaments.

6. Dessins individuels (1 par scénario)



Baies fatales



Sirop dangereux



7. Exercices

Niveau I =



Niveau II =



1. Dessine un emballage de produit en face de chaque pictogramme



INFLAMMABLE



NOCIF OU IRRITANT



CORROSIF



2. Relie le pictogramme à la phrase. Parmi les emballages de produits apportés, cherche et écrit le nom de celui ou ceux qui correspondent à chaque phrase

Nom du produit



TOXIQUE

ça ronge

.....



NOCIF

ça empoisonne

.....



CORROSIF

ça flambe

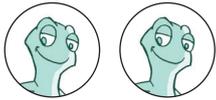
.....



INFLAMMABLE

ça tue

.....



3. Découpe et colle le pictogramme dans la case qui convient

	ça empoisonne	ça tue	ça ronge	ça pique	ça flambe



8. Jeux

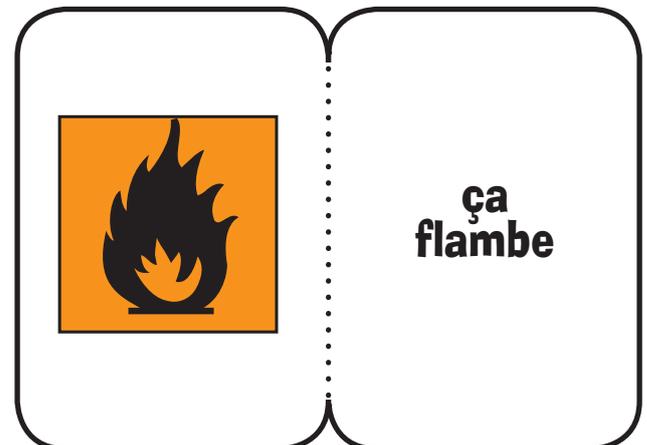
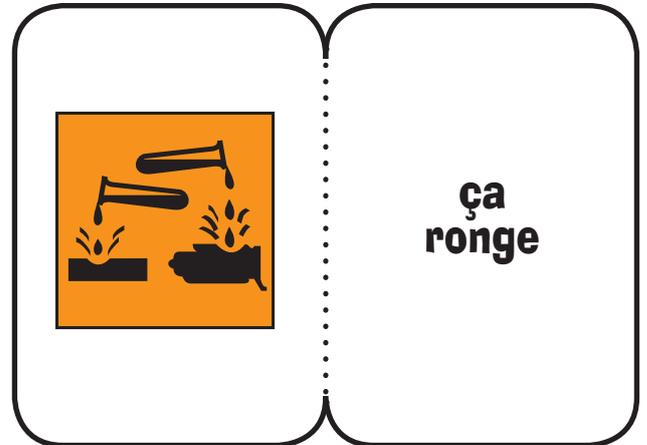
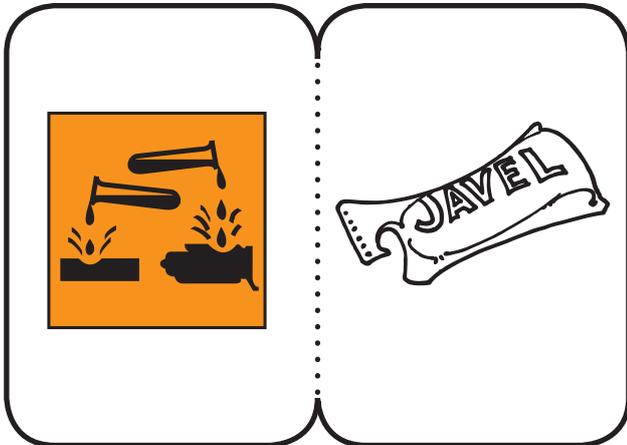
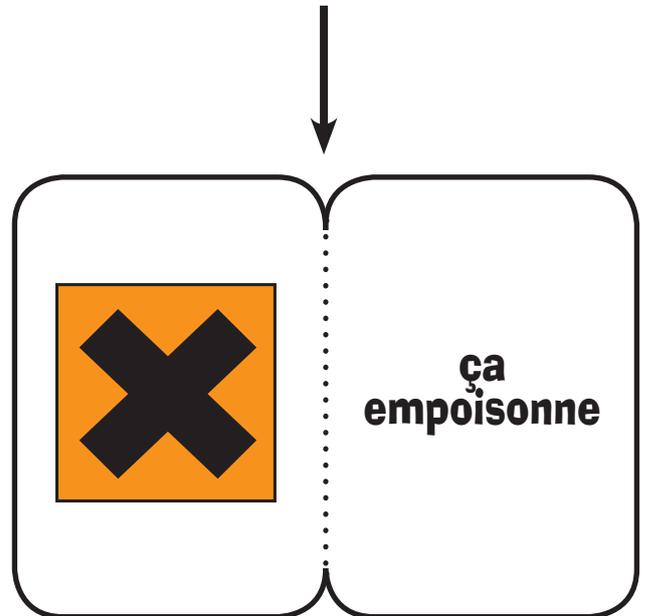


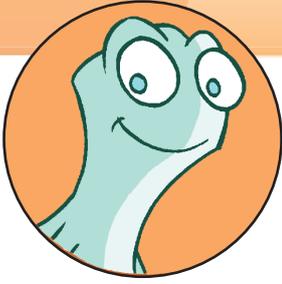
1. Retrouve le plus rapidement possible l'image au verso

(Cartes à photocopier sur bristol, à découper, et plier suivant les pointillés)



2. Devine la phrase qui est écrite au dos de la carte





Les brûlures



1. Résumé de chaque scénario

A toute vapeur

Maman a laissé le fer à repasser encore chaud débranché sur la planche. Lucas veut s'en servir pour sécher son tee-shirt.

Le coup de la casserole

Lucas s'approche de la casserole contenant de l'eau bouillante ; il va la renverser.

Le feu dans la prairie

Lucas est déguisé en chef indien ; il allume un tas d'herbe sèche avec une allumette pour faire des signaux de fumée mais il enflamme aussi le petit sapin.

Coup de soleil

Dans le jardin, Lucas est étendu au soleil sans casquette, sans tee-shirt et sans crème solaire pour se protéger.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"



Branché ou débranché, un fer à repasser peut te brûler alors évite de le toucher.

L'eau qui chauffe sur la cuisinière peut brûler ta peau toute entière.



Le feu c'est fait pour chauffer, pas pour s'amuser car il peut te brûler de la tête aux pieds.



Quand le soleil est très chaud, tu dois protéger ta peau : une casquette pour la tête, un polo pour le dos, de la crème pour le reste.



3. Informations générales

Caractéristiques des brûlures

Si le pourcentage des accidents par brûlures représente seulement 3 % du total des accidents de la vie courante, il s'agit d'accidents graves. Les brûlures par liquides bouillants touchent principalement les enfants de 1 à 5 ans, tandis que les enfants de plus de 8 ans sont davantage concernés par les incendies et les explosions.

Les brûlures par liquides chauds ou bouillants

Les liquides chauds sont la cause des 3/4 des brûlures dans la tranche d'âge de 1 à 5 ans. 60 % des brûlures surviennent dans la cuisine, 20 % dans la salle de bains et 20 % dans la salle à manger. Elles sont le fait de projections d'eau bouillante (casserole), de café, lait, thé, chocolat (bol, cafetière), de soupe ou d'huile bouillante (friteuse, poêlon) ou encore du contenu d'un biberon ou d'un bol ou d'un plat réchauffés au micro-ondes.

Dans la plupart des cas, l'enfant est à l'origine de l'accident car il s'empare du récipient et le renverse ou encore gêne l'adulte qui s'en empare.

Dans la salle de bains, les brûlures sont la conséquence d'une manipulation intempestive d'un robinet d'eau chaude ou d'un pommeau de douche.

L'attitude à adopter devant ces brûlures sera différente selon la qualité des vêtements portés par le brûlé.

- Les vêtements au contact de la peau sont en coton ou en autre tissu naturel (laine, lin).

Les tissus naturels protègent dans un premier temps la peau de l'individu du liquide bouillant, mais en quelques minutes ils restituent à la peau cette chaleur qu'ils ont stockée, se comportant en redoutable cataplasme.

Il faut donc ôter immédiatement le sous-vêtement ou le vêtement qui est au contact direct de la peau. On peut déchirer le vêtement, mais une grosse paire de ciseaux est souvent utile pour couper rapidement le vêtement au niveau des épaules, plutôt que de le retirer par la tête et le cou souvent atteints par la brûlure (causée par le trop classique récipient de liquide bouillant posé sur une cuisinière ou une table et renversé par l'enfant par agrippement ou geste brusque incontrôlable).

Puis, avec douceur, arroser d'eau froide (10°C) à 10 cm au-dessus de la peau brûlée pendant une dizaine de minutes, si possible avec le pommeau mobile d'une douche ou sous le robinet. Protéger le reste du corps de l'enfant pour ne pas le refroidir.

Les brûlures par liquides chauds sont du 1er degré (rougeur, douleur, inflammation) et du 2ème degré (phlyctènes*) et, souvent, étendues. Il faut ensuite envelopper la zone brûlée dans un linge propre (drap, torchon) avant de consulter en chirurgie ou en attendant l'équipe médicale du SAMU, immédiatement appelée.

(*) Une phlyctène est une bulle cutanée remplie de sérosité claire.

- **Les vêtements au contact de la peau sont synthétiques ou à prédominance de fibres synthétiques (70%).**

Il est impératif de ne pas les ôter, (à la différence de la situation précédente), car les fibres synthétiques “collent” à la peau brûlée. Par contre, il faut aussitôt doucher à l’eau froide la zone brûlée par l’intermédiaire du tissu synthétique, pendant 10 à 15 minutes et recouvrir comme précédemment. Rappelons le grand danger des chemises de nuit en tissu synthétique lors de la préparation des repas.

Les brûlures par flammes ou incendie

Ce sont des brûlures qui surviennent au cours d’incendie, d’explosion avec flammes, sans oublier les feux d’artifices et les pétards et concernent surtout des enfants de 7 ans à 15 ans.

En France, l’incendie d’habitation est la troisième cause de décès par accidents domestiques chez les enfants de moins de 15 ans (après la noyade et l’asphyxie).

Il peut s’agir de la manipulation de liquide inflammable près d’une flamme ou d’une forte source de chaleur, de l’inflammation d’un vêtement ou de brûlure de la peau lors d’un passage ou d’un jeu aux abords d’une cheminée ou d’un barbecue, alors qu’on ravive les braises avec de l’alcool à brûler.

Que faire lorsque les habits du brûlé sont en feu ?

Les flammes seront éteintes en les étouffant avec un vêtement ou une couverture en tissu naturel. Le vêtement ou le sous-vêtement en contact direct avec la peau ne sera pas enlevé, mais la zone brûlée sera aspergée longuement d’eau froide comme précédemment. Lors d’une explosion avec flammes, il existe souvent une détresse respiratoire en raison de l’air et des gaz chauds inhalés par le brûlé et du choc pulmonaire dû à l’explosion (blast).

Les brûlures par contact avec un solide chaud

Elles provoquent des brûlures souvent peu étendues. Des brûlures du 2ème degré, voire du 3ème degré peuvent être observées dans quelques cas particuliers : portes de four de cuisinière, plaques électriques portées au rouge, système de chauffage à filaments. Il faut agir comme précédemment en douchant à l’eau froide les zones brûlées situées le plus souvent dans des zones découvertes (avant-bras, main, jambe, cuisse) en attendant l’arrivée des secours.

Aucune brûlure ne doit être négligée. Ce sont les plus petites qui s’infectent fréquemment, car elles ont été mal soignées dès le départ.

Ne pas appliquer de feuilles de BIOGAZE chez l’enfant brûlé, en raison du camphre contenu dans ce produit (risque de convulsion).

Les brûlures par accidents électriques

• Se reporter au thème “Les dangers de l’électricité page 79”.

4. Notions et comportements à acquérir

- Repérer les dangers «non visibles» de brûlures.
- Répertorier et maîtriser les sources de chaleur domestique.
- Savoir utiliser les allumettes ou le briquet avec précaution.
- Savoir utiliser le numéro de téléphone des pompiers (le **18**) et du SAMU (le **15**).
- Savoir se protéger du soleil.

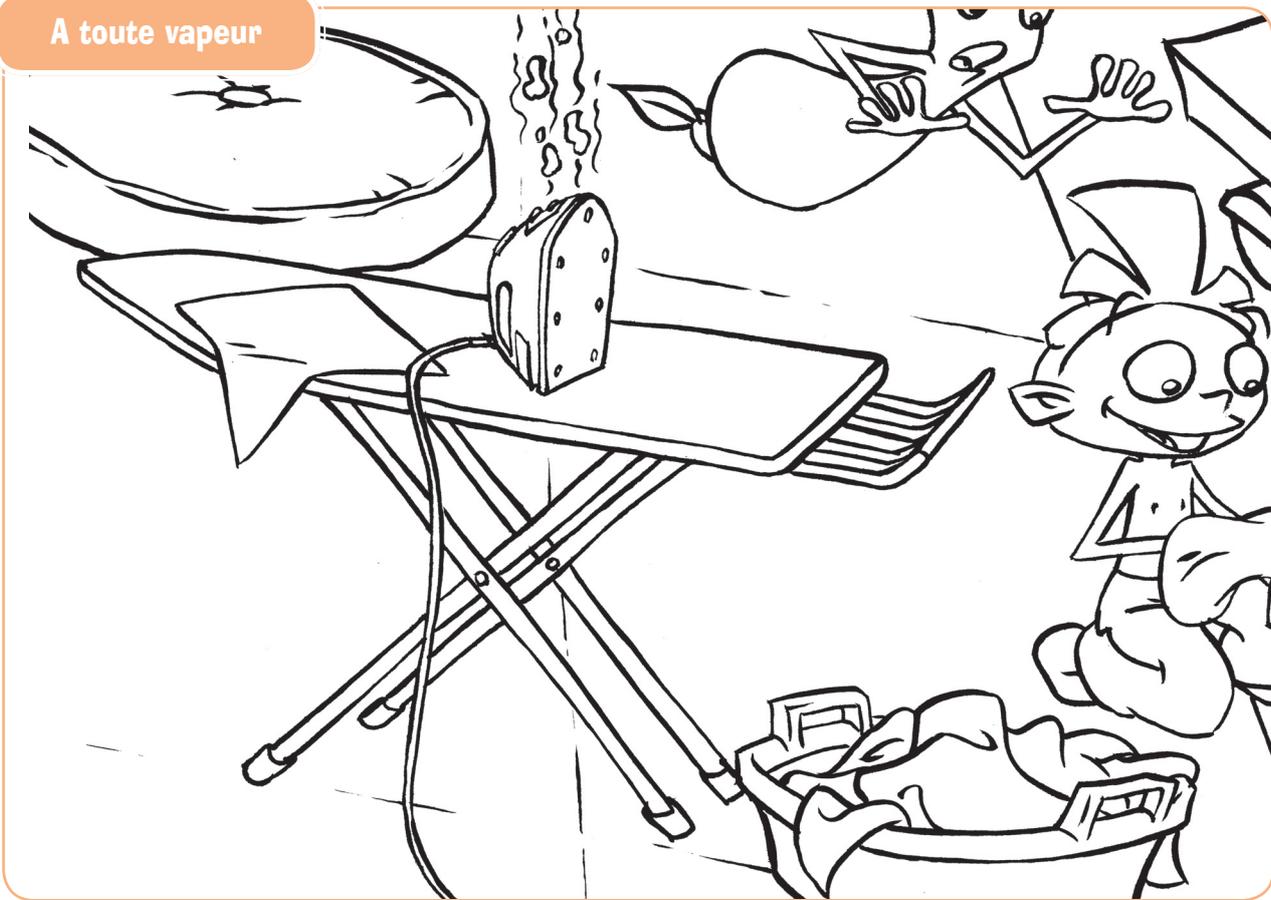
5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

- Réalisation d'une affiche «**ça brûle**» à partir d'images découpées dans des catalogues.
- Repérage et inventaire dans les différentes pièces de la maison des lieux et objets pouvant entraîner des brûlures (four, plat chaud, friteuse, barbecue, appareil à raclette, pierrade, grille-pain, cheminée, ampoule, cigarette).
- Mise en scène d'une situation d'incendie avec propagation du feu aux vêtements. Souligner les gestes à faire - se rouler par terre - étouffer les flammes avec une couverture.
- Appel aux services d'urgence : composition du **15** ou du **18**, et formulation précise du message d'alerte : description de l'accident, nombre et âge des blessés, nature des blessures, adresse précise, etc...
- Apprentissage du mélange d'eau chaude et d'eau froide.
- Expérimentation de la combustion des différents matériaux : papier, plastique, tissus synthétiques, coton, laine... Regarder, sentir, écouter.
- Approche des méthodes d'extinction du feu : visite d'une caserne de pompiers, démonstration d'un sapeur-pompier, exercices d'alerte au feu, fonctionnement et manipulation d'un extincteur.
- Observation et comparaison des informations données sur les emballages des produits de protection solaire.

6. Dessins individuels (1 par scénario)

A toute vapeur



Le coup de la casserole



Le feu dans la prairie



Coup de soleil



7. Exercices

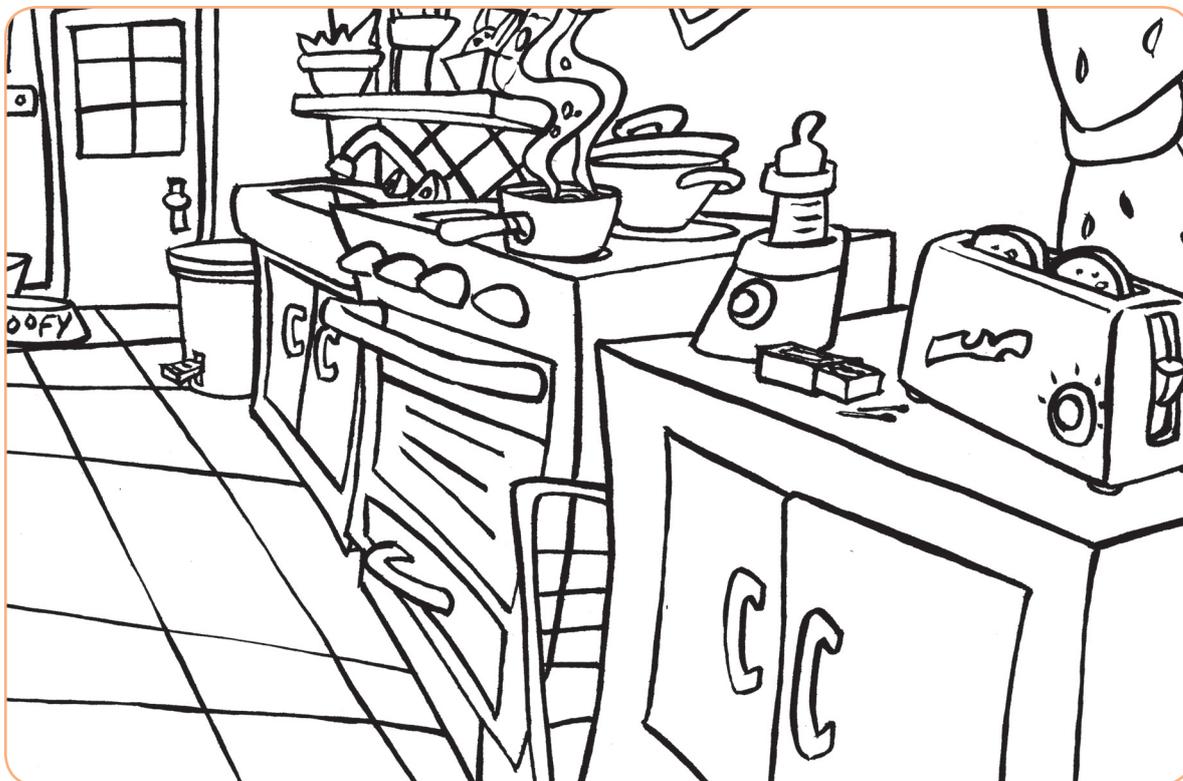
Niveau I =



Niveau II =



1. Colorie tout ce qui peut te brûler



2. Coche la bonne réponse

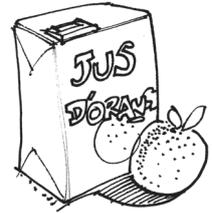
	OUI	NON
Le soleil peut-il brûler ?		
Certains liquides peuvent-ils s'enflammer ?		
Le robinet d'eau chaude doit-il être ouvert avant celui d'eau froide ?		
Papa peut-il allumer le barbecue avec de l'alcool à brûler ?		
Puis-je atténuer la lumière d'une lampe de chevet avec un foulard ?		
Une bombe aérosol peut-elle exploser ?		



3. Entoure ce qui est inflammable



FER



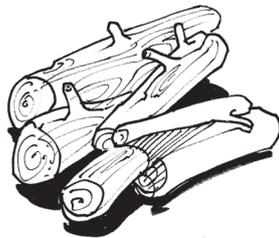
JUS DE FRUIT



VERRE



EAU



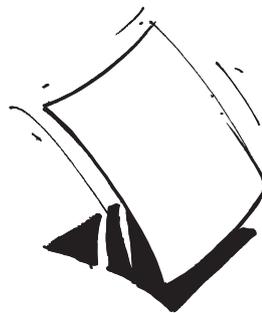
BOIS



TISSU



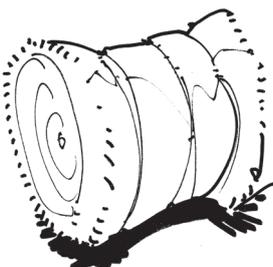
ALCOOL A BRULER



PAPIER



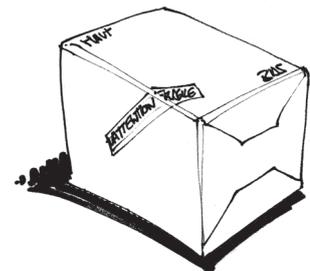
TERRE



PAILLE



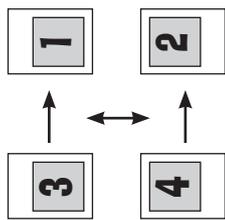
ESSENCE



CARTON

Ouille! ça brûle

Pour ce jeu, photocopier puis assembler horizontalement les pages 32-33-34 et 35 selon le schéma ci-dessous



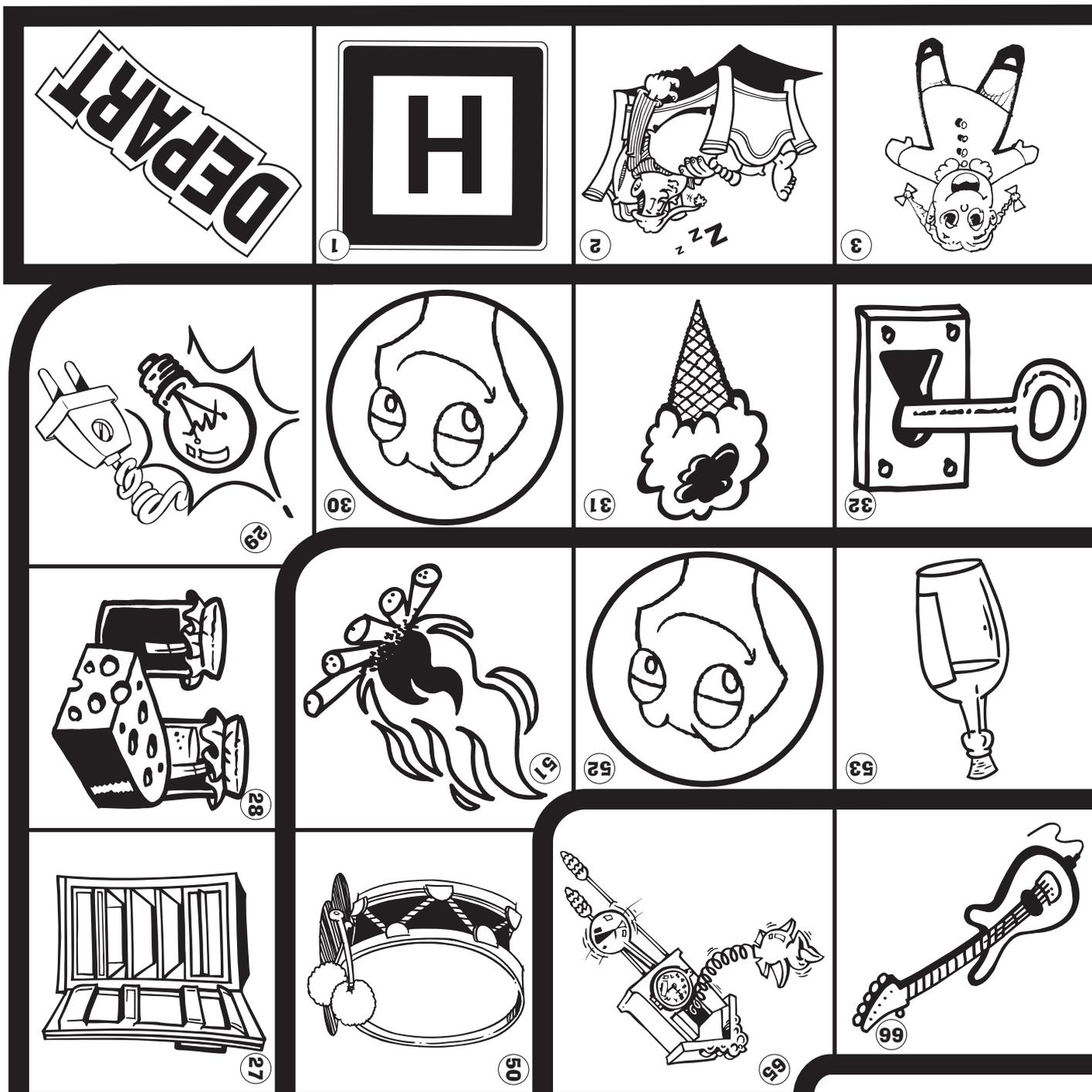
nota: on peut agrandir chaque page jusqu'au format A3

Règle du jeu :
Jouer avec deux dés et des pions de couleurs différentes. Il faut être le premier à l'arrivée en évitant les cases dangereuses :

- Si l'on tombe sur une case dangereuse, on va case 5 se faire soigner ou l'on donne une carte Célestin.
- Si l'on tombe sur une case très dangereuse, on va case 1 à l'hôpital ou l'on donne deux cartes Célestin.

Cases dangereuses :

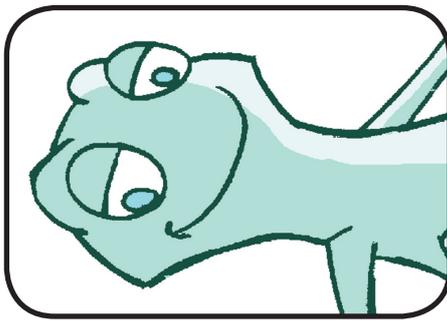
18	Friteuse
46	Bougie
56	Allumette
25	Bol de lait chaud



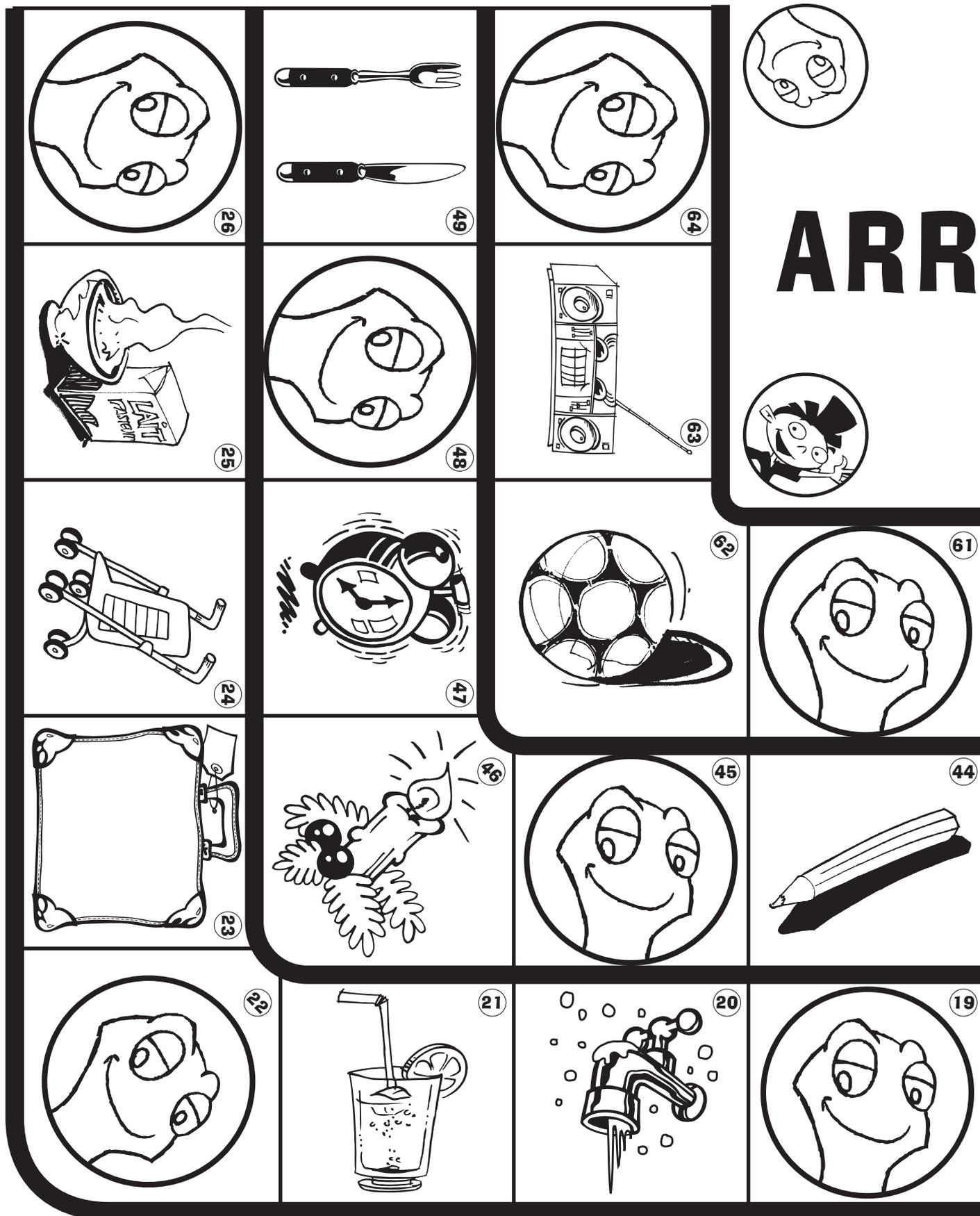
Cases très dangereuses :

- 7 Briquet
- 9 Fer à repasser
- 12 Robinet eau chaude
- 33 Casserole d'eau bouillante
- 51 Feu
- 59 Four
- 67 Cheminée

- Si l'on tombe sur une case Célestin, on pioche une carte Célestin.

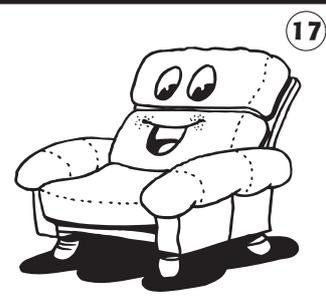
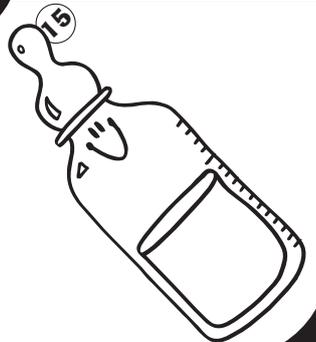
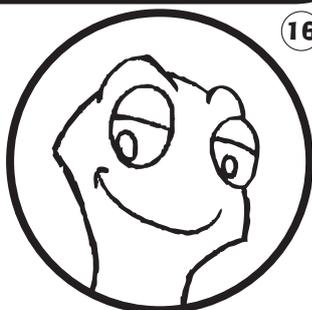
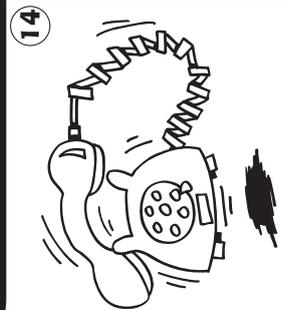
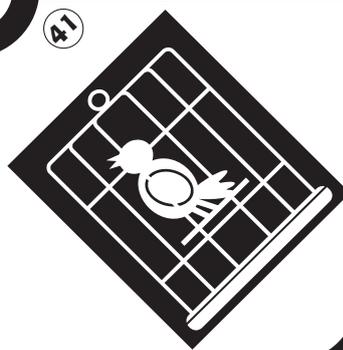
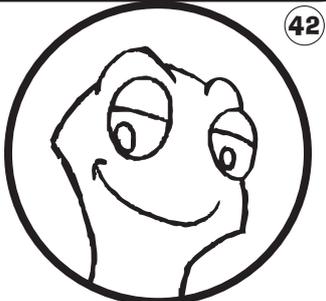
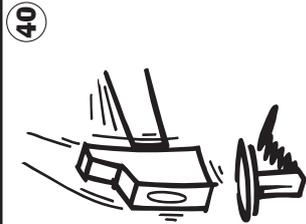
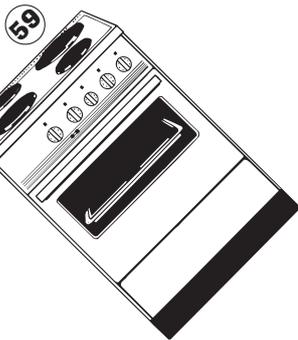
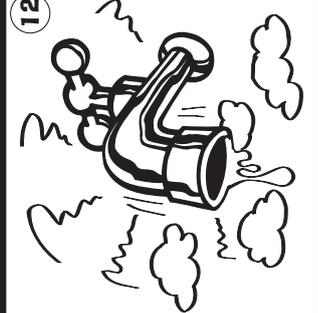
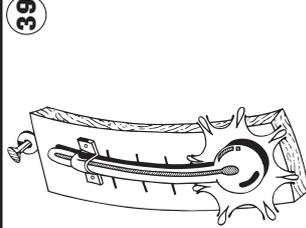
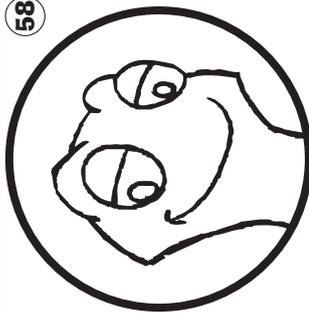
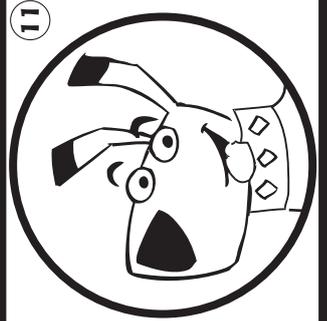


<p>4</p>	<p>5</p>	<p>6</p>	<p>1</p>
<p>33</p>	<p>34</p>	<p>35</p>	<p>8</p>
<p>54</p>	<p>55</p>	<p>36</p>	<p>9</p>
<p>67</p>	<p>56</p>	<p>37</p>	<p>10</p>



ARR

IVÉE



Notes personnelles



Les chutes

1. Résumé de chaque scénario

Un coin dangereux

Lucas saute sur le lit, perd l'équilibre et risque de se faire mal en tombant sur le coin du meuble.

Escalade dangereuse

La petite ambulance de Lucas est en haut de l'étagère de la chambre. Lucas décide de l'attraper, il escalade l'étagère qui bascule et tombe.

Toi Lucas, pas Tarzan

Lucas grimpe à l'arbre, glisse sur une plaque de mousse et tombe.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"



Les meubles ont des coins pointus et méchants, alors soit toujours très prudent.

Si tu fais l'acrobate sur une étagère, ton poids te fera tomber et tu t'écraseras par terre.



Grimper aux arbres, ça n'a pas l'air, mais c'est dangereux. Tu n'es pas forcé de me croire, mais quand tu tomberas, il sera trop tard.



3. Informations générales

Caractéristiques des chutes

Les chutes sont à l'origine de 60% des accidents de la vie courante chez les enfants de moins de 15 ans. Elles sont à l'origine de nombreuses lésions traumatiques, dont la plus fréquente est le traumatisme crânien surtout chez les plus petits (c'est la tête qui touche le sol en premier).

Les chutes surviennent principalement au cours d'activités de jeux et de loisirs voire pendant les activités sportives chez les plus grands.

On distingue la chute de sa propre hauteur, celle de l'enfant qui marche ou court, de la chute d'une grande hauteur (2 mètres) dont les conséquences s'apparentent à celles de la défenestration (voir les chutes graves ou mortelles).

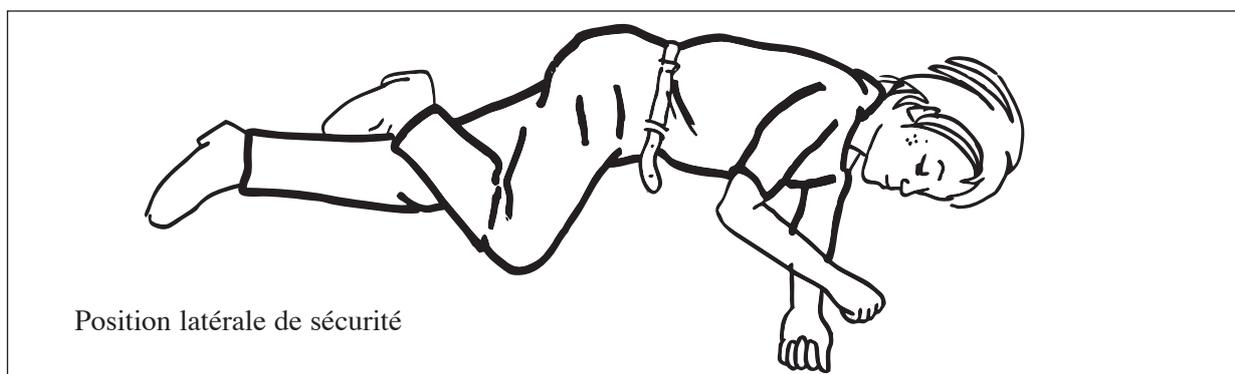
Les chutes surviennent :

- dans la maison (ex : lit en hauteur, mezzanine, escalier),
- dans le jardin (ex : échelle, arbre, puits, mur, muret),
- dans l'environnement de jeux de l'enfant (ex : piscine, vélo, toboggan, tas de bois, grange, planche à roulettes...).

Les chutes provoquent des hématomes, des plaies, des ecchymoses, parfois associés à des fractures des membres supérieurs ou inférieurs.

Après un traumatisme crânien, trois situations sont possibles :

- le blessé a perdu connaissance et ne revient pas à lui, le mettre en position latérale de sécurité et appeler les urgences médicales (Samu - Centre **15**) ou les pompiers (**18** depuis un téléphone fixe ou mobile, ou le **112** depuis un mobile) ;



- le blessé a perdu connaissance de façon brève, il faut consulter un médecin. Parfois des radiographies du crâne seront nécessaires. Neuf fois sur dix, il n'y aura pas de conséquences et le blessé rentrera chez lui après l'examen médical ;
- le blessé est resté conscient et son comportement est normal, c'est le cas le plus fréquent. Le garder sur le lieu de la chute (maison, école, jardin...) et le surveiller.

Dans ce cas, la surveillance du traumatisme crânien porte sur cinq points :

- l'état de conscience et le comportement du blessé doivent rester normaux, "comme d'habitude" ;
- les pupilles doivent rester symétriques. Si une pupille est plus dilatée que l'autre, il faut consulter le médecin ;
- tout vomissement, surtout s'il se répète, plusieurs heures ou 1 à 3 jours après l'accident, constitue un signe d'alarme ;
- il en est de même en cas de convulsions ;
- toute diminution ou perte totale de la mobilité d'un membre ou d'un segment de membre doit entraîner une consultation d'urgence en milieu hospitalier ou l'appel des services d'urgence (Samu - Centre **15**).

Le danger des chutes avec basculement d'un mobilier ou d'un objet lourd.

C'est l'accident du scénario « escalade dangereuse ». L'enfant grimpe ou escalade un meuble en situation instable qui se renverse entraînant l'enfant dans sa chute. Si l'enfant est écrasé ou coincé, il faut appeler immédiatement les secours d'urgence (le **15** ou le **18**), et ne pas déplacer l'enfant au risque d'aggraver d'éventuelles lésions thoraciques ou abdominales, mais soulever et écarter l'objet responsable de l'écrasement.

Les chutes dans les escaliers, les piscines et les défenestrations

- Se reporter au thème "Chutes graves ou mortelles", page 53.

Les chutes lors d'activités de jeux et loisirs : vélo, patins à roulettes et rollers

- Se reporter au thème "Les risques dans le jeu", page 85.

Réglementation

Les lits superposés

Le décret du 25 août 1995 fixe les exigences de sécurité que doivent respecter les lits superposés destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités. Il a pour but de mettre en garde contre les comportements à risque raisonnablement prévisibles, tels vouloir sauter par-dessus la barrière de sécurité du lit supérieur ou sauter de l'échelle d'accès.

- la mention précisant que "le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de 6 ans" doit être apposée de manière visible et indélébile. En complément de cette réglementation, les hauteurs minimales des différents couchages et des barrières de sécurité sont mentionnées dans les normes.

4. Notions et comportements à acquérir

- Repérer les dangers de certains jeux ou activités pour en évaluer la gravité.
- Prendre conscience des conséquences d'une chute pour élaborer une prévention.
- Adopter une attitude de vigilance pour soi et pour les autres.
- Utiliser une échelle, un escabeau, un tabouret, etc... avec prudence.
- Trouver l'équilibre d'un empilement d'objets.
- Valoriser l'entraînement physique et psycho-moteur qui donne l'aisance nécessaire à un bon équilibre.

5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

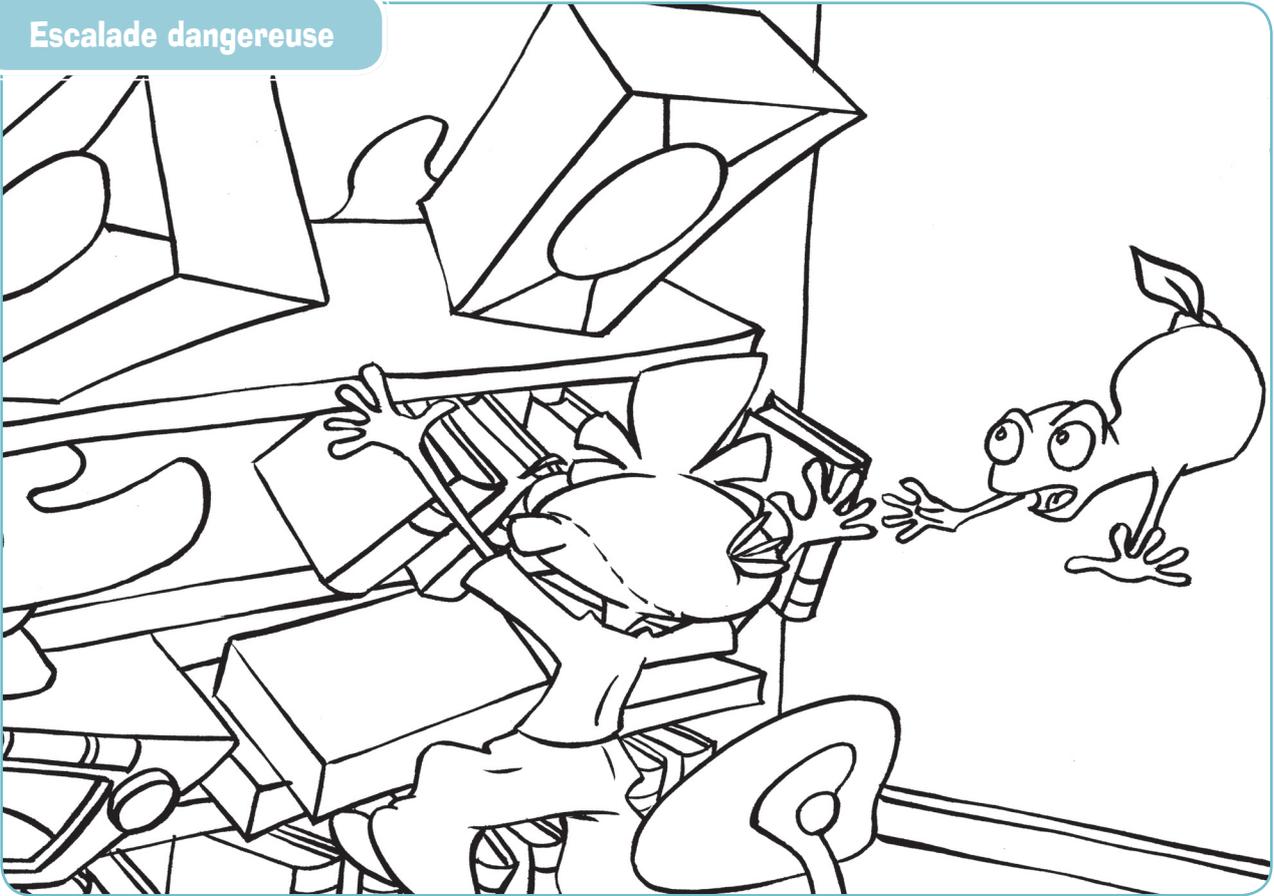
- Inventaire du matériel permettant de se grandir.
- Analyse et comparaison de l'utilisation d'un tabouret, d'une chaise, d'un escabeau, d'une échelle.
- Repérage de tous les lieux où une chute peut se produire : à l'école, à la maison, en promenade, en vacances.
- Localisation dans les différentes pièces de la maison des lieux de chutes liées aux objets (lits superposés ou en hauteur, étagères...), des lieux de chutes liées aux attitudes des enfants (escalier...).
- Rédaction d'un code de bonne conduite pour éviter ses propres chutes et celles des autres, en valorisant le rangement et le respect de l'autre et en luttant contre la négligence (jouets qui traînent, échafaudages dangereux, bousculades...).
- Mise en scène du comportement à adopter en cas de chute d'un camarade dans la cour. Alerter un adulte, ne pas secourir seul.
- Organisation de séances de psycho-motricité ou d'éducation physique et sportive facilitant la maîtrise de l'équilibre, même en situation difficile.

6. Dessins individuels (1 par scénario)



Toi Lucas, pas Tarzan

Escalade dangereuse



Un coin dangereux



7. Exercices

Niveau I =  Niveau II =  



1. Entoure les mots liés à la conséquence d'une chute

une entorse

une foulure

une brûlure

une piqûre

une fracture

un hématome

une coupure

un étouffement

un traumatisme

une noyade

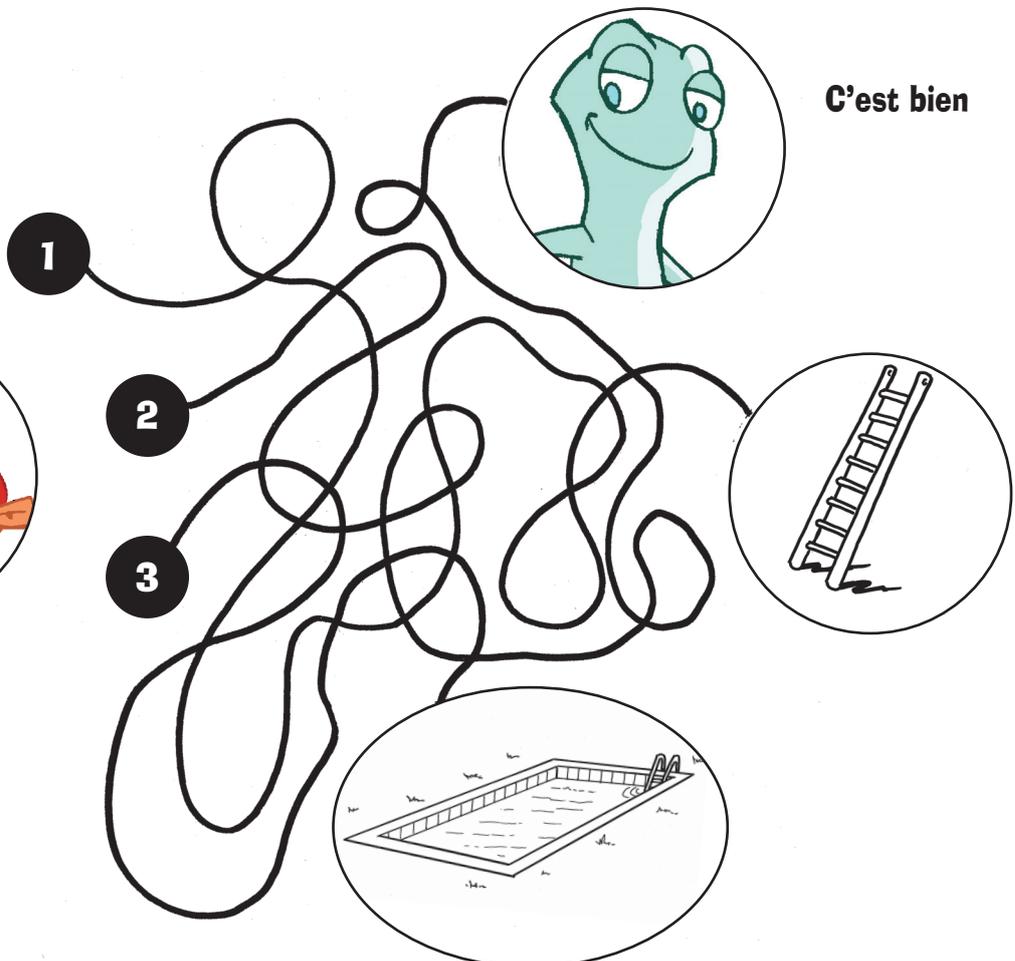
une ecchymose

une bosse

une égratignure



2. Trouve le chemin de la sécurité dans le labyrinthe



C'est bien



3. Colorie les endroits qui peuvent provoquer une chute



4. Mets une croix dans la case qui convient

	Tu peux le faire mais attention	C'est dangereux tu peux te blesser	C'est interdit
se pencher à la fenêtre ou au balcon			
se mettre debout sur une chaise haute			
chahuter sur des lits superposés			
courir dans les escaliers			
monter sur des objets empilés			
grimper à une échelle			
escalader un arbre			



5. Reformule clairement

Exemple : Je me penche à la fenêtre, et je risque de tomber.

ACTION	OBJET DANGEREUX	ACCIDENT
se pencher	fenêtre	
courir	armoire	glisser
grimper	arbre	tomber
escalader	lit superposé	basculer
	piscine	



6. Casse-cou

Lecture de l'histoire à voix haute : les élèves crient : «**Casse-cou**»!, ou bien ils dessinent le symbole  à chaque fois qu'il y a risque de chute.

C'est l'anniversaire de Lucas.

Ses camarades arrivent.

Lucas se penche à la fenêtre pour leur dire bonjour.

Tout le monde se retrouve dans la chambre de Lucas.

Ses camarades lui offrent un superbe cadeau.

Lucas grimpe sur le lit superposé : "C'est moi le chef, j'ai six ans aujourd'hui"!

Plus tard, il chausse sa nouvelle planche à roulettes et s'élance à toute vitesse.

A quatre heures, Lucas souffle ses bougies.

On déguste un très bon gâteau.

Dans le jardin, Lucas veut grimper à l'échelle pour cueillir des cerises.

Puis il veut essayer la balançoire sans se tenir.

A six heures, on se dit : "Au revoir, à bientôt, quelle belle journée"!



7. Jeu oral

Les enfants ont chacun 3 petits cartons qu'ils ont réalisés eux-mêmes : un **rouge**, un **vert**, un **orange**.
A chaque lieu donné, l'enfant doit **lever** :

- le carton **vert** : si c'est sans danger
- le carton **rouge** : si c'est interdit parce qu'extrêmement dangereux
- le carton **orange** : s'il peut le faire mais en faisant attention.

L'enseignant est le meneur de jeu, il énonce :

Exemple : **Je peux courir**

- dans le jardin
- autour de la piscine
- dans l'escalier
- dans la cour de récréation
- dans la maison...

Autres exemples :

Je peux sauter Je peux escalader



- sur le sol
- sur le lit
- sur la pelouse
- sur la table
- sur le toit du garage...



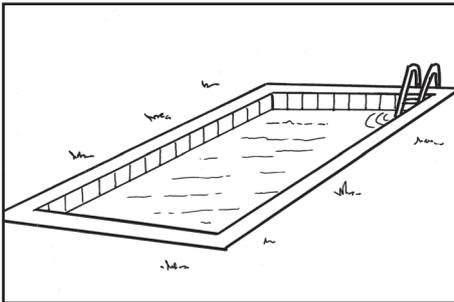
- le mur du jardin
- la rambarde du balcon
- les dunes de sable
- les étagères de ma chambre
- les filets de la salle de gymnastique...



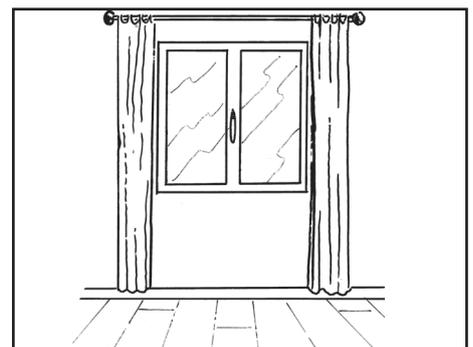
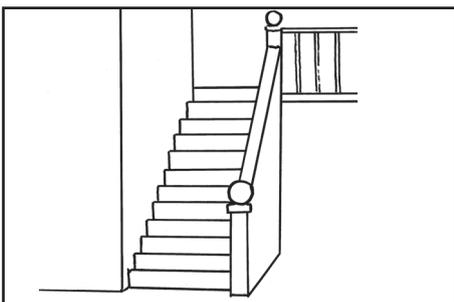
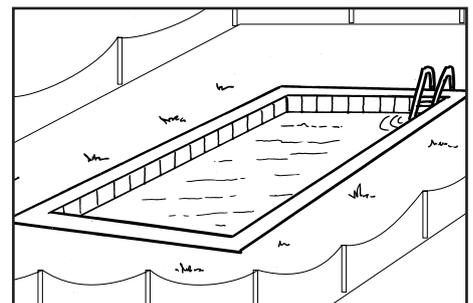
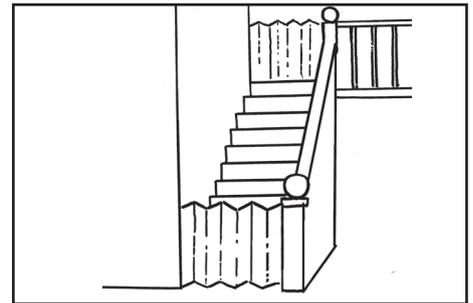
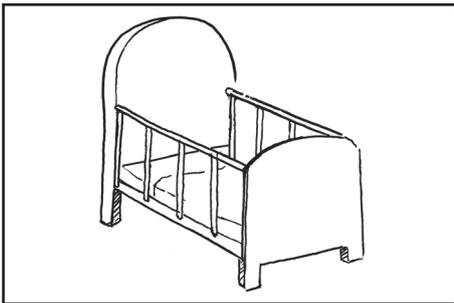
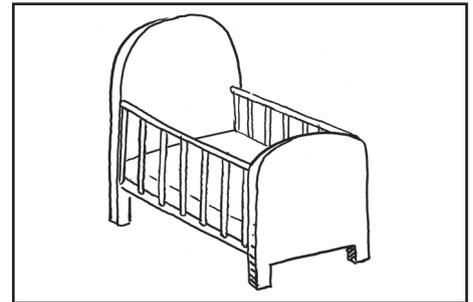
8. Comment prévenir les chutes

Relie par une flèche les dessins de la colonne de gauche à ceux de la colonne de droite pour indiquer la transformation "AVANT" - "APRES". Ensuite, colorie les dessins où tu es en sécurité.

AVANT



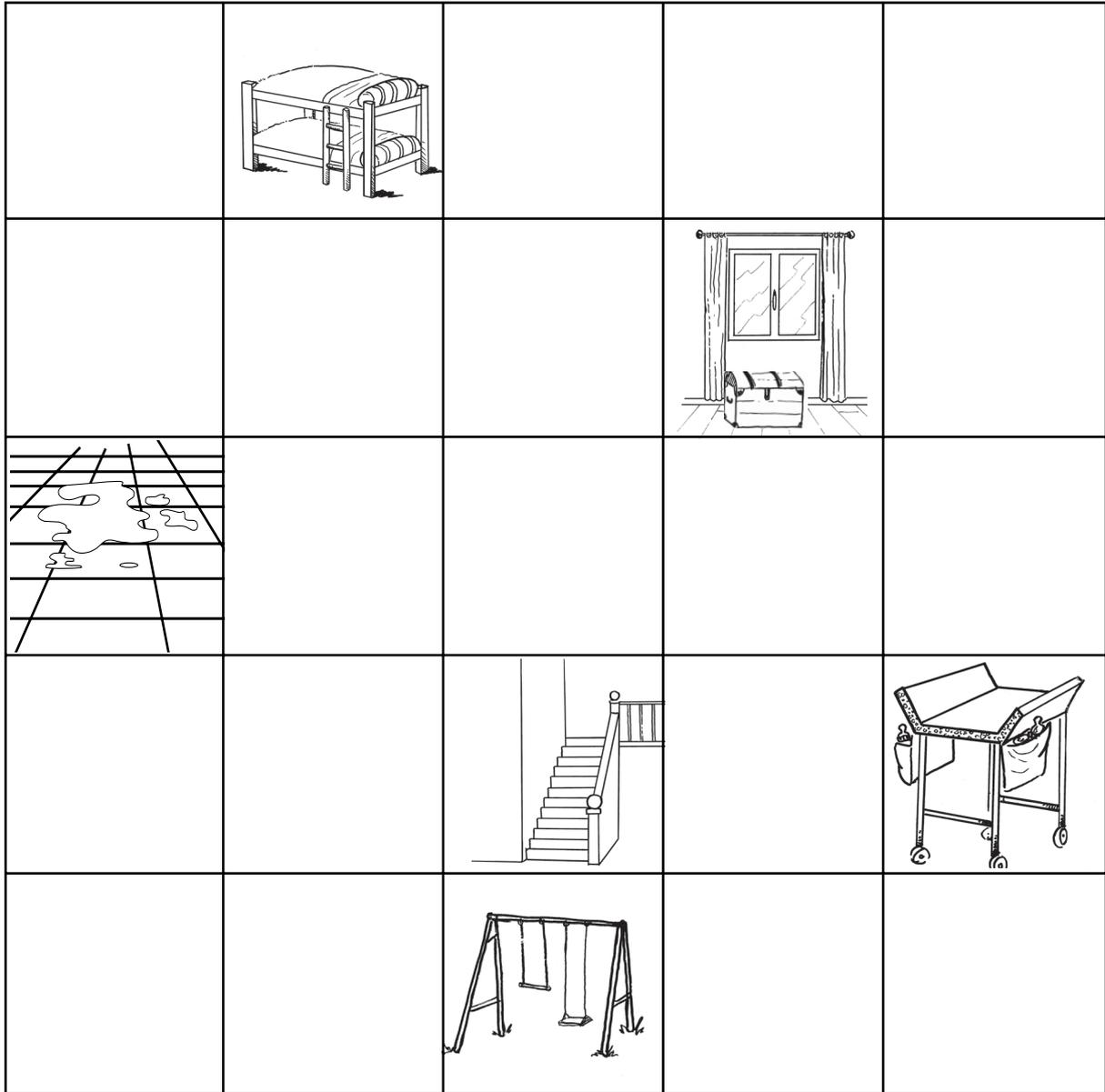
APRES





9. Trouve tous les chemins possibles pour éviter les chutes. Quel est le plus court, quel est le plus long ?

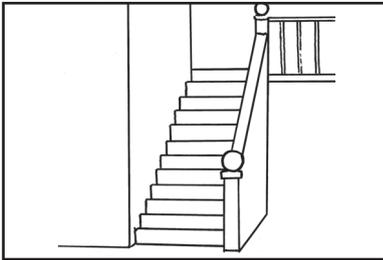
DÉPART



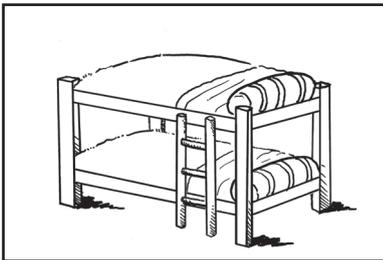
ARRIVÉE



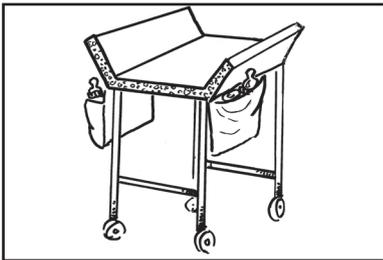
10. Relie les images qui présentent un risque de chute à l'endroit où elle peut se produire



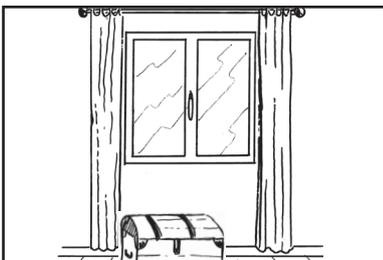
Chambre des parents



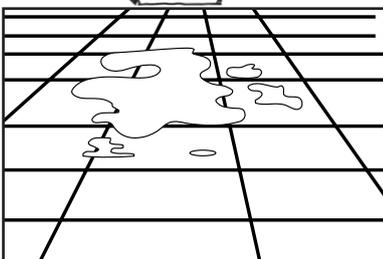
Chambre des enfants



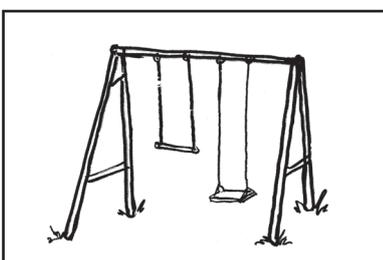
Hall d'entrée



Jardin



Salle de bains



Cuisine

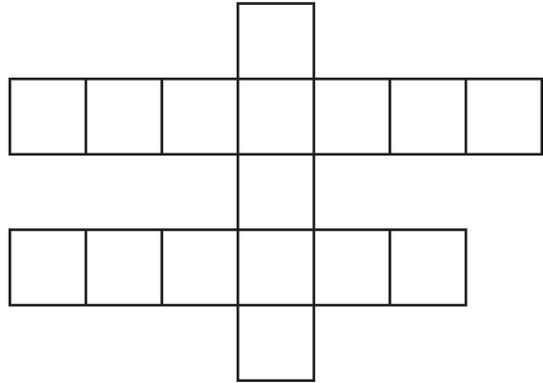


11. Mets les 3 mots suivants à leur place dans la grille

C H U T E

C H U T E R

R E C H U T E



12. Colorie le mot "chute" chaque fois que tu le trouves

C	H	U	T	E
H	H	A	U	T
A	R	U	S	E
T	A	R	T	E
C	H	U	T	E



13. Relie le proverbe au dessin

**Comme je ne peux pas voler,
je ne grimpe pas aux arbres.**



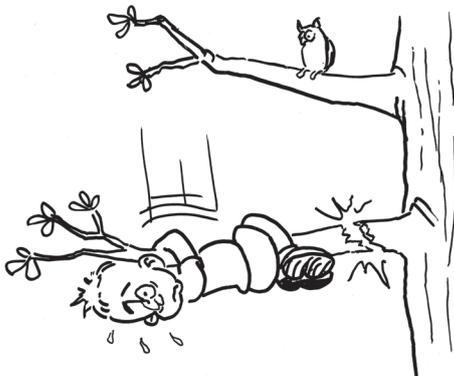
**La rampe de l'escalier n'est pas
un toboggan. Je descends les
marches calmement, une à une.**



**L'escalier n'est pas
une salle de jeux.**



**Je ne fais pas de croche-pied
à mes copains, ils se feraient
très mal en tombant.**



Je ne saute pas d'un mur.



Les chutes graves ou mortelles

1. Résumé de chaque scénario

La course infernale :

Lucas fait de la planche à roulettes à l'étage de la maison et manque de dévaler l'escalier.

Chute libre :

Lucas se penche à la fenêtre pour jouer avec son chien, bascule et tombe.

Nage libre :

Lucas court à toute vitesse autour de la piscine, il glisse sur une flaque et tombe dans l'eau.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"



Proverbe à créer pour "La course infernale".

Une fenêtre c'est fait pour regarder et pas pour se pencher, sinon on peut tomber et ne plus se relever.



Près d'une piscine, le sol est tout mouillé. Alors, si tu ne veux pas glisser et te noyer, ne cours jamais près du bord et regarde où tu poses les pieds.



3. Informations générales

Les accidents dans les escaliers

Les escaliers dans la maison sont responsables de chutes graves. Près de la moitié de ces chutes surviennent pendant des activités de jeux et loisirs. Elles se produisent aussi dans les escaliers d'immeubles et les escaliers d'école. La gravité des lésions est en fonction de la conception et du matériau de l'escalier, fait de marches et d'arêtes vives, et du sol de réception (attention aux escaliers et aux sols en béton, en pierre, ou en bitume).

Pour les conséquences des chutes :

- se reporter au thème "Les chutes", page 39.

Les noyades en piscine privée

Près de la moitié (46%) des noyades accidentelles de l'été 2004 dans les piscines familiales concerne des enfants de moins de 6 ans. Entre le 1er mai et le 30 septembre 2004, 66 enfants de moins de 6 ans ont été victimes de noyades accidentelles dans des piscines privées (familiales ou à usage collectif), dont 17 enfants sont décédés.

La loi du 3 janvier 2003 et ses décrets d'application du 31 décembre 2003 et du 07 juin 2004 imposent depuis le 01 janvier 2004 des dispositifs de protection autour des bassins. Les propriétaires ont le choix entre plusieurs installations: une barrière d'au moins 1,10 m munie d'un portillon (norme NF P90-306), ou une alarme sonore de piscine (norme NF P90-307), ou une couverture fermant le bassin (norme NF P90-308) et un abri de piscine entièrement fermé (norme NF P90-309).

Que faire en cas de noyade ?

La noyade provoque une asphyxie et toute la gravité de cet accident réside dans les conséquences de l'asphyxie.

Dans quel état le noyé peut-il être repêché et que faut-il faire ? On doit envisager trois situations :

La victime est consciente, sans troubles respiratoires malgré une discrète cyanose (bleuissement) des extrémités (doigts, orteils, nez et lèvres), il est obligatoire de mettre le noyé au repos en position latérale de sécurité, et de le recouvrir par une ou plusieurs couvertures pour le réchauffer après avoir ôté ses vêtements mouillés (si nécessaire) et l'avoir essuyé énergiquement. Aucune administration de médicament n'est nécessaire, ni souhaitable.

Le noyé présente des irrégularités franches du rythme respiratoire, a fortiori s'il est en arrêt respiratoire, il faut assurer la ventilation assistée par le bouche à bouche, relayée par la ventilation au masque avec un petit appareil de ventilation manuel (type Ambu) effectuée dès que possible par les maîtres nageurs sauveteurs, alors que le coeur bat normalement et reste efficace. Devant les vomissements alimentaires, il faudra bien entendu désobstruer rapidement la bouche et la gorge avant de commencer la réanimation.

Si le noyé est en état de mort apparente, dans le coma, sans aucune ventilation spontanée, ni battements cardiaques, quel que soit l'état des pupilles, la réanimation sera complète dès que la victime est sortie de l'eau. Elle ne souffre aucun délai, ni aucun arrêt de réanimation primaire (gestes de secourisme) dans l'attente de l'équipe du SAMU.

Dans les noyades par épuisement, le noyé a inhalé et avalé souvent de grandes quantités d'eau. Il faut donc tenter d'éliminer au maximum cette eau en couchant le noyé sur le ventre, tête tournée sur le côté légèrement décliné, et en appuyant très fortement dans le dos sur le thorax, la colonne vertébrale et les lombes pendant 15 à 20 secondes (pour le nourrisson, on peut plaquer la partie haute de son abdomen contre la cuisse fléchie du sauveteur).

Ensuite, on retourne le noyé, dos au sol, pour procéder à la réanimation classique (désobstruction complémentaire, bouche à bouche, massage cardiaque externe). Dans cette situation d'arrêt cardio-respiratoire, il ne faut pas réchauffer trop rapidement le noyé, car l'hypothermie initiale protège son cerveau.

La défenestration

C'est le type même de l'accident rare et grave. En France, on estime à une quinzaine de décès par an, et une centaine d'enfants handicapés à vie. Entre le 1er mai et le 30 septembre 2005, 67 enfants ont été victimes d'une chute accidentelle de grande hauteur en Ile de France. Les victimes sont principalement des garçons (72 %). Les victimes sont en majorité âgés de moins de six ans (72 %).

L'habitat est souvent un facteur de risque. Ainsi, 2/3 des défenestrations se produisent dans des logements anciens aux fenêtres basses. Les défenestrations dans les tours d'habitation construites plus récemment sont exceptionnelles.

4. Notions et comportements à acquérir

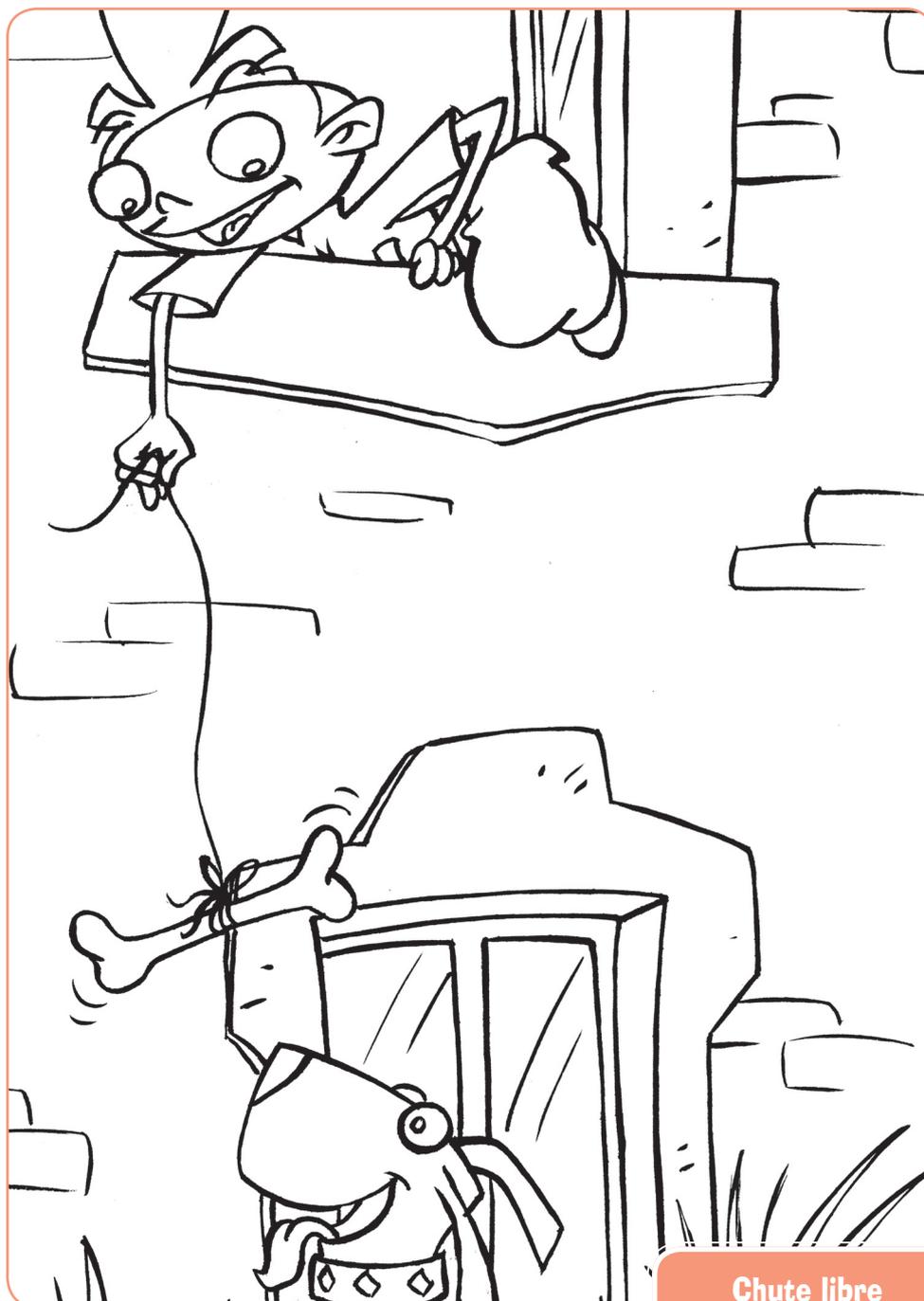
Se reporter aux objectifs indiqués dans le thème d'accidents se rapportant aux chutes et insister sur la notion d'**INTERDIT** pour les situations dangereuses ou très dangereuses présentées ici et qui entraînent un **RISQUE MORTEL**.

5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

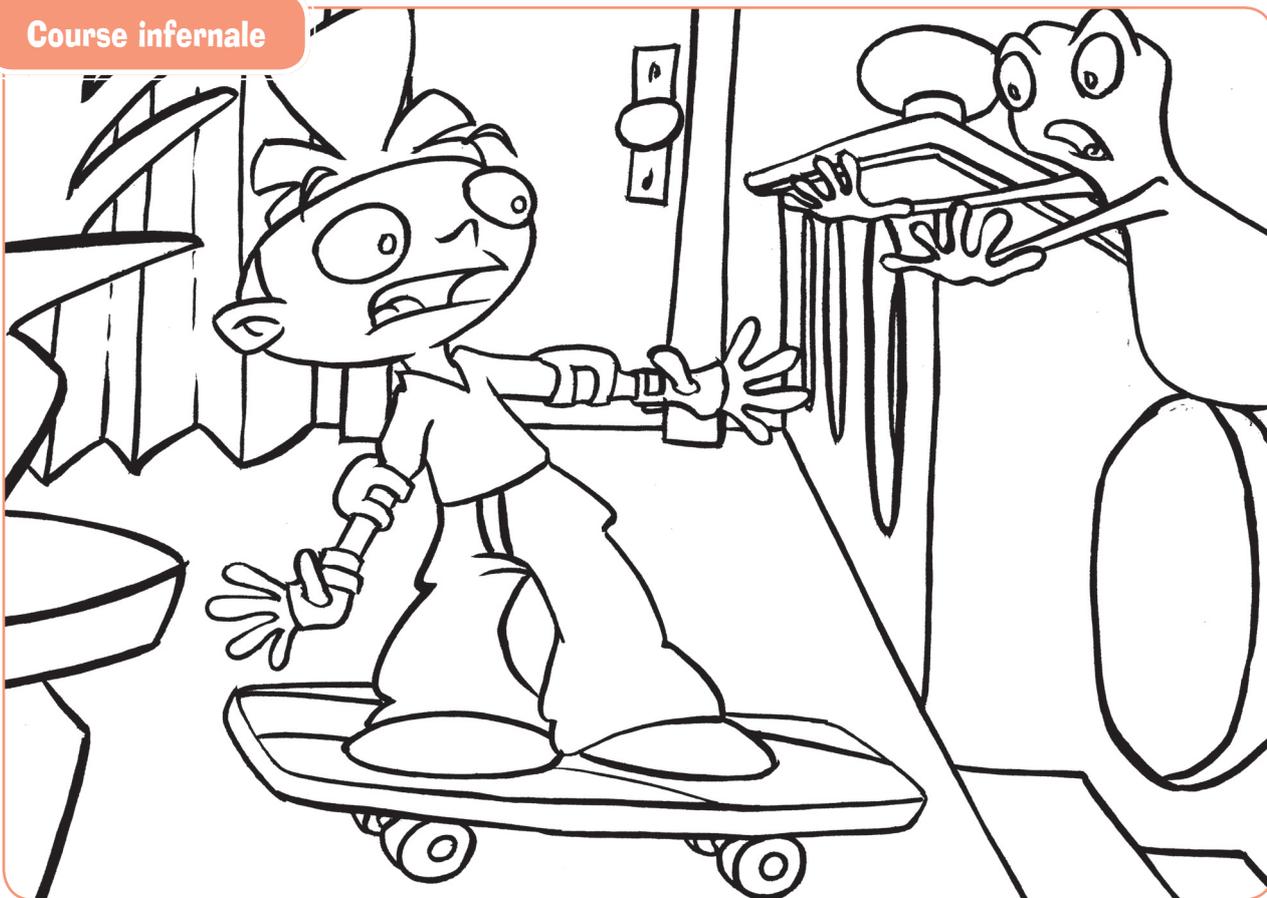
- Observation des conséquences de la chute d'un objet depuis une fenêtre de l'école (ou du haut de l'échelle ou d'un escabeau) dans du sable, de la terre, sur un sol dur.
- Différenciation entre des activités nécessitant un apprentissage et les comportements interdits.
- Enumération de situations imposant des obligations aux enfants comme aux adultes dans la vie quotidienne (le code de la route, les lois...).
- Recherche des attitudes de prévention (ne pas courir au bord de la piscine...) et des moyens qui améliorent la sécurité (poser une barrière de sécurité...).

6. Dessins individuels *(1 par scénario)*



Chute libre

Course infernale



Nage libre



7. Exercices

- Se reporter aux exercices proposés dans le thème “Les chutes”, **en insistant sur les situations et les lieux dangereux ou très dangereux et qui entraînent un risque mortel.**

Notes personnelles



Les accidents graves ou mortels

1. Résumé de chaque scénario

Halloween

En voulant jouer à Halloween, Lucas met un sac en plastique sur sa tête, il risque l'asphyxie.

Balle perdue

Il pleut. Lucas s'ennuie. A la recherche d'une occupation, il prend le fusil de papa dans le placard : le coup part.

Hors jeu

Lucas joue au ballon dans le jardin, le ballon tombe dans la rue, Lucas le poursuit.

Contact

Lucas met le contact en tournant la clé de la voiture. Il joue avec le volant et fait monter les vitres au risque de se couper le bras.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"

Proverbe à créer pour "Halloween".



Les armes des grandes personnes ne sont pas des jouets, elles peuvent te blesser ou te tuer. Par conséquent, il ne faut pas y toucher.

Si tu ne veux pas finir écrasé, regarde des deux côtés avant de traverser.



Les voitures des grandes personnes ne sont pas des jouets ; quand on s'amuse avec, ça peut mal se terminer.



3. Informations générales

Caractéristiques

L'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC), qui constitue depuis 2001 l'extension française de la base européenne EHLASS (European Home and Leisure Accident Surveillance System), est un recueil permanent de tous les accidents de la vie courante enregistrés par les services d'urgence de 6 hôpitaux : Annecy, Besançon, Béthune, Bordeaux, Reims et Vannes.

Cette enquête est placée sous la responsabilité de l'InVS (Institut de Veille Sanitaire) depuis cette date et constitue une source d'informations précieuses. Elle fournit une description des AcVC selon l'âge et le sexe, l'activité, le lieu, le mécanisme de survenue, la lésion, la partie lésée et le mode de prise en charge.

Chez les enfants, les AcVC sont une des premières causes de mortalité. Ils sont responsables d'un cinquième des décès entre 1 et 4 ans, (140 décès en 2002) et d'un décès sur neuf entre 5 et 14 ans (111 décès en 2002).

En 2002, chez les jeunes enfants de moins de 1 an, les suffocations constituent la première cause de décès par AcVC (avec 30 décès sur les 57 toutes causes confondues). Chez les 1 à 4 ans, c'est la deuxième cause de décès avec 21 décès soit 15%. Chez les 5 à 14 ans, elles représentent 12,61% avec 14 décès.

Les noyades sont la première cause de décès par AcVC chez les enfants de 1 à 4 ans (42,86%, soit 60 décès en 2002), et chez les 5 à 14 ans (25,22%, soit 28 décès). Chez les moins de 1 an, c'est la deuxième cause avec 11 décès (19,30%).

Les chutes constituent la première cause de décès par AcVC, tous âges confondus. Le nombre de décès augmente avec l'âge. Pour les moins de 1 an 3,5% des décès dans cette tranche d'âge, chez les de 1 à 4 ans 10%, pour les 5-14 ans 11,71%.

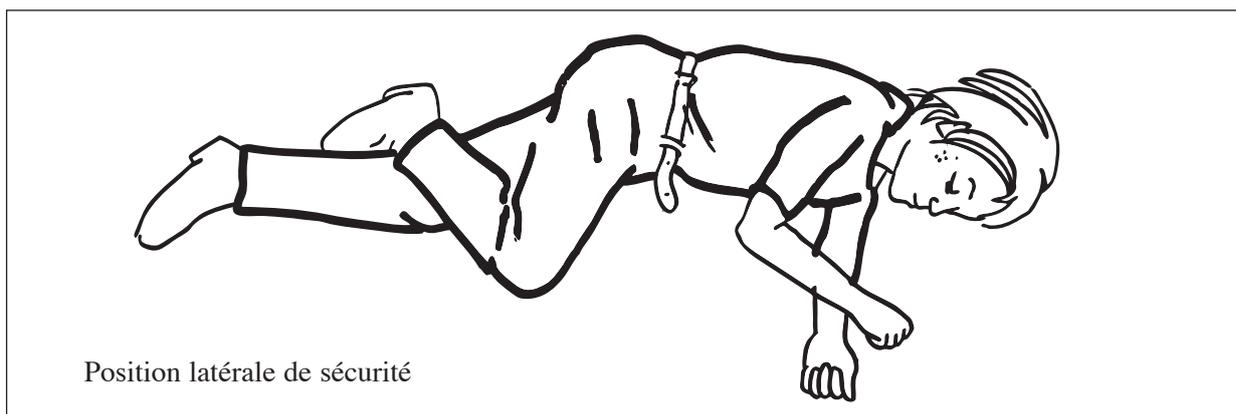
Les asphyxies

Les accidents entraînant l'asphyxie ont des causes très diverses : il peut s'agir de strangulation par une cordelette ou une chaînette autour du cou, par des cordons de rideaux, par des barreaux de lit ou de garde-corps d'un balcon ou d'un escalier. L'asphyxie peut être provoquée par un corps étranger laryngo-pharyngé, par l'éboulement d'une galerie ou d'un tunnel souvent creusé par des enfants, ou par respiration en atmosphère confinée dans un espace de petit volume ou encore par écrasement (compression thoracique par la foule ou par une porte de garage automatique).

Il ne faut pas oublier le « jeu du foulard » qui semble revenir à la mode dans les cours d'école et qui consiste à compresser les carotides d'un enfant par un camarade, ce jeu n'a pas eu d'issue fatale lorsqu'il est pratiqué en groupe. Mais ce jeu devient très dangereux, voire mortel, lorsque l'enfant veut le reproduire seul, la strangulation est réalisée par l'intermédiaire d'un lien (ceinture de judo, serviette, corde...). Une dizaine de décès en FRANCE ont été recensés depuis 2000 (un seul dans un groupe scolaire, les neuf autres ont eu lieu au domicile familial).

Les asphyxies sont peu fréquentes, mais souvent dramatiques.

- **Si le blessé a perdu connaissance, mais garde une respiration régulière efficace :** le coucher en position latérale de sécurité.



Position latérale de sécurité

- **Si le blessé a perdu connaissance, et s'il présente des pauses respiratoires ou un arrêt respiratoire isolé avec aspect bleuté plus ou moins généralisé de la peau,** l'activité cardiaque étant conservée : entreprendre sans tarder le bouche à bouche.
- **Si le blessé est en arrêt cardio-respiratoire,** la réanimation comprend la désobstruction éventuelle des voies aériennes supérieures, le bouche à bouche et le massage cardiaque externe.

Les corps étrangers

• La présence de corps étrangers dans la trachée et les bronches est fréquente chez l'enfant de 1 à 3 ans (cacahuètes 50%, graines diverses 25%), mais possible à tout âge. La pénétration accidentelle dans la trachée par fausse route est caractérisée par une quinte de toux brutale pendant quelques minutes, puis par la reprise d'une respiration normale avec retour au comportement habituel de l'enfant ; dans ce cas l'attitude est simple :

Ne pas mettre de doigt dans la bouche de l'enfant : risque de vomissement dangereux, le corps étranger est très loin et ne peut être récupéré par cette manœuvre.

Ne pas suspendre l'enfant par les pieds : risque de mobilisation du corps étranger avec enclavement sous les cordes vocales qui peut entraîner une asphyxie et un arrêt respiratoire.

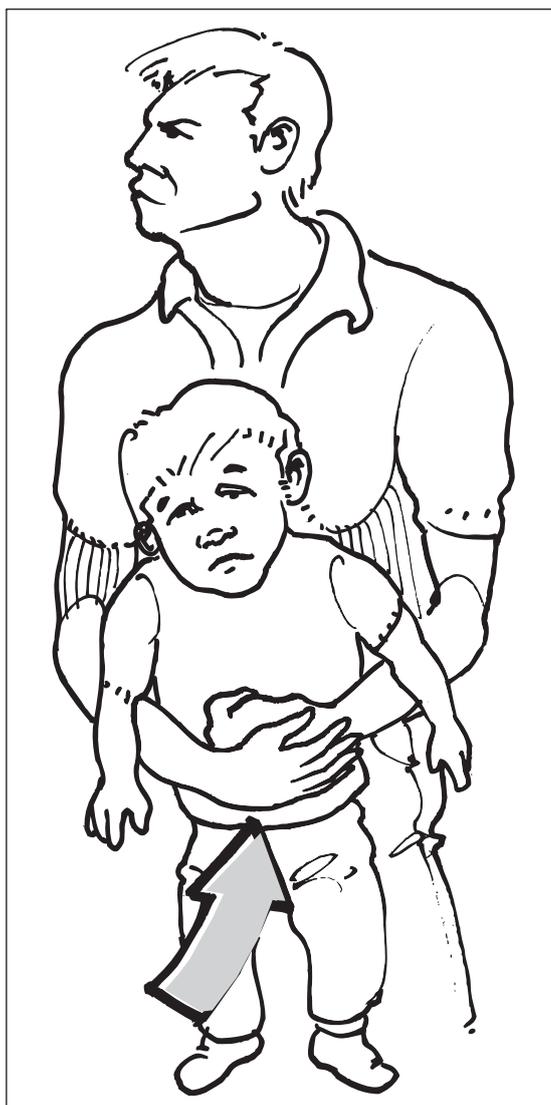
Conduire l'enfant en position debout ou assise aux urgences hospitalières (urgences spécialisées O.R.L. si elles existent) pour un contrôle.

Plusieurs cas se présentent :

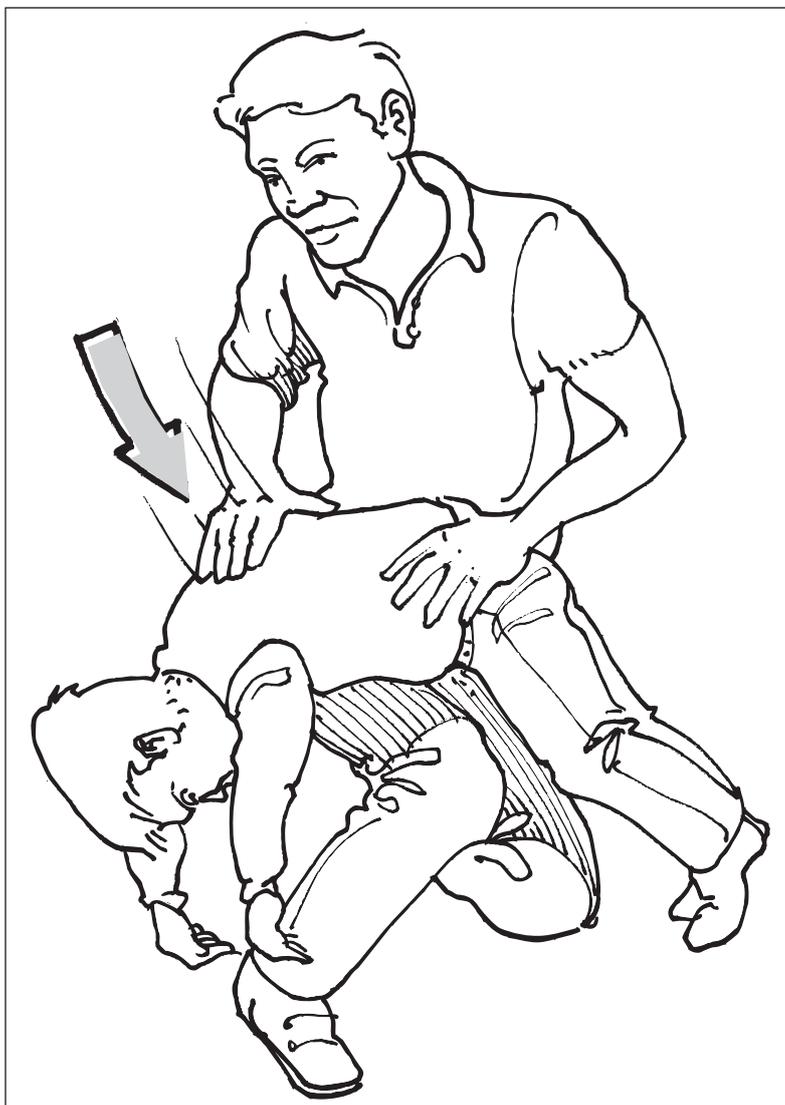
- Le corps étranger est obstructif, asphyxique au niveau de la gorge. L'enfant ne tousse pas, ne parle pas non plus, mais émet des sons rauques, respiration bloquée, yeux grands ouverts, hagards, pupilles dilatées et main dirigée vers la gorge.

Il faut agir immédiatement. L'entourage pratiquera la manoeuvre de HEIMLICH, ou la manoeuvre de MOFENSON dont l'action est équivalente chez le petit nourrisson à ventre ballonné et trop souple (position à plat ventre sur la cuisse du sauveteur avec violente frappe entre les deux omoplates).

La manoeuvre de HEIMLICH doit être répétée si elle n'a pas d'effet probant la première fois.



Manoeuvre de HEIMLICH



Manoeuvre de MOFENSON

• **Le corps étranger est dans le tube digestif.**

Beaucoup de corps étrangers sont simplement avalés par mégarde et ne représentent aucun caractère de gravité. Ils seront éliminés en 1 à 3 jours dans les selles. La position et le cheminement des corps étrangers métalliques peuvent être repérés par une radiographie de l'abdomen. C'est important pour les corps étrangers comme les micro-piles boutons avec le risque de la libération de produits électrolytiques corrosifs et toxiques (mercure, zinc, argent, acide...).

- Pour faciliter l'enrobage de certains objets présentant des aspérités ou des parties pointues ou coupantes, on peut donner à manger de la mie de pain, de la confiture à base de fibres végétales (rhubarbe, tomate, figue, etc...) ou des légumes verts, salade, etc...

- Si le corps étranger obstrue partiellement ou en totalité l'oesophage dans sa partie haute, l'enfant a des difficultés à avaler et bave. Il faut le conduire en service spécialisé O.R.L. pour extraire le corps étranger sous anesthésie générale.

• **Le corps étranger est fiché dans la gorge** (comme l'arête de poisson ou l'os de lapin pointu).

Emmener l'enfant en O.R.L. pour retirer le corps étranger avec des instruments chirurgicaux appropriés.

• **Le corps étranger est dans le nez.**

Faire moucher l'enfant. Si l'objet n'est pas expulsé, ne pas le retirer soi-même, mais conduire l'enfant en O.R.L.

• **Le corps étranger est dans le conduit de l'oreille.**

Conduire l'enfant chez le spécialiste O.R.L. d'emblée. Vouloir retirer soi-même le corps étranger est une erreur : en fait on le repousse toujours plus loin dans le conduit auditif, d'où une inflammation, et pour les corps végétaux un risque d'émiettement ou de fragmentation.

Les accidents dus aux feux d'artifices et aux pétards

Ces accidents sont peu nombreux, 39 accidents de ce type ont été enregistrés dans l'EPAC en 2002 et 2003. Ces accidents concernent particulièrement les jeunes garçons de 5 à 14 ans.

Ces produits sont responsables d'atteintes touchant principalement le membre supérieur (51%), la tête (31%) et en particulier les doigts et les yeux (26% chacun).

Il s'agit de brûlures dans 77% des lésions, et de plaies (14%) dont la fréquence augmente avec l'âge.

Ces accidents sont graves et nécessitent très souvent une hospitalisation dans 21% des cas et après les premiers soins d'urgence, une prise en charge médicale.

La gravité des accidents a deux causes :

- le jeune met le pétard dans un autre objet (canette, bouteille de verre...),
- il le manipule sans grande précaution alors que la manipulation des pétards est dangereuse.

La réglementation

Les armes factices tirant des projectiles

Elles ont l'apparence d'armes à feu et elles sont responsables, chez les enfants âgés de moins de 14 ans, d'accidents qui entraînent notamment des lésions aux yeux avec séquelles.

Aussi, un arrêté du 19 avril 1996 avait-il interdit pour une durée de un an la mise sur le marché des armes factices tirant des projectiles dont l'énergie cinétique est comprise entre 0,08 joules et 2 joules.

En-dessous de 0,08 joules, elles sont considérées comme des jouets.

Au-dessus de 2 joules, elles sont classées comme armes.

Aujourd'hui, en l'absence de réglementation, elles peuvent de nouveau être en vente, et ce malgré un avis de la Commission de la Sécurité des Consommateurs (octobre 1996).

Les différents ministères concernés (Intérieur, Défense, Education Nationale, Industrie, Jeunesse et Sports, Economie et Finances) devraient prendre des mesures spécifiques pour ces armes factices et leurs munitions qui n'entrent pas dans le champ d'application des décrets relatifs aux armes à feu et aux jouets.

1) Qu'elles tirent ou non des projectiles, il conviendrait, à défaut d'une interdiction totale ou du classement en 4ème catégorie :

- a) d'en interdire la vente aux mineurs (au sens juridique du terme),
- b) de n'autoriser la vente que dans des magasins préalablement agréés,
- c) d'en interdire la revente ou la cession à titre gratuit ou onéreux dans d'autres lieux de vente,
- d) de rendre obligatoire, pour les professionnels, les mentions concernant les conditions de vente, d'utilisation et, pour les modèles tirant un projectile, l'énergie cinétique de ce dernier, de même que les avertissements de sécurité sur la réplique d'arme, l'emballage et la notice d'emploi,
- e) de prévoir, en matière de publicité, des mesures réglementaires de nature restrictive.

2) Les pouvoirs publics devraient, par ailleurs, interdire le port et l'utilisation des armes factices dans les lieux publics et notamment dans les établissements scolaires et les transports en commun.

**Ne pas laisser d'armes ou d'armes factices
à la portée des enfants.**

Les sacs plastiques

La norme NF EN 71-1 spécifie que le sac plastique utilisé comme emballage et dont le périmètre d'ouverture est supérieur à 380 mm :

- doit avoir une épaisseur moyenne au moins égale à 0,038 mm,
- ne doit pas être muni de fermeture à ficelle ou cordonnet.

Cette obligation n'est pas imposée dès lors que le sac plastique est un film plastique perforé.

Des fabricants mentionnent un avertissement sur le sac plastique, par exemple :

“Attention, les sacs plastiques peuvent être dangereux ! Pour éviter le danger de l'étouffement, ne pas laisser le sac à la portée des bébés et des enfants”.

4. Notions et comportements à acquérir

- Clarifier la notion d'accident mortel.
- Apprécier le danger particulier de certaines actions et de certains objets.
- Comprendre la signification de l'interdit dont le but est **LA PROTECTION DE SA VIE ET DE CELLE DES AUTRES.**

5. Pistes pédagogiques

Partir de la projection de chaque scénario pour insister sur **la notion d'INTERDIT**

1) Halloween :

Rechercher un proverbe adapté.

Rechercher la signification du mot «asphyxie».

2) “Balle perdue” :

Constituer une revue de presse des faits divers relatant des accidents provoqués par la manipulation d'armes à feu. En analyser les causes et les conséquences.

3) “Hors jeu” :

Imaginer les conseils de prudence à donner à Lucas.

Aborder le code de la route du piéton.

4) “Contact ” :

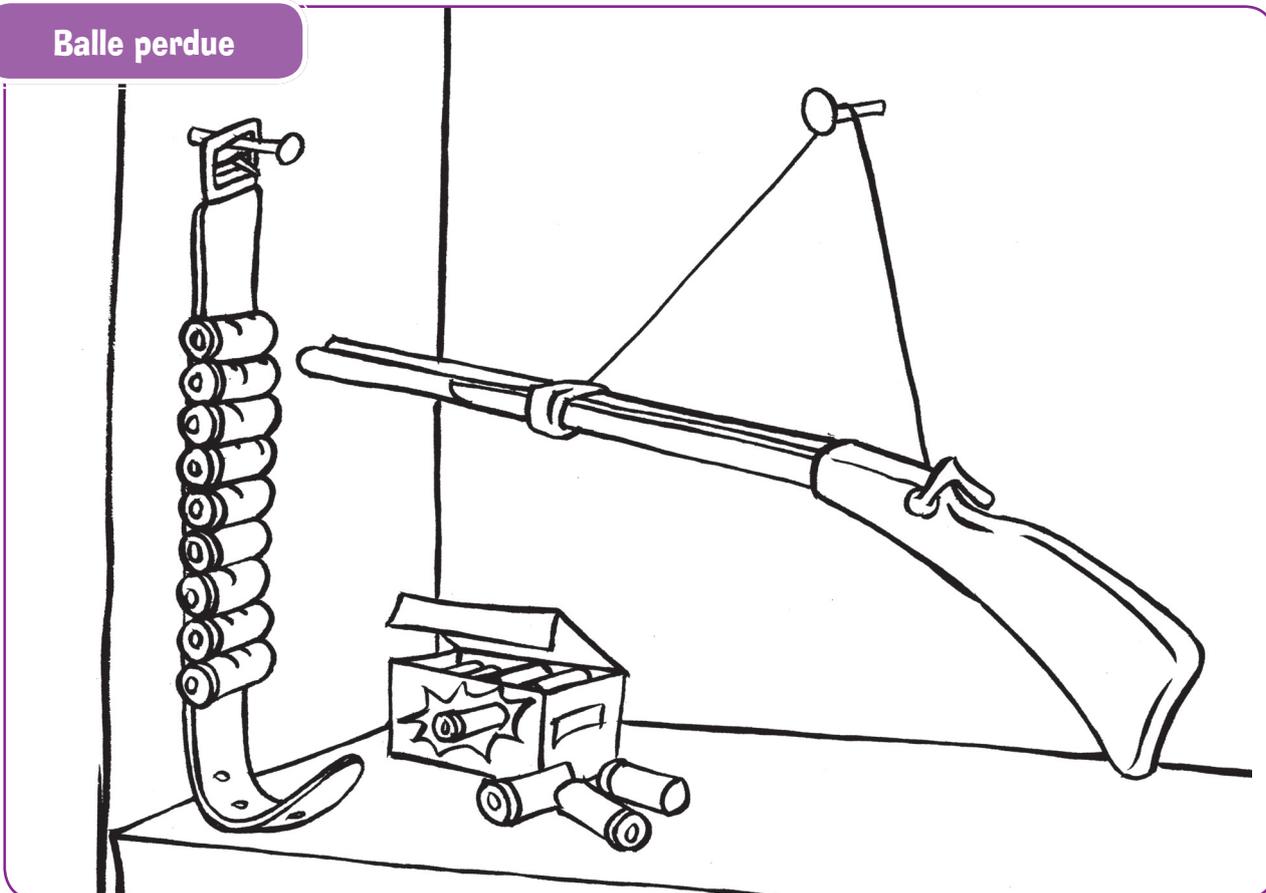
La voiture n'est pas un espace de jeu. Répertorier toutes les actions interdites parce qu'entraînant un danger.

6. Dessins individuels *(1 par scénario)*

Halloween



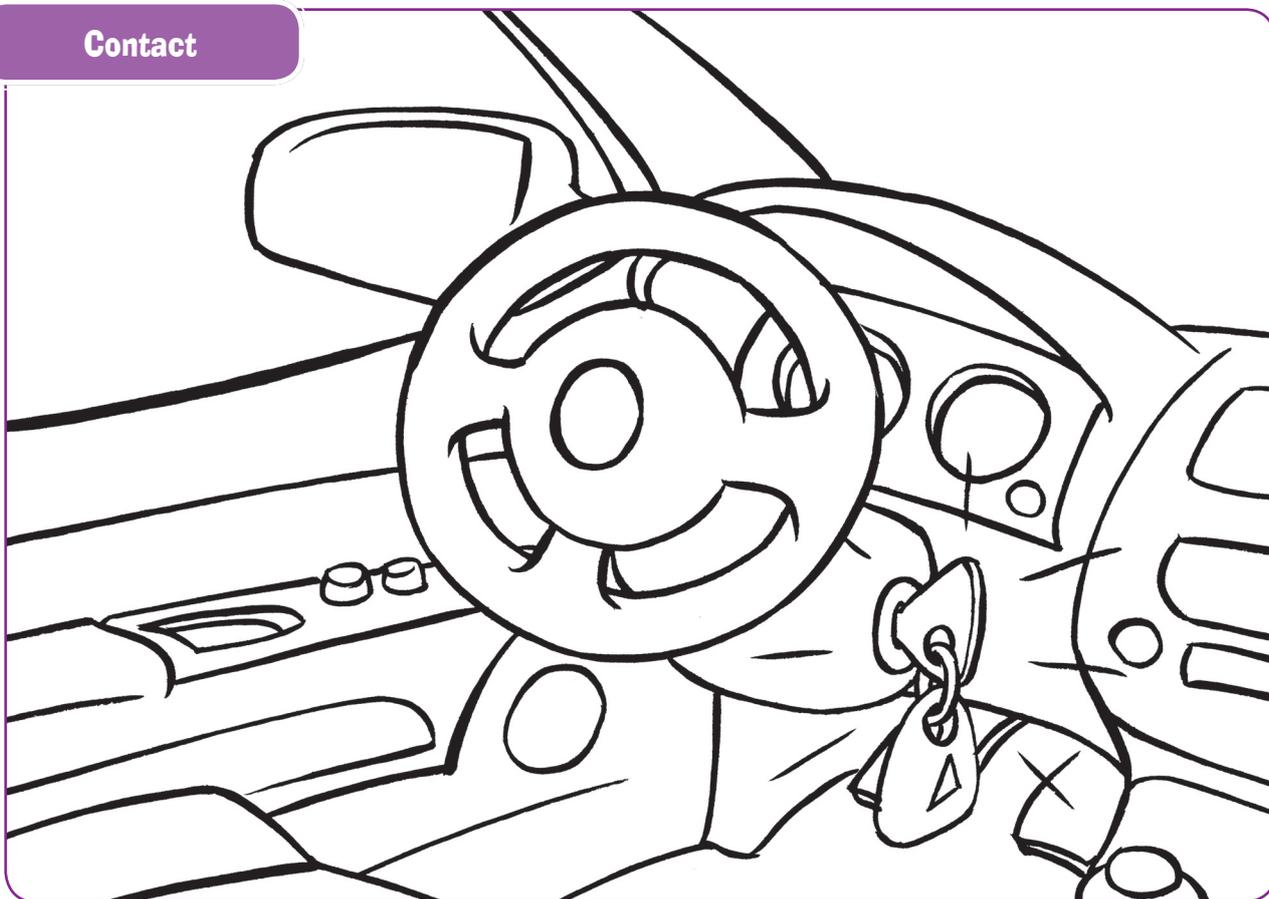
Balle perdue



Hors jeu



Contact



Notes personnelles



Les blessures

Les coupures

1. Résumé de chaque scénario

Fine lame

Maman épluche les pommes, elle explique à Lucas comment se servir d'un économe.

Lucas profite du départ de maman pour utiliser un couteau, de manière imprudente.

Ras le gazon

Papa abandonne la tondeuse pour répondre au téléphone. Lucas veut s'en servir.

Il se baisse et avance la main sous la tondeuse...

Ouille ! Mon doigt

Lucas se pince le doigt en installant la chaise pliante.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"



Un couteau, quand tu ne t'en sers pas comme il faut, peut te blesser. Alors, sois gentil avec lui et il sera ton ami.

Ne mets jamais ta main sous une tondeuse car ses lames sont dangereuses. Compris ?



Gare aux tiroirs, aux chaises pliantes et aux portières de voiture. Les doigts sont souvent en danger, alors avant de les poser, tu dois toujours regarder s'il n'y a pas de piège caché !

3. Informations générales

Caractéristiques des blessures et des coupures

Certaines sont la conséquence de chutes, de chocs ; d'autres sont le fait de l'utilisation d'ustensiles de cuisine, d'appareils électroménagers, d'outils de jardinage ou de bricolage qui tranchent, coupent, broient ou malaxent .

De 3 à 6 ans, les enfants sont victimes principalement de contusions (30 %) et de plaies (30%). Les fractures augmentent avec l'âge pour atteindre 15 % à 6 ans.

Jusqu'à 6 ans, les lésions sont des lésions à la tête, les lésions des membres augmentent progressivement avec l'âge. Elles concernent les membres supérieurs pour 20% des cas. Les membres inférieurs pour 10% d'entre eux.

Dans presque un cas sur quatre, la coupure a lieu dans la cuisine. C'est bien sûr le couteau qui en est la cause la plus fréquente, suivi par la boîte en fer blanc.

Les plaies

La plaie peut être une simple coupure, superficielle, profonde, franche ou anfractueuse, isolée ou au sein d'une contusion cutané-musculaire, quoiqu'il en soit, la conduite à tenir est toujours identique. Il faut comprimer la plaie au moins 5 minutes (le temps de saignement d'un individu est de 3 minutes environ) avec un linge propre ou des compresses pour arrêter le saignement avant de désinfecter avec un antiseptique doux "qui ne pique pas" (Dakin, Mercryl Laurylé, Septivon, etc...).

Parfois, des points de suture seront nécessaires, il convient donc de protéger la plaie par un pansement compressif avant de consulter le chirurgien. Il faut signaler également que certaines parties du corps sont très vascularisées notamment le cuir chevelu où une petite plaie peut saigner abondamment. Dans ce cas, il est nécessaire de garder son calme tout en comprimant efficacement.

La plaie peut intéresser aussi une articulation, un tendon, un groupe vasculaire ou nerveux, notamment au niveau des doigts ou de la main. Une intervention chirurgicale par une équipe spécialisée (S.O.S. mains) devient dans ce cas indispensable (microchirurgie).

Le saignement de nez

Comprimer les deux narines, même si le saignement est unilatéral, avec les doigts, pendant une dizaine de minutes, après élimination des sécrétions et des caillots par mouchage.

L'enfant doit être mis en position assise, penché légèrement en avant, mais jamais allongé, ni basculé en arrière.

La plaie oculaire

Elle peut être provoquée par un corps étranger, grain de sable, particule métallique (attention aux bricoleurs) ou à la suite d'un choc (branche d'arbre, jet d'objet).

Recouvrir l'oeil avec un pansement propre, allonger le blessé et le conduire dans un service d'urgence d'ophtalmologie, situé le plus souvent au centre hospitalier régional ou départemental.

La réglementation

Le texte suivant a été adressé aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale. Il interdit la présence et l'utilisation de cutters par les enfants à l'école maternelle et élémentaire.

“J’ai été saisi des problèmes posés par la prolifération des “boîtes d’écoliers” contenant entre autres matériels des cutters dont l’utilisation présente des risques importants pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

De tels objets ne sont pas indispensables à la réalisation de travaux proposés aux élèves de ce niveau d’enseignement et peuvent donc, sans inconvénient, être éliminés de leurs fournitures scolaires.

De plus, s’il ne peut être envisagé, compte tenu du danger qu’ils présentent, de laisser de tels objets en permanence à la disposition des enfants, il apparaît également que toutes les causes d’accident ne seraient pas éliminées dans le cas d’une utilisation ponctuelle, même accompagnée d’une surveillance momentanément renforcée.

S’agissant d’élèves d’âge maternel et élémentaire, il apparaît donc nécessaire d’interdire la présence et l’utilisation des cutters dans les écoles.

Dans ce but, je vous demande de prévoir une information destinée aux enseignants des écoles qui pourrait être donnée à l’occasion de réunions de travail ou de conférences pédagogiques.

Afin d’assurer la sécurité des enfants qui leur sont confiés, il doit être demandé à ces personnels d’exercer une surveillance vigilante sur la nature des fournitures personnelles des élèves et d’interdire dans les classes tout objet dangereux, en particulier les cutters.

A cet égard, je vous rappelle que la circulaire n° 91 124 du 6 juin 1991 portant directives générales pour l’établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires dispose au titre 4.4 que “le règlement intérieur de l’école peut prévoir une liste de matériels ou objets dont l’introduction à l’école est prohibée”.

Vous voudrez donc bien donner aux directeurs d’école des instructions très fermes dans ce sens.

Une action d’information sur ce point doit être menée parallèlement auprès des familles.”

(Note de service n° 91-212 du 15 juillet 1991 - B.O. n° 30 du 5 septembre 1991)

4. Notions et comportements à acquérir

- Différencier les outils utilisables par l'enfant de ceux réservés à l'adulte.
- Connaître les règles de sécurité nécessaires à l'utilisation d'outils coupants ou piquants.
- Adopter une attitude de prévention évitant les accidents (tenir les portes, les tiroirs par les poignées, repérer les charnières...).
- Savoir choisir l'outil adapté à l'activité.

5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

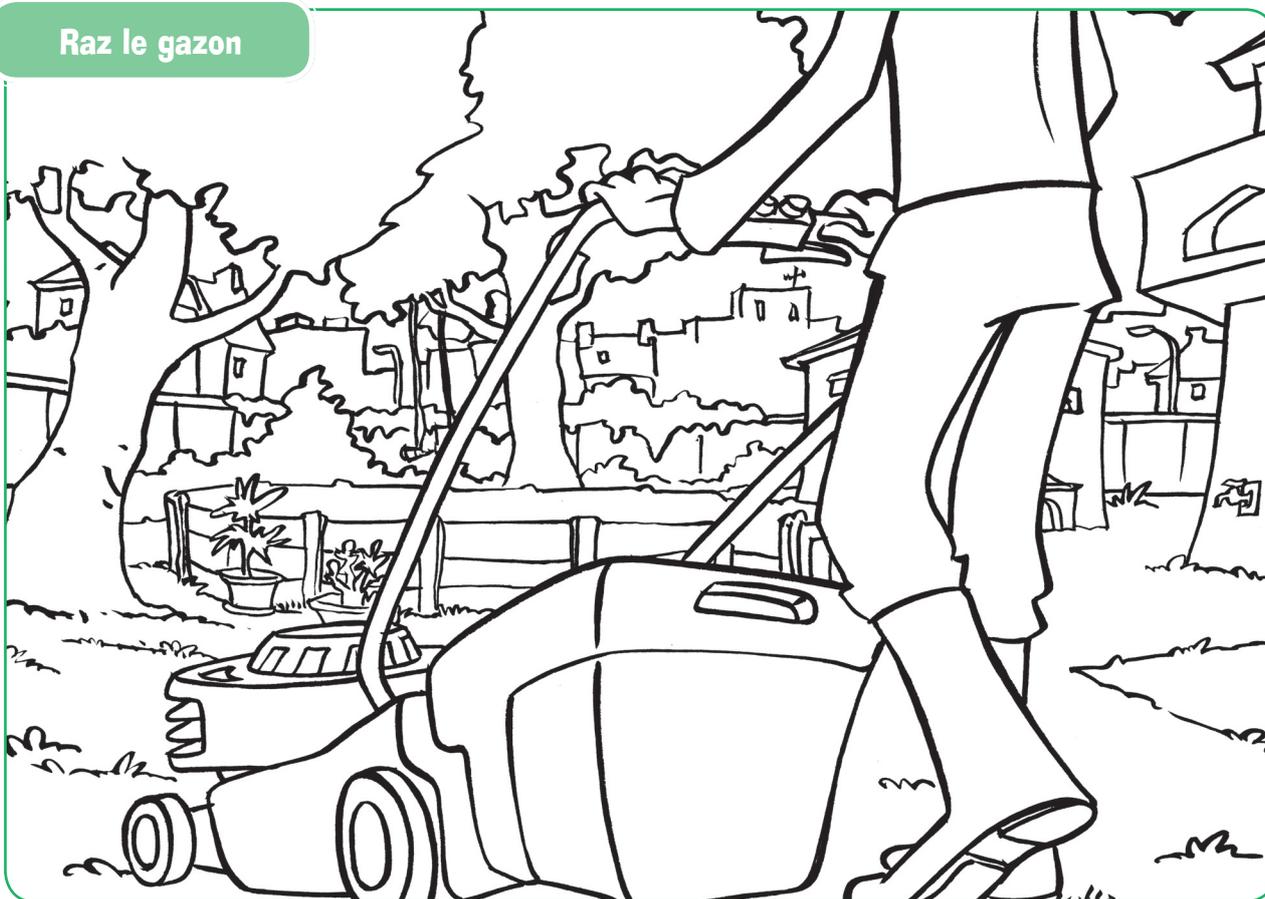
- Réalisation d'une affiche "ça coupe" à partir d'images découpées dans des catalogues.
- Repérage et inventaire à l'école (trousse de l'écolier...) et à la maison des objets pouvant entraîner des blessures ou des coupures (ciseaux, couteaux, cutters, scies, marteaux, fenêtres, portes, tiroirs, tondeuses, robots, etc. ...).
- Réalisation d'un panneau avec le signe interdiction  avec les objets réservés à l'adulte et un panneau prudence  pour ceux utilisables après apprentissage.
- Activités culinaires :
Epluchage permettant l'apprentissage de l'utilisation d'un économe (soupe, compote, tarte, etc.).
Maîtrise de l'utilisation du couteau et de la planche à découper (pour des pommes, du pain, des carottes, etc.).
- Activités de bricolage :
Fabrication de boîtes avec utilisation d'outils courants (marteau, tournevis, scie, etc...).
Installation d'un coin bricolage.
- Mise en scène d'une situation et du comportement à adopter en cas de coupure : compression, appel à l'adulte...
- Avec l'équipe médicale, inventorier les produits contenus dans l'armoire à pharmacie de l'école et apprendre à soigner blessures et petites coupures.

6. Dessins individuels *(1 par scénario)*

Fine lame



Raz le gazon



Ouille ! mon doigt



7. Exercices

Niveau I =



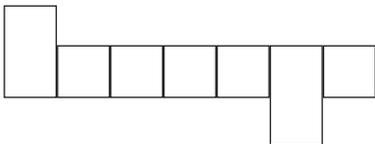
Niveau II =



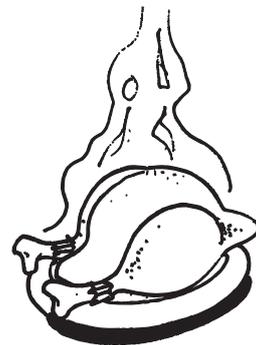
1. Recopie les verbes dans les bonnes cases

coupe - taille - hache - découpe - tronçonne

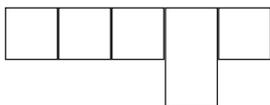
On



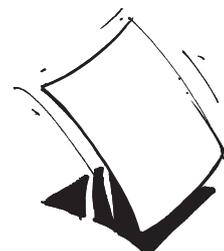
une volaille



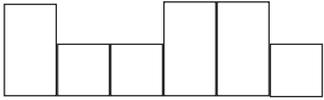
On



du papier



On



un habit



ou des pierres



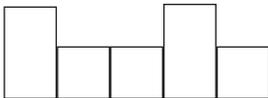
On



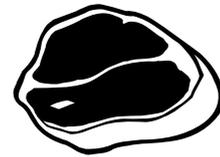
un arbre



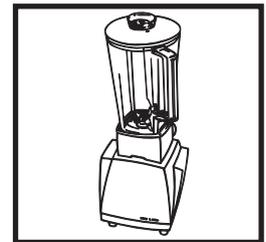
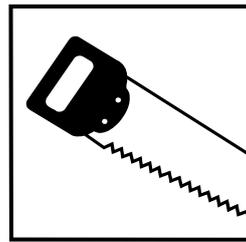
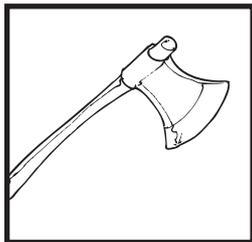
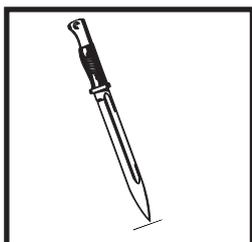
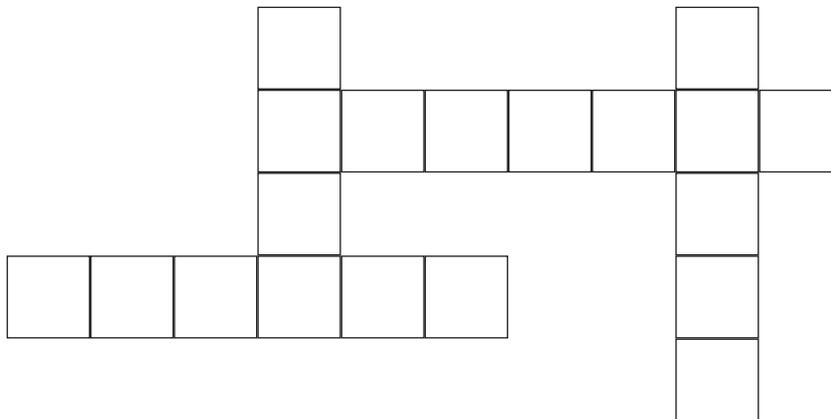
On



de la viande



2. Mets le nom des objets dessinés



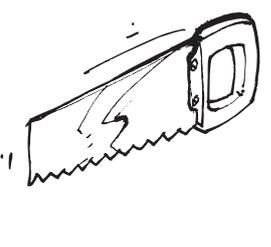
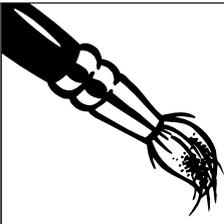
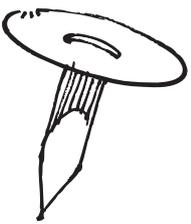
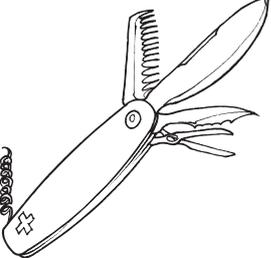
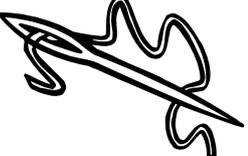
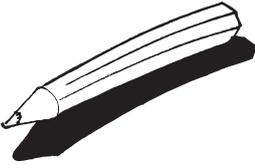
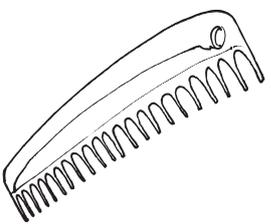
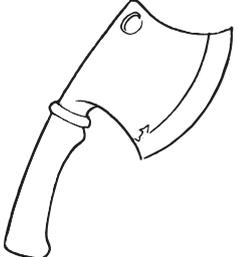
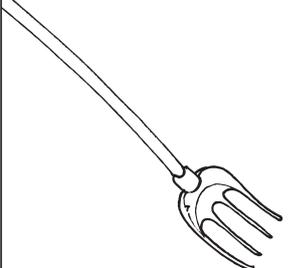
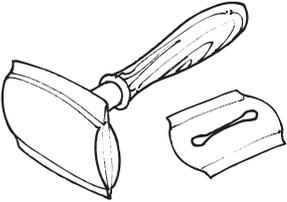


3. Découpe et colle des images d'objets piquants dans des catalogues (publicitaires, vente par correspondance, jardinage, bricolage...).



4. Fais une petite croix à côté de chaque outil dangereux

- Définis oralement quel danger représente chaque outil.
- Trouve d'autres objets présentant le même type de danger et éventuellement dessine-les.



5. Mets les verbes en place

Le mixeur sert à

Le couteau sert à

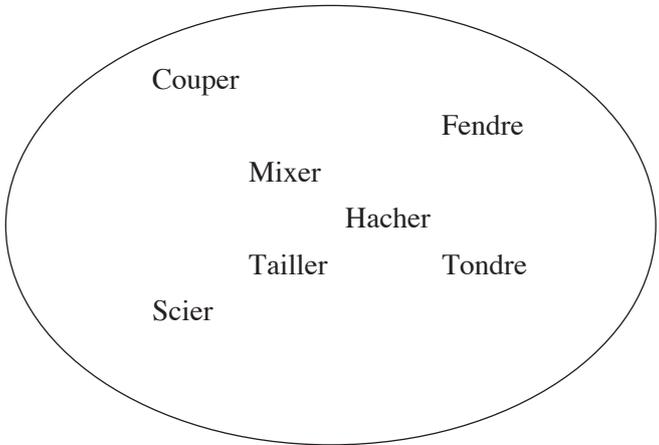
Le hachoir sert à

La scie sert à

Le taille-haie sert à

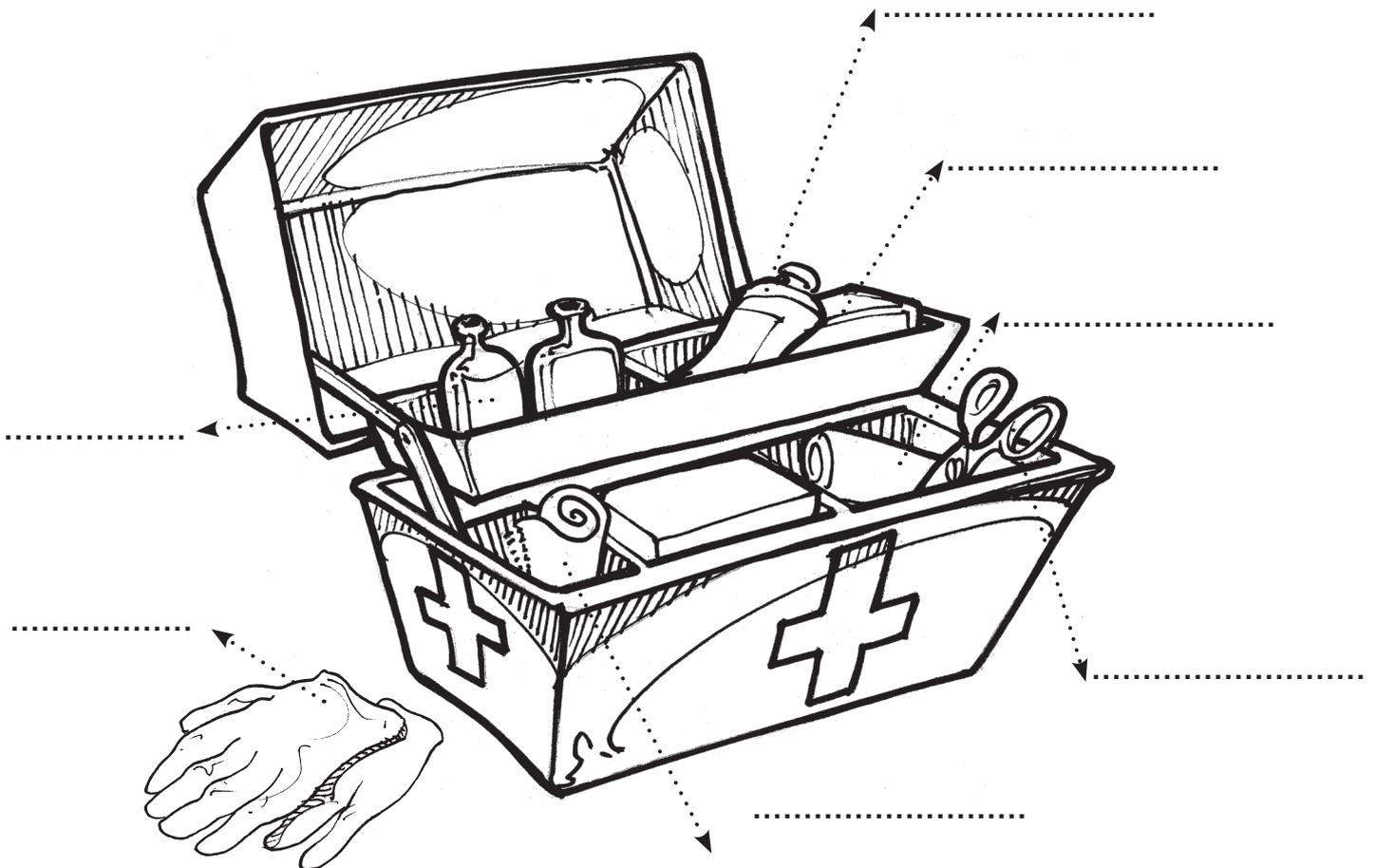
La hache sert à

La tondeuse sert à



6. Définis chaque objet de la trousse d'urgence et écris son nom

des compresses stériles - des pansements adhésifs - une pommade contre les hématomes
un flacon d'antiseptique - une paire de ciseaux - une bande - des gants jetables



Notes personnelles



Les dangers de l'électricité

1. Résumé du scénario

Coup de jus

Lucas lave son nounours dans le lavabo, il veut le sécher au-dessus de la baignoire en utilisant le sèche-cheveux.

2. Proverbe

“Comme disait mon grand-père”



Ne touche jamais un appareil électrique si tu es mouillé, sinon tu risques d'être tué.

3. Informations générales

Tout accident dû à l'électricité est une électrisation. C'est un accident grave qui occasionne des brûlures. Une électrocution est une électrisation mortelle.

Les caractéristiques de l'électrisation

Sur les 92 cas d'électrisation enregistrés de 1999 à 2001 dans la base EPAC, 21% concernent des enfants de moins de 5 ans :

- La main et les doigts sont à tous les âges les parties du corps les plus souvent atteintes. Au-dessous de 4 ans, on constate des lésions de la bouche ce qui correspond à la phase de la découverte orale du développement psychomoteur de l'enfant.
- Dans tous les cas, l'accident se produit lors des activités de jeux et de loisirs.
- Les produits responsables du plus grand nombre d'accidents sont les fils électriques, soit les fils dénudés, soit les extrémités des fils.

Mais on trouve aussi des cas d'accidents mettant en cause : le commutateur, la guirlande électrique, la prise électrique, la douille électrique.

Par ailleurs, il convient d'éviter les situations qui sont causes d'accidents tels que :

- le contact avec une prise de courant ou avec une broche de rallonge non protégée par un système de sécurité ;
- le débranchement d'un prolongateur à l'appareil ménager ou de bricolage alors que l'autre extrémité de celui-ci est restée branchée à la prise de courant ;
- l'introduction d'un objet métallique pointu dans les trous d'une prise de courant ;
- l'utilisation d'un appareil électrique (sèche-cheveux, appareil radio lié au secteur) sur le sol humide de la salle de bains ;
- le contact avec les fils électriques dénudés ou bricolés, interrupteurs cassés ou sortis de leur boîtier mural.

Les brûlures par électrisation

Avec le courant domestique (220-230 V) l'enfant ou l'adulte électrisé perçoit le plus souvent une simple secousse ou décharge, et perd rarement connaissance, mais une électrocution est toujours possible. Une brûlure électrique, même minime, doit entraîner une consultation et un suivi chirurgical. En effet, il se produit un grand dégagement de chaleur au niveau des tissus vivants traversés par le courant. Ces tissus vont mourir en quelques jours, et se nécroser, nécessitant un parage chirurgical, des soins locaux, exceptionnellement une amputation.

Toute personne électrisée qui a perdu connaissance doit être hospitalisée.

Si l'électrisé reste "collé" à la source électrique, il faut couper le courant au compteur, et si ce n'est pas possible, écarter le blessé de cette source avec un matériau non conducteur (morceau de bois).

Une électrocution correspond à un accident électrique mortel.

Lors de tout accident électrique, le sauveteur doit penser à bien s'isoler lui-même avant de toucher au corps de l'accidenté, pour éviter l'accident en chaîne.

4. Notions et comportements à acquérir

- Prendre conscience du danger “invisible” de l’électricité (**ne se voit pas, ne s’entend pas, n’a pas d’odeur**).
- Sensibiliser aux dangers que fait encourir l’électricité.
- Connaître les règles de sécurité et les gestes de prévention.

5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

- Enquête dans la maison sur les différents usages de l’électricité (se chauffer, s’éclairer, faire cuire les aliments, repasser, faire fonctionner les appareils électriques d’audiovisuel, d’électroménager, de bricolage, les jouets électriques...).
- Activités technologiques permettant de mettre en évidence les notions de : générateur, conducteur, isolant, circuit, interrupteur, transformateur, (ex : clôture électrique, dynamo de bicyclette, pile, ampoule) et différents objets contenant un des matériaux suivants (paille, laine, verre, liège, métal...).
- Différencier le courant fourni par la pile et par le secteur.
- Dénomination de tous les objets électriques d’une pièce : prise, ampoule, interrupteur, rallonge ou prolongateur...
- Observation du compteur et du disjoncteur de l’école - notion de lignes électriques.
- Enseignement des gestes de prévention :
 - apprendre à brancher, mettre en marche, arrêter et débrancher l’appareil après utilisation ;
 - apprendre à utiliser une rallonge.
- Conduite de réflexion des élèves sur les dangers de l’électricité dans la salle de bains.

6. Dessin individuel



7. Exercices

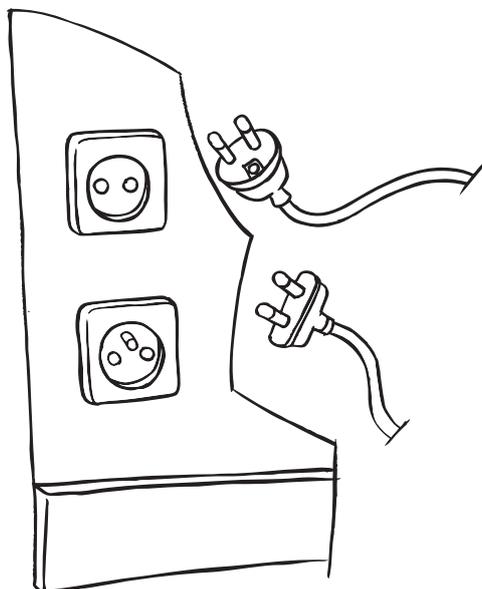
Niveau I =

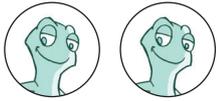


Niveau II =



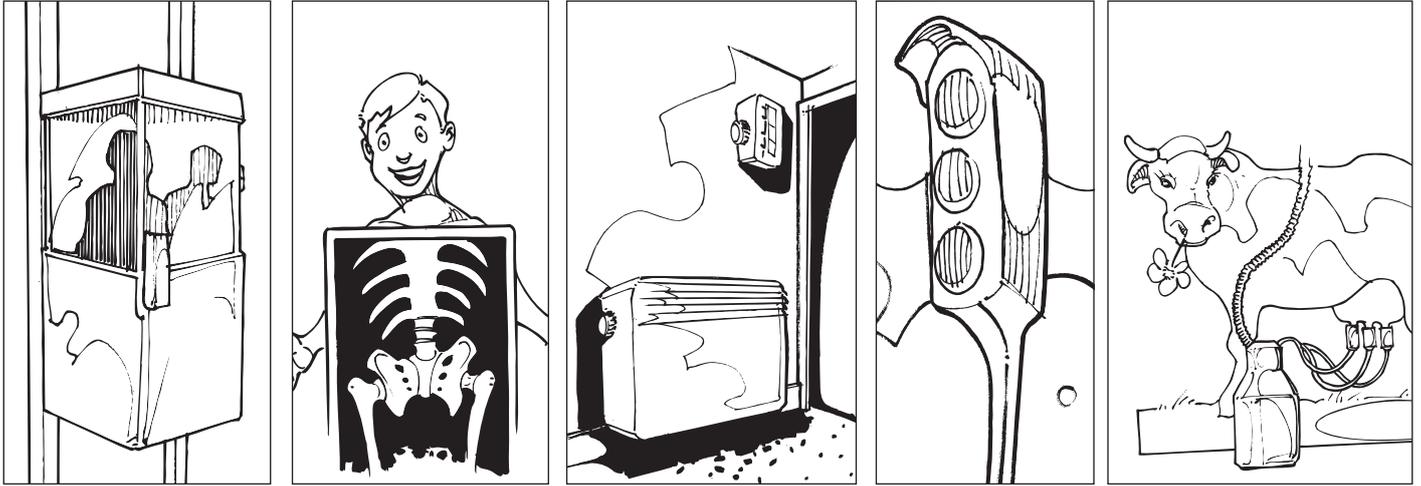
1. Relie la prise mâle et la prise femelle





2. Où cela se passe-t-il ?

A la ferme ? A la maison ? Dans la rue ? Dans un immeuble ? A l'hôpital ?



3. Mets le symbole à l'endroit où il y a danger





4. Mets le symbole  dans la case des conducteurs d'électricité

eau

cuivre

plastique

terre

bois

fer

caoutchouc

verre



5. Repère la marque NF sur des appareils.
Entoure les NF conformes au modèle



NF

NΛ

≠F

NF

NE

MF

NF

ME

Notes personnelles



Les risques dans le jeu

1. Résumé de chaque scénario

L'homme volant

Lucas se balance sans se tenir, puis il saute en marche au risque de recevoir la balançoire en pleine tête.

Dans le mille

En jouant aux fléchettes, Lucas a failli blesser son chien.

2. Proverbes

"Comme disait mon grand-père"



La balançoire, c'est sans danger si tu poses bien ton derrière, si tu tiens bien les cordes solidement et si tu ne te balances pas n'importe comment. J'allais oublier, ne descends jamais avant l'arrêt complet.

Quand tu joues aux fléchettes, il peut arriver des choses terribles s'il y a quelqu'un à côté ou devant la cible.



3. Informations générales

Caractéristiques

Les jeux et loisirs constituent l'activité la plus souvent enregistrée lors de la survenue d'un AcVC (base EPAC 2002-2003) entre 0 et 16 ans avec 63% des accidents (80% avant 5 ans, pour décroître régulièrement avec l'âge jusqu'à 37% à 16 ans).

Viennent ensuite le sport (20%) et les activités en milieu scolaire (8%).

Les accidents en milieu scolaire représentent 14% des AcVC à 12 ans.

La pratique du sport représente avant 6 ans un risque accidentel négligeable avec moins de 9%. Ensuite, la fréquence augmente avec l'âge pour atteindre 41% à 16 ans. Ce risque concerne surtout les garçons et varie en fonction du type de sport pratiqué. **Le sport de ballon est le plus fréquemment cité dans les accidents.** Viennent ensuite, mais loin derrière, le cyclisme, le ski et les sports de contact.

Les accidents de sports et de loisirs occasionnent surtout des chutes (5 accidents sur 8), ensuite des chocs, principalement contre une autre personne.

Les accidents de bicyclette

Les accidents de bicyclette surviennent 2 fois sur 3 chez les enfants de moins de 15 ans et en quasi-totalité pendant les activités de sports et de loisirs. La part des activités de déplacement est faible chez les enfants.

Les enfants de 1 à 4 ans sont victimes de 12 % de ces accidents, mais ce sont ceux âgés de 5 à 9 ans qui sont les plus concernés (30 %).

L'accident est caractérisé par une chute (90 % des cas) qui provoque des lésions à la tête (55 % des accidents d'enfants de 1 à 5 ans, 48 % entre 5 et 10 ans). Le port du casque reste donc fortement recommandé.

Pour les chutes avec risque de traumatisme crânien :

- se reporter au thème "Les chutes", page 39.

Les accidents de planches, de patins à roulettes, de rollers

La fréquence et la gravité des traumatismes dus aux patins à roulettes et aux planches à roulettes depuis les années 70-80 ne cessent de croître. A partir des années 90, la pratique de ces derniers a progressivement diminué et ce sont les accidents résultant du roller qui sont plus nombreux et plus graves. En France de 1997 à 1999, 932 cas de traumatismes ont été recensés. Ils sont surtout pratiqués par les enfants et sont assimilés à des jouets. Les accidents sont principalement des chutes (91%) , surtout entre 10 et 14 ans (93,8%), et des collisions (4%). Il s'agit de chocs directs contre des objets (tables, poteaux, murs). Les lieux concernés ne révèlent pas de surprise (lieux de transport, alentours de la maison ou voies privées). Ce qui est plus étonnant, ce sont les accidents qui se produisent à l'intérieur de la maison.

En dessous de 10 ans 35,9 % des lésions sont des fractures, dont la moitié (50,4 %) concernent l'épaule, le bras, l'avant bras, et 37,4 % le poignet. le crâne et la face sont également souvent atteints.

Entre 10 et 14 ans, l'atteinte du poignet est retrouvée dans plus d'un accident sur trois. Dans cette tranche d'âge 35,3 % des lésions étaient des fractures, réparties principalement entre l'épaule, le bras, l'avant-bras (43,9 %) et le poignet (39,4 %).

De 15 à 19 ans, les lésions du membre inférieur sont les plus fréquentes avec 20,7 % du total des accidents de cette tranche d'âge, répartis en contusions (36,8 %), luxations et entorses (29,8 %), fractures (19,3 %) et plaies ouvertes (10,5 %).

On peut donc penser que le port du casque par les enfants a une certaine efficacité. Il conviendrait donc que les amateurs de ces sports et loisirs se munissent aussi de protège-coudes, de protège-genoux et de protège-poignets, selon les différentes enquêtes.

Les accidents de ping-pong

L'enquête EHLASS recense 198 accidents de ping-pong seulement. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

La moitié des accidentés ont entre 5 et 14 ans. Ce sont des coups et des collisions à raison de 65% des accidents d'enfants de 5 à 9 ans et des chutes. Ils ont lieu globalement aux alentours de la maison (29%), à la maison (14%), dans les zones sportives (28%) et dans les zones éducatives (13%). Avant 10 ans, c'est la tête la plus touchée, probablement par le fait que les enfants de cet âge sont peut-être plus turbulents.

La table de ping-pong et les raquettes sont souvent impliquées dans l'accident, de même que les revêtements de sol ne convenant pas à la pratique de cette activité.

Réglementation

Les jouets

Les jouets sont les objets destinés à être utilisés pour leurs jeux par des enfants de moins de 14 ans et entrent dans le cadre du décret du 12 septembre 1989.

En sont exclus notamment :

- les modèles réduits, construits à l'échelle en détail pour les collectionneurs adultes ;
- les équipements destinés à être utilisés sur les terrains de jeux ;
- les équipements sportifs ;
- les jeux de fléchettes à pointe métallique ;
- les fours électriques, les fers à repasser ou autres produits fonctionnels alimentés par une tension nominale supérieure à 24 volts ;
- les produits comprenant des éléments chauffants destinés à être utilisés sous la surveillance d'un adulte dans un cadre pédagogique ;
- les imitations fidèles d'armes à feu réelles ;
- les armes à air comprimé,
- les feux d'artifice, y compris amorces à percussion
- les puzzles de plus de 500 pièces.....

Le décret du 12 septembre 1989 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage d'un jouet, soumet l'autorisation de fabrication, d'importation, de vente ou même de distribution gratuite des jouets au respect des exigences de sécurité définies à l'annexe II du présent décret, et à l'apposition du marquage **CE**. Le respect des exigences de sécurité est présumé lorsque le jouet est conforme aux normes ou bénéficie d'une attestation C.E. de type.

Le marquage **CE** n'est pas une certification de type marque NF. L'acheteur ou l'utilisateur doit donc vérifier si le jouet est bien conforme aux normes.

La bicyclette jouet

La conformité à la norme NF EN*71/1 concerne la sécurité des bicyclettes jouets et présume du respect des exigences mécaniques et physiques fixées par le décret du 12 septembre 1989. La notice d'utilisation précise que la bicyclette ne doit pas être utilisée sur la voie publique et que le port du casque de protection est obligatoire par l'enfant. Leur hauteur de selle est inférieure à 635 mm.

La bicyclette pour jeune enfant

Elle concerne les vélos dont la hauteur de selle est supérieure à 63 cm. La norme NF R 30.002 (partie 3) en définit les conditions de sécurité.

Les bicyclettes qui ne sont pas des jouets

Elles n'entrent pas dans le champ d'application du décret cité ci-dessus, et elles sont soumises aux dispositions du décret du 24 août 1995 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des bicyclettes : toute bicyclette mise en vente, louée, mise à disposition dans le cadre d'une prestation de service ou distribuée à titre gratuit doit notamment :

- satisfaire aux exigences essentielles de sécurité avec un équipement d'éclairage et de signalisation en particulier ;
- comporter la mention "conforme aux exigences de sécurité" ainsi que le nom du fabricant ou de l'importateur de façon lisible et indélébile sur le cadre de la bicyclette et sur l'emballage ;
- être livrée au consommateur final entièrement montée selon les règles de l'art et entièrement réglée ;
- être accompagnée d'une notice contenant :
 1. l'adresse de son fabricant ou de son mandataire, de l'importateur ou du responsable de la mise sur le marché ;
 2. les opérations d'entretien à effectuer par l'utilisateur ;
 3. les indications nécessaires au réglage des éléments destinés à être adaptés à la morphologie de l'utilisateur ;
 4. les indications nécessaires au montage et à la fixation des éléments susceptibles d'être facilement démontés par l'utilisateur ;
 5. les informations relatives au service après-vente et à la fourniture de pièces de rechange.

Les normes NF 30.002 (partie 1 et 2) relatives aux bicyclettes pour adultes précisent les conditions de sécurité et de performances des vélos de route, des VTT et des vélos d'acrobatie.

Le port d'un casque n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.

Les patins (patins à roulettes, patins en ligne ou rollers), les planches à roulettes

Le décret du 12 septembre 1989 modifié prévoit à son annexe 111 planches et patins à roulettes pour enfants: Ces produits, s'ils sont présentés à la vente comme jouets, portent l'inscription :

“Attention ! à utiliser avec un équipement de protection”.

En outre la notice d'emploi doit préciser :

- que l'utilisation de ces jouets doit se faire avec prudence, car elle demande beaucoup d'adresse, afin d'éviter des accidents, par chute ou collision, de l'utilisateur et des autres personnes ;
- les indications concernant les équipements de protection conseillés (casque, genouillères, coudières...).

*NF EN : Norme Française Europäische Normung.

Les équipements de protection individuelle

Les équipements de protection individuelle (EPI) relèvent de la directive 89-686 du 21 décembre 1989 transposée en droit français par un décret du 5 août 1994. Cette directive classe les EPI dans différentes catégories selon la pratique «normale» ou sportive. Le ministère de l'Education nationale oblige le port des protections pour les sorties scolaires organisées en maternelle et en primaire.

Ces EPI : protège-poignets, coudières, genouillères, casque de vélo... ne sont pas obligatoires dans la vie courante, mais le deviennent dans le cadre d'une pratique sportive ou de loisir à la demande de l'assureur ou de la fédération sportive.

Il existe une norme NF EN 1078 relative aux casques pour cyclistes et pour les utilisateurs de planches et de patins à roulettes qui précise entre autres de faire porter à l'enfant un casque de vélo conforme aux normes.

Il convient d'alerter les parents sur les jouets qui sont des imitations d'équipement de sécurité (imitation de casque de protection pour vélo, chantier,...) et qui n'offrent pas la même garantie de sécurité. **Ces imitations doivent porter un marquage attirant l'attention sur le fait qu'elles n'offrent pas de protection.**

Les jeux de fléchettes

Les jeux de fléchettes doivent être conformes à la norme NF EN 71-1 qui présume du respect des exigences essentielles définies par le décret du 12 septembre 1989 :

- l'extrémité des flèches :
 - ne doit pas être en métal ;
 - doit être émoussée ;
 - doit être protégée par un matériau comme le caoutchouc ;
- les flèches elles-mêmes, qui sont utilisées par exemple avec un fusil ou un pistolet à ressort, un arc ou une sarbacane, ne doivent pas être en métal ;
- d'une manière générale, les jouets comportant des projectiles doivent être accompagnés d'une notice d'emploi sur les dangers à utiliser d'autres projectiles que ceux fournis ou recommandés par le fabricant, et sur le danger de tirer à bout portant.

Les balançoires

Les toboggans, les balançoires suspendues, les anneaux, les trapèzes, les cordes et autres jouets analogues montés sur un portique sont accompagnés d'une notice d'emploi attirant l'attention sur :

- la nécessité d'effectuer des contrôles et des entretiens périodiques de leurs parties les plus importantes (suspensions, attaches, fixation au sol, etc.) et précisant que, en cas d'omission de ces contrôles, le jouet pourrait présenter des risques de chutes ou de renversement ;
- les instructions concernant la façon de les assembler et indiquant les parties qui peuvent présenter des dangers si l'assemblage n'est pas correct doivent également être données.

Attention : les balançoires, toboggans, tourniquets installés dans des aires de jeux destinées à être utilisées collectivement, y compris dans les cours d'écoles, entrent dans le champ d'application des textes suivants :

- le décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;
- le décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.

4. Notions et comportements à acquérir

- Distinguer les jeux sans risque et les jeux à risques.
- Entretien et vérifier le matériel de jeu ou le matériel de sport afin de garantir la sécurité.
- Respecter les règles du jeu pour jouer sans risque.
- Etre attentif à l'environnement proche (autre joueur, spectateur, animal) pour assurer sa propre sécurité et celle des autres.
- Porter les équipements de protection indispensables à la pratique de certains jeux ou sports à risques.

5. Pistes pédagogiques

(après le travail proposé dans la présentation)

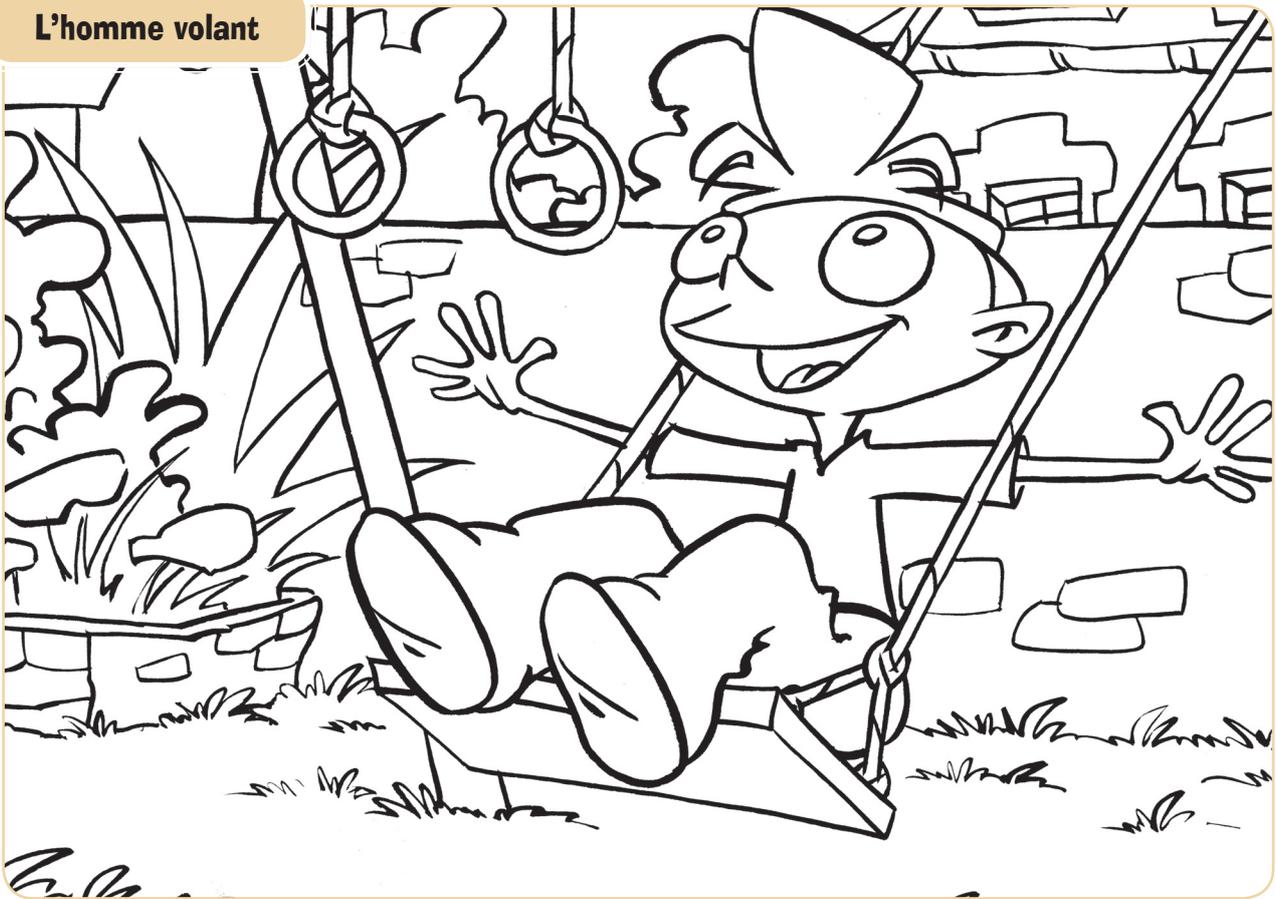
- Inventaire des jeux et sports pratiqués par les élèves.
- Mise en évidence des dangers potentiels :
 - les comportements (ex. : bien tenir le guidon du vélo, maintenir les cordes de la balançoire, se tenir hors d'atteinte de la balançoire utilisée par un autre enfant...).
 - l'état du matériel (ex. : la corde et les points d'attache de la balançoire, les freins, les pneus et l'éclairage de la bicyclette...).
- Recherche des éléments à vérifier dans un équipement ou des accessoires de jeux facilement visibles et accessibles pour pratiquer une activité dans des conditions de sécurité optimale.
- Inventaire des équipements de sécurité nécessaires à la pratique de certains jeux et de certains sports. Exemple : le casque du cycliste ; le casque, les coudières et les genouillères du patineur à roulettes ; le casque et les gants du patineur sur glace, etc...
- Rédaction d'un code de sécurité en référence à la sécurité routière et aux règles de jeux collectifs ou sportifs :

Exemples de jeux : la balançoire, le jeu de fléchettes, la planche à roulettes.

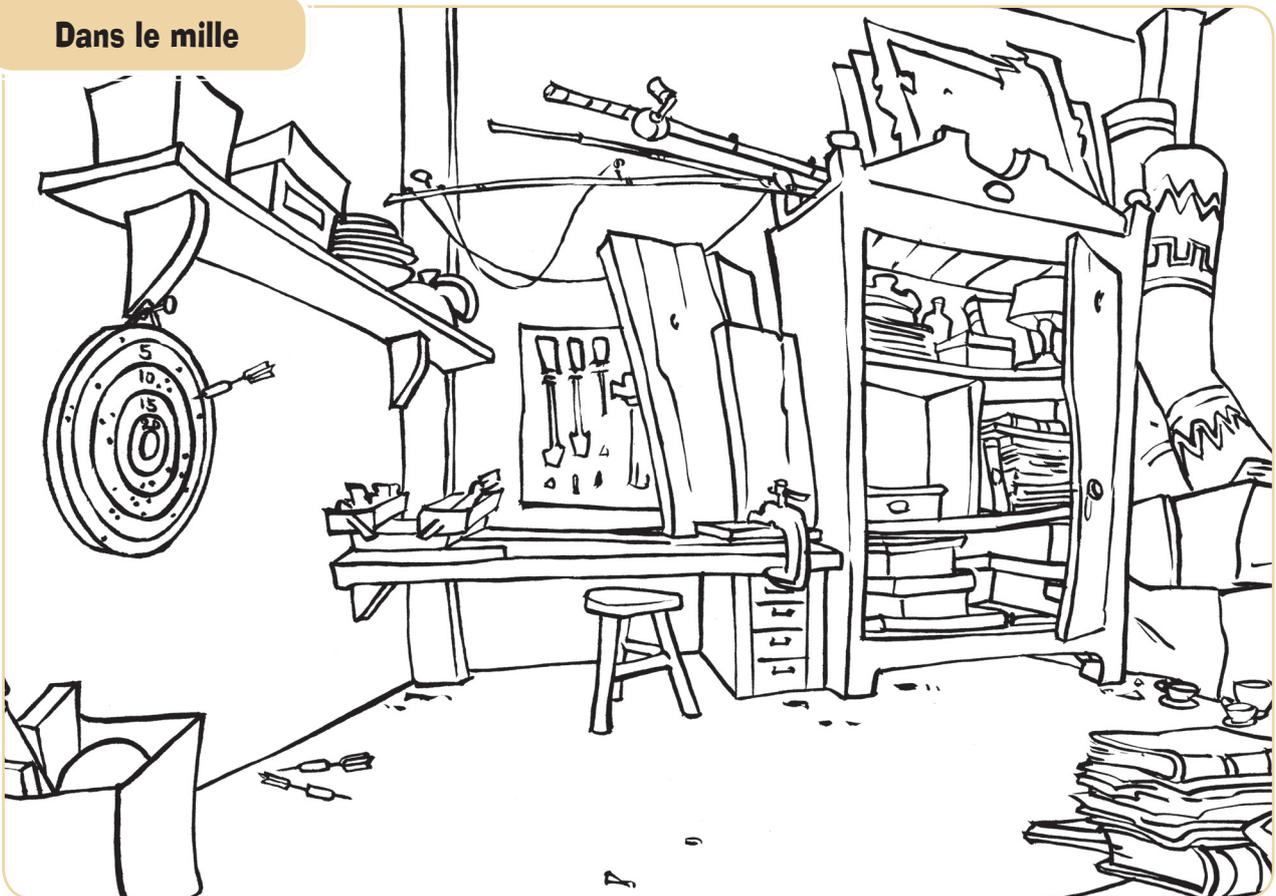
Sur les aires de jeux : la balançoire, le toboggan, le tourniquet.

6. Dessins individuels *(1 par scénario)*

L'homme volant



Dans le mille

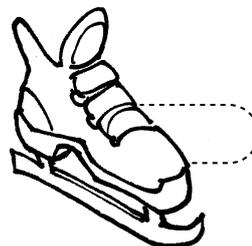
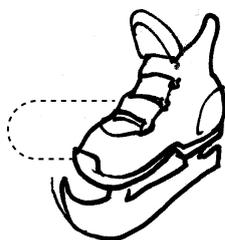
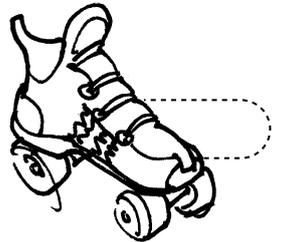
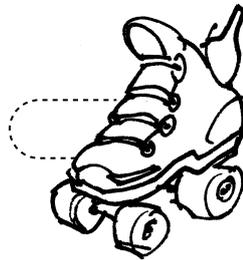
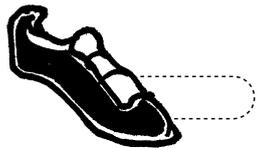
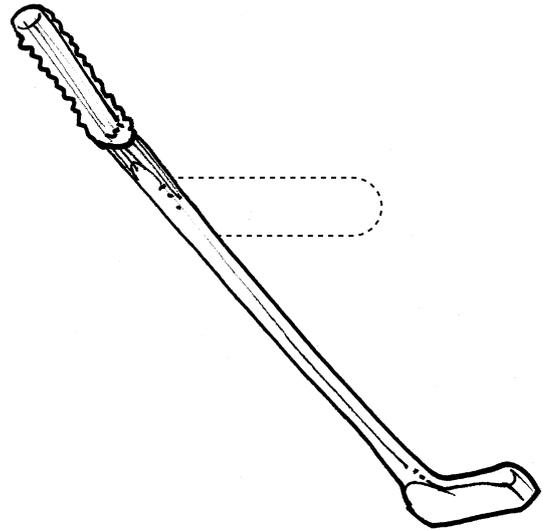
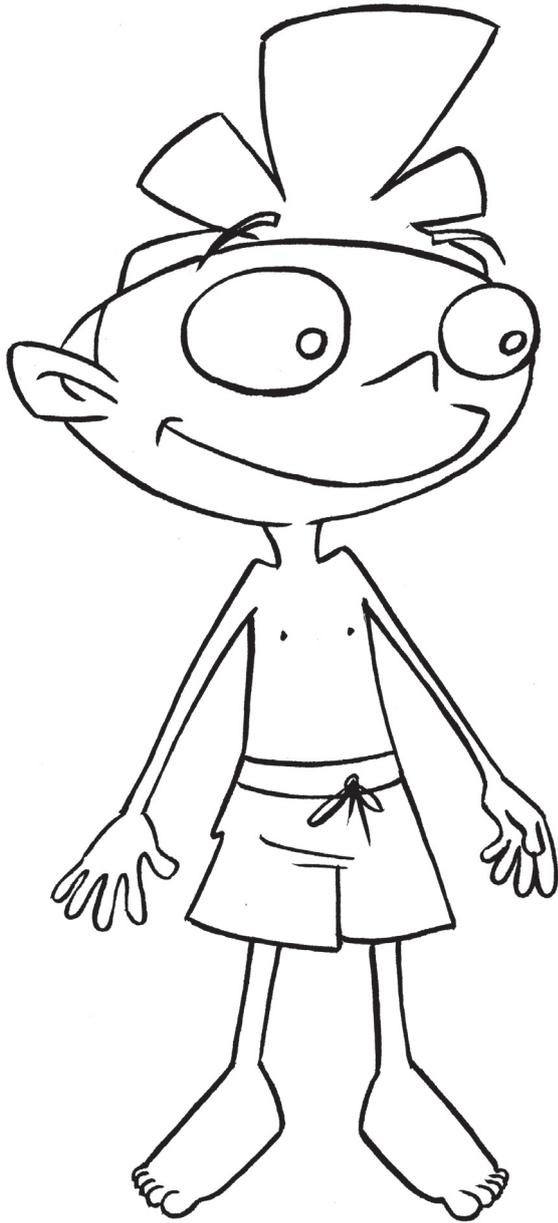


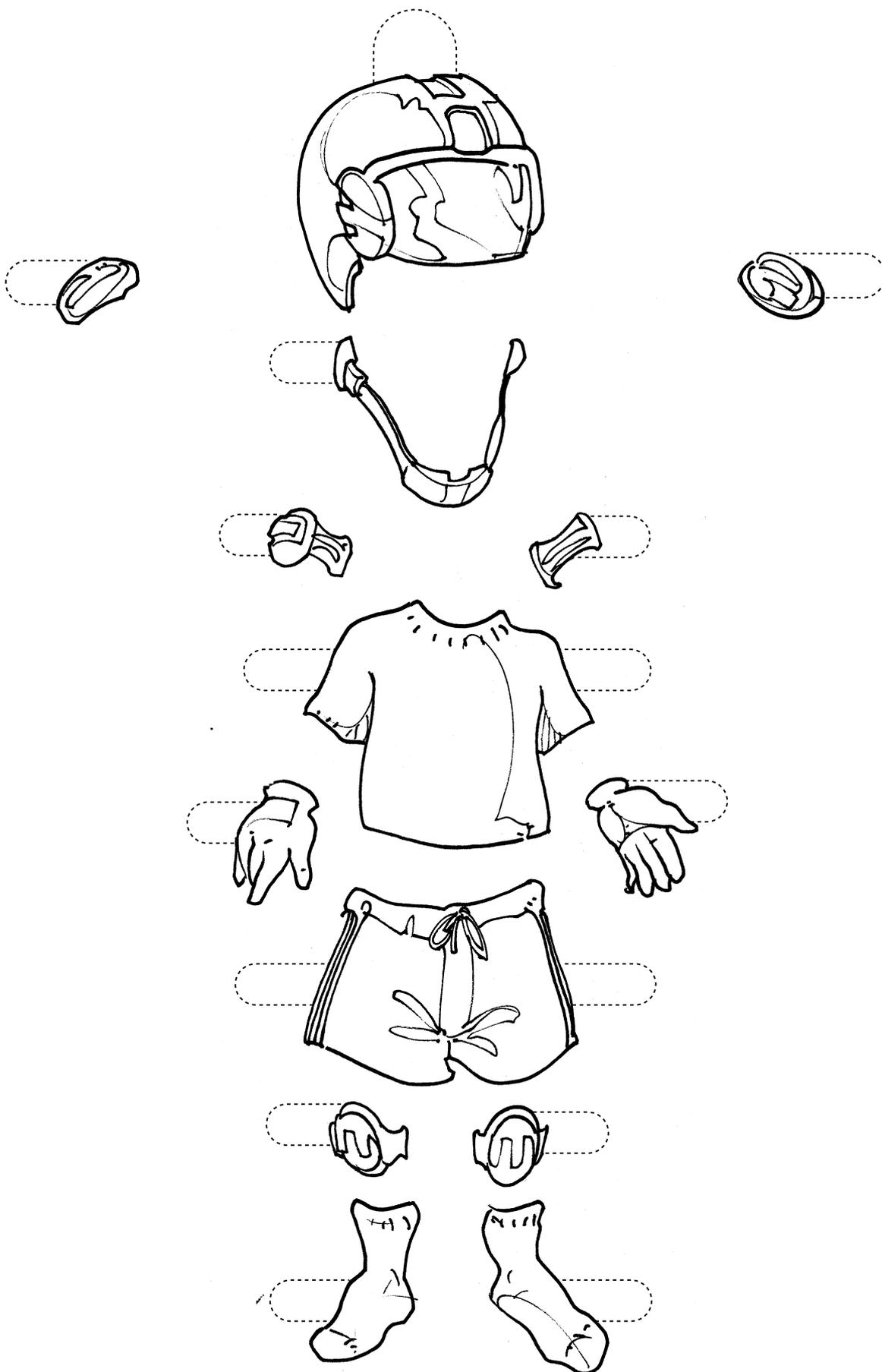
7. Exercices

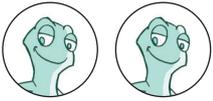
Niveau I =  Niveau II =  



1. La pratique de certains sports nécessite une tenue très complète. Habille Lucas en hockeyeur, en patineur à glace, en patineur à roulettes, en cycliste (VTT)







2. Indique à chacun ce qu'il ne doit pas oublier pour être

cycliste●

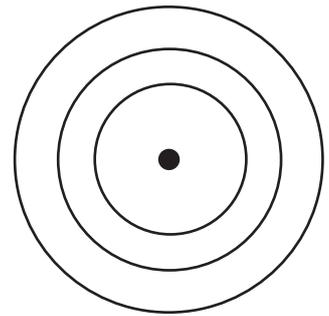
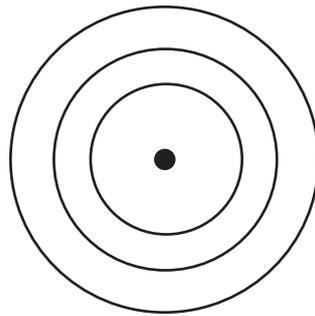
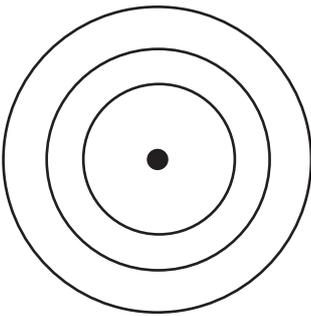
patineur sur glace●

patineur à roulettes●

- le casque
- les genouillères
- le protège-menton
- les épaulières
- les gants
- les coudières



3. Avec trois couleurs, trouve 3 façons différentes de colorier les cibles



Ce jeu peut être poursuivi en recherchant toutes les combinaisons possibles avec trois couleurs, et/ou en augmentant le nombre de couleurs.



Vivre avec les animaux

1. Résumé du scénario

Nom d'un chien

Lucas veut jouer avec son chien qui ronge un os. Le chien, agacé, montre les dents et attaque.

2. Proverbe

“Comme disait mon grand-père”



**Si tu embêtes un chien, il te le rendra bien ;
si tu lui fais du mal, il sera ton ennemi ;
respecte-le, il sera ton ami.**

3. Informations générales

On recense actuellement en France environ 44 millions d'animaux familiers :

- 9 millions de chiens
- 8 millions de chats
- 21 millions de poissons
- 5 millions d'oiseaux
- 1 million de rongeurs.

L'importance numérique des animaux familiers, leur présence dans un ménage sur deux et le rôle qu'ils tiennent dans l'environnement familial et affectif des enfants peuvent entraîner des problèmes de cohabitation.

Les accidents qu'ils occasionnent sont surtout des morsures et des griffures. Néanmoins, les mammifères que les enfants sont amenés à côtoyer sont aussi responsables de coups (coups de corne, de sabot, pincement...).

Les morsures et les griffures touchent surtout les enfants âgés de 3 à 9 ans. Dans deux cas sur trois, les chiens incriminés sont des bergers allemands, des dobermans, des grands bâtards, des teckels, des bassets et des caniches particulièrement jaloux.

Dans 50 % des accidents, l'enfant et l'animal se connaissent. Celui-ci vit dans la famille ou dans son entourage (voisin : 30 %). Les chiens errants ne représentent que 10 % des morsures.

Les morsures d'animaux

Elles peuvent être profondes, anfractueuses (l'animal tire avec sa gueule et dilacère les chairs, les arrache), uniques ou multiples, avec risque d'infection (la gueule des animaux renferme de multiples germes).

D'emblée, il faut laver soigneusement la plaie au savon (de Marseille de préférence), puis protéger celle-ci et arrêter le saignement par un pansement compressif efficace avant de consulter dans une unité de chirurgie pédiatrique qui a l'habitude de ce type de lésions, (S.O.S.-main et/ou Unité maxillo-faciale) en raison du siège particulier des lésions (mains, visage, avant-bras) et des handicaps qu'elles peuvent entraîner dans l'avenir.

Il est indispensable de tenir sa vaccination antitétanique à jour et de faire un rappel tous les dix ans à l'âge adulte. Cela évitera d'avoir à administrer des gammaglobulines antitétaniques, actuellement plus souvent des tétaglobulines humaines que du sérum de cheval qui peut donner des réactions allergiques très désagréables. Leur durée d'action et de protection est limitée à 15 jours.

Rappel aux propriétaires d'animaux :

Les animaux domestiques (chat, chien) doivent être vaccinés chaque année contre la rage. Cette épidémie a progressé il y a quelques années depuis l'Est de la France jusqu'à la région de l'Île de France à l'Ouest, et la région de la Saône et du Rhône au Sud Est.

Posséder des animaux sauvages chez soi est un risque permanent.

4. Notions et comportements à acquérir

- Différencier les animaux vivants d'un jouet ou d'une peluche.
- Appréhender les règles de vie avec des animaux cohabitant avec l'homme - respect de leur intégrité et de leur territoire -.
- Connaître l'aspect imprévisible des réactions de l'animal et déceler les manifestations de leur mécontentement.
- Amener l'enfant à ne pas attribuer à l'animal des réactions humaines (anthropomorphisme).

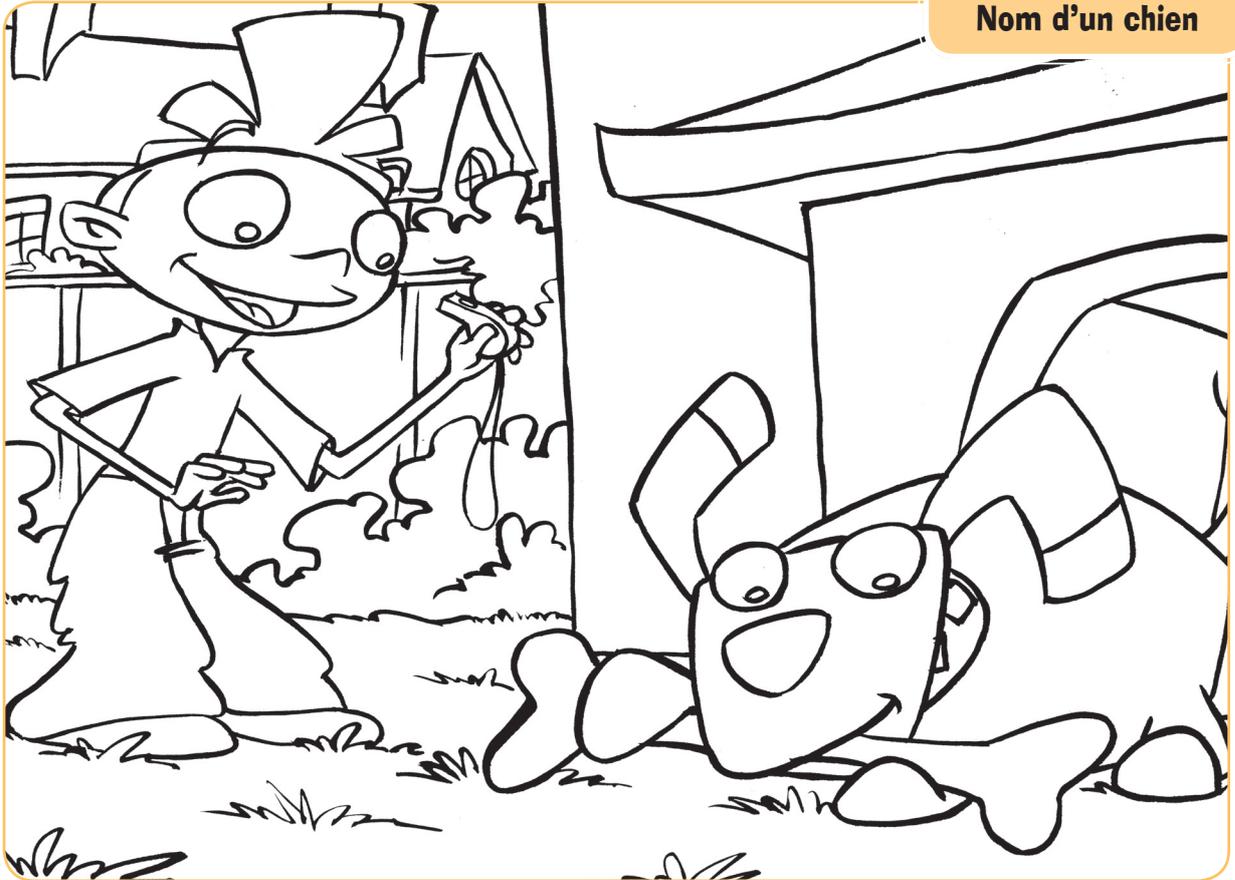
5. Pistes pédagogiques

(après le travail de base proposé dans la présentation)

- Inventaire des animaux familiers et connaissance de leur mode de vie (alimentation, rythme biologique...).
- Compte-rendu d'accidents survenus à des élèves de la classe avec des animaux familiers - réalisation d'une bande dessinée.
- Énumération des blessures occasionnées par un animal (morsure, griffure, égratignure, piqûre, cloque, etc...) et des maladies qu'il transmet (rage, toxoplasmose, parasitose, etc ...), ou des réactions qu'il provoque (allergies).
- Rédaction d'un code de bonne conduite avec les animaux (ex. : ne pas tirer sur la queue ou les oreilles du chien, respecter le moment du repas, respecter le sommeil, ne pas intervenir pour séparer deux chiens qui se battent...).

6. Dessin individuel

Nom d'un chien



7. Exercices

Niveau I =

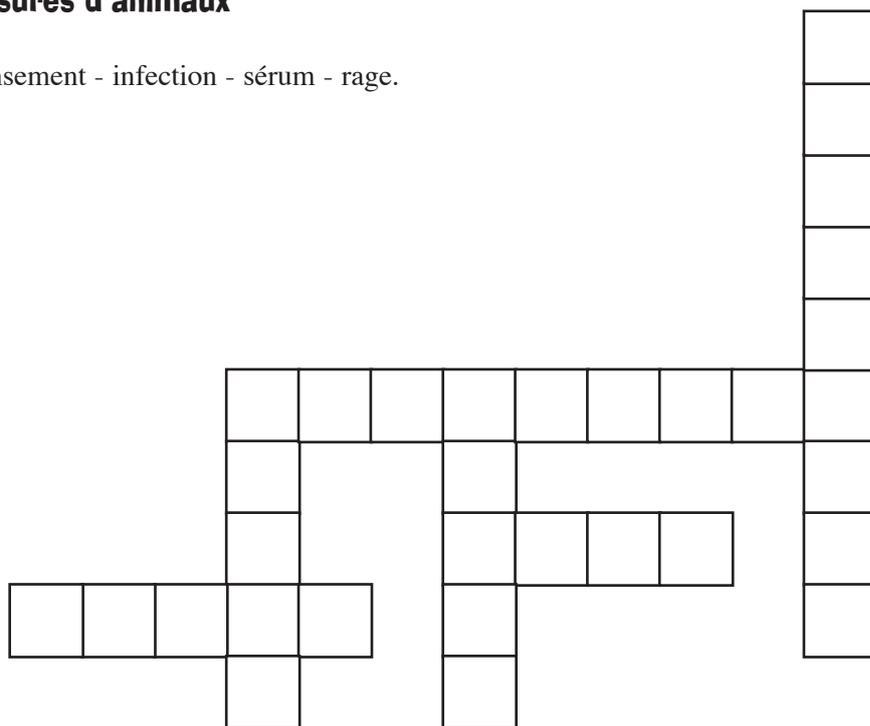


Niveau II =



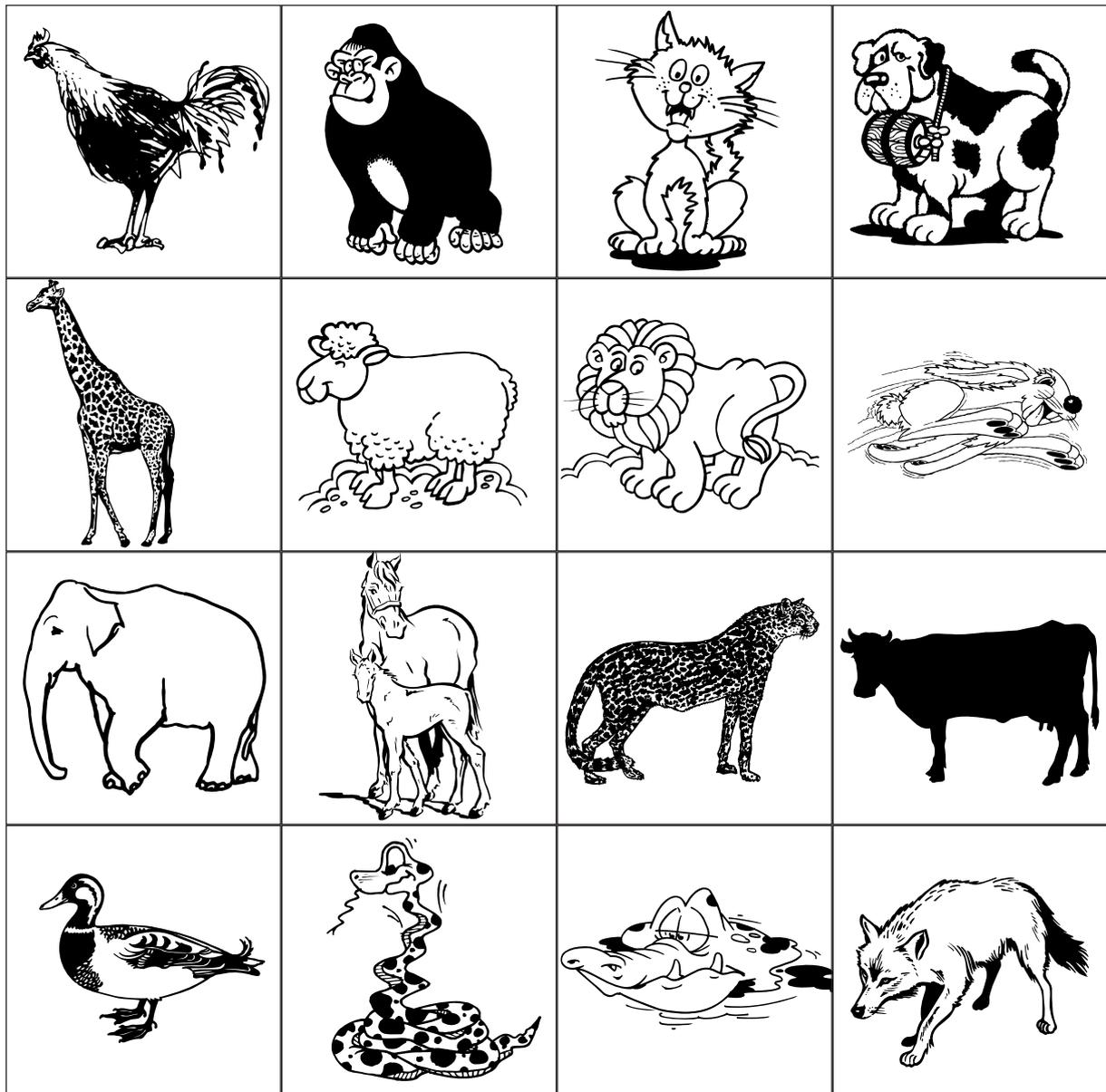
1. Remplis la grille avec les mots se rapportant aux morsures d'animaux

Plaie - chair - pansement - infection - sérum - rage.





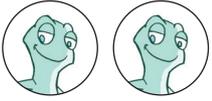
2. Découpe, trie, et colle les animaux en animaux domestiques et animaux sauvages



3. Relie la blessure à l'animal

griffure ●
 morsure ●
 coupure ●
 piquûre ●

● lapin
 ● chien
 ● chat
 ● moustique
 ● abeille
 ● oie
 ● poney



4. Pour bien vivre avec ton chien, barre ce que tu ne dois pas faire

- le laisser manger seul
- le caresser quand il dort
- lui prendre son os
- jouer avec lui à la balle
- lui tirer les oreilles ou la queue
- lui mettre un ruban autour du cou
- lui mettre les doigts dans les narines
- le promener en laisse
- le poursuivre avec un bâton



5. Retrouve sa maison et son cri en reliant

poulailler ●
bergerie ●
panier ●
aquarium ●
niche ●
clapier ●
écurie ●
étable ●

● poisson rouge
● chien
● chat
● lapin
● cheval
● vache
● mouton
● coq

● miauler
● bêler
● chanter
● hennir
● aboyer
● meugler
● glapir



6. Charade :

Mon premier miaule
Mon second se mange en grains
Mon troisième est une voyelle
Mon tout roule

Notes personnelles



Documentations sur les sites Internet

- www.cepr.tm.fr cliquer (=>) sur Centre européen de prévention des risques puis (=>) sur risques domestiques,
- www.doctissimo.fr => santé. votre santé avec doctissimo => les grands dossiers => accidents,
- www.educnet.education.fr => eduSCOL.education à la sécurité => éducation à la sécurité domestique et visiter les différents thèmes,
- www.inpes.sante.fr => espaces thématiques => accidents,
- www.cfes.sante.fr site identique au précédent pour les accidents,
- www.invs.sante.fr => dossiers thématiques => accidents de la vie courante => publications et références bibliographiques,
- www.santé.gouv/htm/pointsur/acc_dom/données03.htm,
- www.sécuritéconso.org => csc.accueil => accidents de la vie courante,
- www.sfar.org/sfar_actu/ca03/html/ca03_45/ca03_45.htm
- sans oublier Google: accidents de la vie courante chez les enfants.



Sigles et adresses des Organismes



ADÉIC

Association d'éducation et d'information
du consommateur

3, rue de la Rochefoucauld
75009 Paris
tél. 01 44 53 73 93
fax 01 44 53 73 94

APMS

Association des sociétés d'assurance
pour la prévention en matière de santé

26, Bd. Haussmann
75311 Paris cédex 09
tél. 01 42 47 90 62

CNAMTS*

Caisse Nationale d'assurance maladie des
Travailleurs Salariés
Direction de la stratégie des études et des
statistiques

50, avenue du Pr André Lemierre
75 986 PARIS Cedex 20
tél. 01 73 60 15 93

CNE

Comité National de l'Enfance

13 Bd Lefebvre
75 015 PARIS
tél. 01 42 51 01 01

C.S.C.

Commission de la Sécurité des
Consommateurs

Cité Martignac
111 rue de Grenelle
75353 Paris 07 SP
Documentation :
tél. 01 43 19 56 60 - fax 01 43 19 57 00

DGCCRF*

Direction Générale de la Concurrence,
de la Consommation et de la Répression
des Fraudes

59, Bd. Vincent Auriol
75703 Paris cédex 13
tél. 01 44 87 17 17

I.N.C.
Institut National de la Consommation

80, rue Lecourbe
75732 Paris cédex 15
3615 INC - code EDU

INPES
Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé

42 boulevard de la libération
93 203 Saint Denis Cedex
tel. 01 49 33 22 92
fax 01 49 33 23 90

ONSESES
Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur

61-65 rue Dutot
75 015 PARIS
tél. 01 55 55 70 73
fax 01 55 55 64 94

M.A.E.
Mutuelle Assurances Elèves

9 rue Argenson
75 382 PARIS Cedex 08
tél. 01 44 94 60 00
fax 01 44 94 60 90

PROMOTELEC
Promotion de l'électricité

5 rue Chante Coq
92 800 PUTEAUX
tél. 01 41 97 42 22

*Ces organismes ont des structures locales que vous pouvez contacter :

- DDCCRF : Direction Départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes.
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- CDDP : Centre Départemental de Documentation Pédagogique.
- DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.



Les centres anti-poisons



	N° de téléphone
ANGERS	02 41 48 21 21
Régions Centre et Pays de Loire	
BORDEAUX	05 56 96 40 80
Régions Aquitaine, Poitou, Charentes	
LILLE	08 25 81 28 22
Régions Haute Normandie, Nord, Pas de Calais, Picardie	
LYON	04 72 11 69 11
Régions Auvergne, Rhône-Alpes	
MARSEILLE	04 91 75 25 25
Régions Corse, Languedoc, Roussillon, Provence, Alpes, Côte d'Azur	
NANCY	03 83 32 36 36
Régions Bourgogne, Champagne, Ardennes, Lorraine	
PARIS	01 40 05 48 48
Régions Ile de France, Antilles, Guyane	
RENNES	02 99 59 22 22
Régions Basse Normandie, Bretagne	
STRASBOURG	03 88 37 37 37
Régions Alsace, Franche-Conté	
TOULOUSE	05 61 77 74 47
Régions Limousin, Midi-Pyrénées	



Les numéros de téléphone indispensables

SAMU - Centre 1515

ou numéro d'appel unique des urgences médicales et chirurgicales.

Pompiers18

ou le numéro de la caserne des pompiers la plus proche

Police17

ou numéro du commissariat à proximité de votre domicile

ou numéro de la brigade de gendarmerie la plus proche

Numéro d'urgence européen universel112

CENTRE ANTI-POISONS DE VOTRE RÉGION

URGENCES HOSPITALIÈRES PÉDIATRIQUES, PROCHES DE VOTRE DOMICILE

MÉDECIN TRAITANT OU PÉDIATRE

MÉDECIN SCOLAIRE

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

SOCIÉTÉ D'AMBULANCES

BORNE DE TAXIS OU SOCIÉTÉ DE TAXIS



Questionnaire d'évaluation



Conçu par des enseignants, pour des enseignants ou des éducateurs, nous attachons une très grande importance à connaître votre appréciation sur la qualité et l'efficacité de ce matériel pédagogique

Nom - Prénom
de l'enseignant(e), de l'éducateur (trice) ayant utilisé le matériel pédagogique

Nom et adresse de l'établissement
.....

Niveau d'utilisation du *Kit Célestin*
GS - CP - CE1 - autres*(préciser).....

Nombre d'enfants concernés

1. Quand avez-vous travaillé avec le *Kit Célestin* ?

- | | | |
|-----------------------------|------|------|
| . Tout au long de l'année | oui* | non* |
| . Pendant un seul trimestre | oui | non |
| à raison d'une séance : | | |
| . une fois par mois | oui* | non* |
| . deux fois par mois | oui | non |
| . chaque semaine | oui | non |
| . autres..... | | |

2. Comment avez-vous utilisé le *Kit Célestin* ?

Quels thèmes d'accidents avez-vous choisi ? 1 2 3 4 5 6 7 8 9*

Pour chaque thème d'accident, avez-vous utilisé :

- | | | |
|-------------------------------|------|------|
| - Tous les scénarios proposés | oui* | non* |
| - Tous les exercices | oui | non |
| - Les jeux | oui | non |
| - Les dessins | oui | non |

3. Quel(s) point(s) vous a (ont) paru intéressant(s) ?.....
.....

4. Quel(s) point(s) vous a (ont) paru difficile(s) ?.....
.....

5. Selon vous, les enfants ont été :

- . très intéressés - intéressés - peu intéressés - pas du tout intéressés*
par ce matériel

6. Selon vous, les enfants ont été :

- . très intéressés - intéressés - peu intéressés - pas du tout intéressés*
par l'éducation à la sécurité

* entourer la bonne réponse

7. Les familles des enfants ont-elles été impliquées ?

oui*

non*

Comment.....

8. Quelle est votre appréciation sur les différentes parties du dossier à propos :

	Dessin animé	Triptyque	Livret
• du format	X		
• de la maniabilité	X		
• des illustrations			
• du contenu a) niveau adapté aux enfants b) intérêt des informations c) perception des personnages			

Très bon = TB
Bon = B
Moyen = M
Insuffisant = I

9. Conçu pour servir au moins une année scolaire, le matériel a-t-il bien résisté à l'usage ?

° DVD

oui*

non*

° Triptyque

oui

non

° Livret (cédérom)

oui

non

Avez-vous rencontré des problèmes techniques ?

oui*

non*

Si oui, lesquels ?.....

10. Avez-vous des suggestions ?

oui*

non*

Si oui, lesquelles ?

Merci de nous retourner le questionnaire ci-dessus à :

Adeic

3, rue de la Rochefoucauld
 75009 PARIS

ou à :

adeic.nat@adeic.asso.fr

* entourer la bonne réponse